Canadiana

TEMPERATURE
Vallée d'Ottawa, Haut et Bas St Laurent — Incertain ; doux et pluvieux.

LE JOURNAL

TEMPERATURE
Golfe et provinces maritimes — Vents frais à forts, d'est à sud ; devenant incertain et pluvieux.

DEUXIEME ANNEE—N° 84
MONTREAL, MARDI, 26 MARS 1901
DIX PAGES : UN CENTIN

$700,000 EN AMELIORATIONS

La Compagnie du Tramway n'épargnera rien pour donner satisfaction au public

Avant trois semaines a déclaré hier le surintendant des tramways, il y aura quatre-vingts tramways ouvert en circulation. Plusieurs sont neufs et faits d'après un nouveau modèle. Deux cents nouveaux mécaniciens et conducteurs ont fait leur apprentissage sur les différentes lignes dans ces deux dernières semaines. Ces hommes seront prêts à entrer en fonctions au premier appel.

Le nombre des employés de la Compagnie du tramway était d'environ 2,300 l'an dernier; on s'attend à ce qu'il atteigne le chiffre de 2,500 cette année.

Un haut fonctionnaire de la Compagnie dit que celle-ci dépensera d'ici à quelques mois $700,000 en améliorations de toute sorte.

INCENDIE EMOUVANT

Un pompier suspendu par les mains a un toit

Webster, 26. — Vendredi, à midi et demi, le feu s'est déclaré à la maison Perry, une des plus belles de Perryville pour $10,000 de dommages. Cause du feu: un poêle surchauffé.

M. et Mme Perry et leur fille sont en Floride. La maison est habitée par le gendre, surintendant de la manufacture. Le grand vent qu'il faisait a beaucoup activé les flammes.

Quatre pompiers ont été asphyxiés par la fumée, mais ont été recueillis à temps. Celui qui a vu la mort de plus près est Henri Bonneao. Brave entre tous, il combattait les flammes de près quand la retraite lui fut coupée. Il enfonça un châssis et se suspendit par les bras du haut du troisième étage en attendant qu'on put le secourir. Il resta ainsi au-dessus du vide pendant cinq minutes.

UN JOURNAL POUR $650

Le matériel de la Compagnie d'Imprimerie du Nord et le titre de ce journal ont été vendus à l'enchère par Marcotte Frères au bureau de A.L. Kent, liquidateur.

M. Prevost, propriétaire de l'"Avenir du Nord", a fait l'acquisition du matériel et du titre pour la somme de $650.

MUTUALITE

La succursale de la Société des Artisans à Maisonneuve a félicité trois de ses membres MM. Treffié Bleau, Walter, Reed et Léonce Fortin, de leur élection, le premier, à la mairie et les deux autres au conseil municipal de Maisonneuve.

La succursale St-Jacques de la même société a voté des condoléances à M. l'échevin L.H. Jacques, à l'occasion de la mort de son fils.

CURE-DENT ET CARTOUCHE

Une imprudence qui coûte cher

(Spécial au "Journal")

Québec, 25. —Un pénible accident vient d'arriver à l'hôtel de Ville. Omer Thibaudeau, employé dans le département d'hygiène était à causer dans son bureau ce matin avec le Dr Poulin, lorsque celui-ci trouva une petite cartouche en arrière d'un secrétaire. Il la ramassa et la remit à Thibeaudeau qui se mit à l'examiner et à la gratter avec un cure dent. Finalement il se mit en frais d'enlever la balle lorsque soudain la cartouche lui éclata dans les mains. Thibaudeau eut la main gauche affreusement mutilée. La main droite est aussi blessée. Le Dr Catellier qui a été appelé immédiatement lui a amputé la première phalange de trois doigts de la main gauche.

MORT DE Mgr SWEENEY

Il avait 80 ans

St-Jean, N.-B., 25. — Mgr Sweeney est mort ce matin, au "Boys' Industrial Home". Il est mort au milieu des orphelins qu'il a tant aimé.

Mgr Sweeney était l'évêque du diocèse de St-Jean depuis quarante ans.

Sa Grandeur Mgr John Sweeney est né à Dowes, Irlande, en mai 1821. Il fut ordonné prêtre le premier septembre 1844, et ordonné évêque le 29 novembre 1859. Il fut sacré à St-Jean, N.-B., le 15 avril 1860. Il eut pour coadjuteur Mgr Timothey Carey, élu évêque d'Utina, le 30 septembre 1899.

Les prédécesseurs de Mgr Sweeney au siège épiscopal de St-Jean sont:

Mgr William Dollard, née à Bathkyram, Irlande, le 29 novembre 1779, sacré évêque le 11 juin 1843, décédé le 26 août 1851.

Mgr Thomas L. Connolly, transféré au siège d'Halifax en 1859.

Vicaire général — Mgr Thomas Connelly, prélat domestique de Sa Sainteté Léon XIII.

Evêché—S. G. Mgr Sweeney; MM. F. McMurray Andrew, O'Neil, A. Meahan, Albert Poirier.

Officialité—Mgr Ths. Connolly, V. G., M. F. X. Michaud, V. G.

LE SALON DE 1901

Les Americains se préparent.—Le jour serait mauvais

Paris, 25. — Les jeunes artistes américains résidant à Paris regrettent vivement d'avoir si peu de place au Salon de 1901.

Presque tout l'espace disponible est occupé par les membres du comité, particulièrement dans l'ancien Salon du Champ de Mars, où c'est à peine si sur trois mille tableaux présentés, l'on peut en recevoir deux cents signés par des étrangers.

Il faudrait attribuer cette situation à la mauvaise organisation du nouveau bâtiment, le grand palais de l'exposition, qui sert maintenant pour les deux salons, et aussi à un certain sentiment bien répandu qui veut que les étrangers, jusqu'à présent, aient été favorisés aux dépens des artistes français.

Le délai d'envoi des tableaux et autres œuvres d'art pour être soumis au jury du Salon a expiré cette semaine. On s'intéresse d'autant plus au Salon cette année que ce sera le premier ayant lieu au grand palais, le plus beau des monuments légués à Paris par l'exposition. Les artistes se plaignent déjà en disant que le jour est mauvais et que les tableaux en tons vifs et clairs ne paraîtront pas à leur avantage, car certaines parties du grand palais sont presque obscures quand le jour est sombre.

Les budgétivores anglais

Londres, 25—Le budget du service civil publié samedi soir accuse un total de £23,630,120, ce qui représente une augmentation de £783,812.

EST=CE LA GUERRE ?

C'est aujourd'hui qu'expirent les délais pour la signature de l'entente russo-chinoise et la crise semble proche

Le premier secrétaire de l'ambassade japonaise à Londres fait une déclaration à sensation — et qui sent la poudre

Londres, 26. — C'est aujourd'hui qu'expirent les délais pour la signature de l'entente russo-chinoise relative à la Mandchourie. L'opinion générale est que la Chine signera.

L'ambassadeur de Chine à Londres a demandé au gouvernement anglais de peser sur la Russie.

On prétend en certains quartiers qu'il y a deux traités secrets, l'un relatif aux conditions militaires, l'autre aux conditions civiles.

Pas de communications

Yokohama, 25— Le ministre des Affaires Etrangères a déclaré que le Japon n'avait pas eu de communication avec la Russie, au sujet de l'entente relative à la Mandchourie.

Grave événement en Corée

Londres, 26— A Intschan, en Corée une collision a eu lieu entre la foule et certains étudiants missionnaires Plusieurs de ceux-ci ont été tués ou blessés.

L'Italie et la Tripolitaine

Rome, 25— On annonce que la seconde division de la flotte, sous les ordres de l'amiral Coltelletti, est arrivée à Benghazi (Tripoli).

Une manifestation navale a eu lieu pour exercer sur la Porte une pression spéciale, destinées à obtenir l'établissement d'un bureau de poste italien.

C'est la France qui a le plus de chiens

Paris, 25. — D'après les statistiques de la race canine, le France tient le record en Europe avec 2,864,000 chiens déclarés, ce qui fait 75 chiens par 1,000 habitants. L'Irlande vient ensuite avec 73 par 1,000; l'Angleterre avec 38, l'Allemagne avec 31 et la Suède avec 11.

Londres, 25.

En l'absence de l'ambassadeur japonais à Londres, le baron Hayashi, M. Matsui, secrétaire de l'ambassade, a fait cet après-midi la sensationnelle déclaration qui suit, dans une entrevue avec un journaliste :

"L'insistance de la Russie, l'incapacité de la Chine et la victoire probable de la Russie demain nous amèneront sur la limite d'une zone dangereuse où nulle puissance n'a d'aussi profonds intérêts que le Japon. Même si les traités secrets ont subi les modifications que l'on prétend, ces modifications mêmes sont si peu importantes que les documents n'en restent pas moins complètement inadmissibles pour le Japon.

"Si la Chine signe les traités, l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis protesteront, je suppose, auprès du gouvernement russe. Mais c'est à peu près tout ce qu'ils feront -- et tout ce qu'ils obtiendront. POUR LE JAPON, C'EST UNE QUESTION DE GUERRE.

"LA QUESTION EST SIMPLEMENT DE SAVOIR SI NOUS ALLONS NOUS BATTRE CONTRE LA RUSSIE MAINTENANT OU PLUS TARD. Elle n'a aucun droit en Mandchourie; et, si elle acquiert la Mandchourie, le chemin lui sera ouvert pour l'acquisition de la Corée.

"Je crois que notre gouvernement examine sérieusement la crise. Il a les yeux ouverts et ne sera pas poussé à une action précipitée par les jingoistes du Japon qui réclament à haute voix la guerre immédiate. Tout de même, s'il voit que la guerre est inévitable, il n'hésitera pas à frapper.

"Le Japon n'a aucune raison de craindre l'issue de la lutte. Pour la masse de la population, il semble que beaucoup de raisons indiquent qu'il vaut mieux forcer aujourd'hui une lutte qui doit venir tot ou tard. La principale objection à cette manière de voir et à la guerre immédiate est le fait que le Japon vient d'entrer dans une nouvelle ère industrielle qui subirait une dépression temporaire, si nous essayions d'empêcher, par la force des armes, les empiètements de la Russie.

"Si nous faisons comme les autres puissances et ne menaçons pas de commencer les hostilités, nous comprenons qu'il nous faudra nous asseoir tranquillement et nous attendre à voir n'importe quelle autre nation conclure des ententes similaires à celle que la Chine semble à la veille de signer avec la Russie. Cela signifierait le partage de l'empiae chinois et la fin de la "Porte ouverte." Si nous nous opposons à cela, nous comptons naturellement sur l'appui moral des Etats-Unis qui ont été les champions de ces principes — comme aussi sur celui de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne."

Une conspiration au Brésil

Rio-de-Janeiro, 24 mars.—Le baron de Burgal s'est suicidé hier. On a pensé que des chagrins de famille avaient été la cause du suicide, mais maintenant on sait qu'il faut l'attribuer à la conspiration que vient de découvrir la police.

Le baron de Burgal était un des chefs de la conspiration, mais désirant se venger d'ennemis personnels, il parla du complot et accusa diverses personnes. Ribeiro, maire de Rio-de-Janeiro.

Le baron se répentit bientôt de sa conduite et se suicida. Les autorités font une enquête sur la consgiration. On a arrêté l'amiral Custodio Mello, M. Borlido, banquier, et beaucoup d'autres.

L'amiral Mello était à la tête de la marine lors de la révolution de 1893.

Une dépêche dit que la populace a attaqué les missions religieuses et tué quatre moines à Saint-Paul.

En Chine

Londres, 25 mars—Suivant un télégramme de Saint-Pétersbourg du correspondant du "Times", le comte de Lamsdorff, ministre russe des affaires étrangères, est d'accord avec l'Angleterre pour soumettre le différend relatif à la voie de garage de Tientsin à l'arbitrage du maréchal de Waldersee.

Tientsin, 24 mars.—Les Allemands ont repoussé les troupes impériales chinoises du défilé sur la frontière du Chi Li Shan. Si et se proposent de prendre leurs quartiers d'été dans le voisinage de Shan Hai Kwan.

Persécution religieuse au Portugal

Madrid, 25— Des dépêches de Lisbonne disent qu'à la suite d'un conseil de cabinet une chapelle de sœurs a été fermée, les missionnaires du Mozambique ne sont plus reconnus par l'Etat, l'église Saint-François et Saint-Paul est devenue propriété de l'Etat, enfin un couvent de Jésuites a été fermé.

LA PROTESTATION DEVIENT GENARALE

Montréal, Westmount, St-Henri et Ste-Cunégonde s'unissent pour demander au Lieutenant Gouverneur le désaveu du vote de la Législature

Avant de passer à l'ordre du jour, hier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité, la résolution suivante, proposée par M. Martineau:

"Le Conseil de Ville de Montréal, réuni en séance spéciale, proteste de toutes les forces contre la manière dont l'Assemblée Législative et le Conseil Législatif ont traité Montréal et les campagnes avoisinantes en autorisant le syndicat de l'éclairage et des forces motrices à s'emparer des rues de ce territoire sans l'autorisation préalable des autorités municipales ayant juridiction en l'espèce.

"Ce conseil supplie Son Honneqr, le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, de ne pas accorder sa sanction à la dite concession de privilèges, et le maire et le secrétaire municipal sont autorisés à télégraphier la présente résolution au chef de l'Exécutif."

Les conseils municipaux de St-Henri et de Ste-Cunégonde parlent d'adopter des résolutions semblables.

L'échevin LeBeuf, de Montréal, le maire Lighthall, les conseillers Walker et Knowles, de Westmount, les maires Guay, de St-Henri, et Ducharme de Ste-Cunégonde, étaient hier à Québec, où ils ont protesté auprès des ministres contre le vote de la Législature. M. LeBeuf a eu une entrevue avec le lieutenant-gouverneur, mais celui-ci lui a fait comprendre qu'il ne pouvait rien faire qu'avec l'assentiment de ses ministres.

On a mis hier en circulation parmi les hommes d'affaires de Montréal, une requête au lieutenant-gouverneur, lui demandant de frapper de son veto les votes de la Législature sur la Montreal Montreal Heat, Light & Power Co., la Compagnie du Gaz et la Compagnie d'Electricité de Chambly. Cette requête hier soir, portait déjà plus de deux cents signatures; elle va être incessamment envoyée à Québec.

M. GUSTAVE MacDOUGALL FRAPPE PAR UN TRAMWAY

Il a reçu de graves blessures et est maintenant dans un état critique

Dimanche soir M. Gustave McDougall, un des citoyens les plus marquants connus de Verdun, s'en retournait chez lui en voiture, quand un tramway allant dans le même sens heurta le véhicule et M. MacDougall, violemment lancé sur le pavé, s'infligea de graves blessures à la tête et à l'épaule. Aujourd'hui, il est dans un état très critique ; on craint pour ses jours, bien que les Drs Delorme, de la Pointe St-Charles, et Rhéaume, de Verdun, soient constamment à ses côtés.

M. MacDougall est à la fois courtier d'immeubles à Verdun et teneur de livres à la gare Windsor. Le Samedi Gras, ses amis, parmi lesquels M. Monk, député de Jacques-Cartier, ont fêté ses noces de cristal en lui offrant une bourse contenant $150. Il jouit d'une grande popularité.

L'accident de dimanche soir est arrivé rue Wellington, à la Pointe St-Charles.

Les ouvriers auraient été trompés

Paris, 25 mars.—Une dépêche spéciale adressée au "Gaulois" donne le résumé d'une conversation avec M. Féraud, président de la chmabre de commerce de Marseille qui a conféré avec M. Millerand, ministre du commerce. Il affirme que les patrons n'ont pas accepté l'arbitrage proposé par le ministre, mais que le maire Flaissières et les députés socialistes ont trompé les grévistes afin d'obtenir le calme.

Le correspondant prévoit des troupes sérieux lorsque les grévistes apprendront la vérité.

DELAREY BATTU

D'après un rapport de Kitchener. Kruger conseillerait la paix

Merriman et Sauer parleront-ils devant la Chambre des Communes ?

Londres, 25. — Le Bureau de la Guerre a reçu la dépêche suivante de lord Kitchener:—

Prétoria, 25.—Les forces de Babington, y compris la colonie de Skekelton, ont attaqué Delarey, qui avait quinze cents hommes, au Sud-ouest de Ventersdorp et après l'avoir défait l'ont poursuivi rapidement, ont pris l'arrière garde des Boers et leur convoi y compris les canons capturés à Vaalbank.

"Nos troupes ont fait preuve de grande valeur, elles ont capturé deux? pièces de quinze, un po m-pom, six maxims, 320 rondes de munitions d'artillerie, 1500 rondes de munitions de fusil, 160 fusils, 53 wagons et 24 charettes plus 140 prisonniers

"Nos pertes ont été légères. Il y a eu plusieurs Boers de tués ou blessés. "

(Dernière heure)

Londres, 26 — Le correspandant du "Standard" à Prétoria dit qu'il est évident qu'il faudra encore des mois pour écraser les Boers.

Le correspondant du "Daily Express" à Amsterdam, dit qu'il a appris que M. Kruger avait conseillé au président temporaire CchalkBurgher de rédiger des conditions de paix.

Il est à peu près certain que le gouvernement refusera d'écouter MM. Merriman et Sauen à leur chambre des Communes sous prétexte qu'étant des ex-ministres ils n'ont pas de "locus standi."

Pour la liberté du travail

Cape-Town, 25—On dit que les Boers ont attaqué la garnison de Lichtenburg la semaine dernière. On rapporte que plus de soixante-dix burghers ont été tués dans un seul endroit parmi les emont essuyé de lourdes pertes lorsqu'ils barras de fil de fer.

Les Boers aurait subi de leur pertes

Montceau-les-Mines, 25—Le gouvernement s'est aujourd'hui décidé à protéger par la force les ouvriers qui veulent travailler.

On craint les Boers

Queenstown, Colonie du Cap, 25—La garde de la ville a été appelée sous les armes. On dit qu'un détachement de Boers est près de la ville. Les affaires ont été suspendues afin de permettre aux hommes de garder jour et nuit les tranchées et les toits. On assure que les Boers sont à 20 milles de la ville et ont traversé le chemin de fer près de Drummond.

Londres, 25—Une dépêche de Bloemfontein, colonie de la rivière Orange, dit que le commandant boer Fourie, qui a-t-on annoncé, était cerné près de Thabanchu, a pu se frayer un chemin vers le sud. Il a laissé derrière lui 200 prisonniers, 5,000 chevaux et 140,000 moutons.

Delarey se bat continuellement

Prétoria, 25.—Un grand nombre de bêtes de remonte—chevaux et mules—est arrivé ici mercredi de Nauwpoort.

Le commandant boer Delarey opère maintenant contre le colonel Cunningham à l'ouest du Transvaal. Des escarmouches ont lieu continuellement. Il est évident que Delarey a grand besoin d'aliments, car il attaque constamment les convois transportant des vivres pour les Anglais. Les hommes du colonel Plumer sont maintenant campés à Prétoria. Ils prendront part à une série d'opérations dans le nord.

Un désastre pour les burghers

Le Cap, 25—Le combat entre les Anglais et le commando de Scheeper dans le district de Jansenville, à environ 125 milles au nord de Port Elizabeth, a été des plus désastreux pour les Burghers, s'il faut en croire des avis reçus ici. Quarante-cinq cadavres de Boers ainsi qu'une vingtaine de blessés ont été trouvés dans la plaine. Les Boers ont constamment été sous un feu violent d'infanterie et d'artillerie.

C'est fini

Londres, 25.—Lorsqu'on a demandé à M. Chamberlain, à la Chambre des Communes aujourd'hui, s'il était possible de changer les conditions de paix offertes aux Boers, il a répondu que les négociations étaient closes et qu'il n'y avait aucune intention de les rouvrir.

Pas de confiscation

Londres, 25—En réponse à une interpellation sur le rapport disant que le gouvernement avait l'intention d'établir un certain nombre de soldats dans l'Afrique Australe, M. Chamberlain a répondu que le gouvernement n'avait pas l'intention d'exproprier les propriétaires de terrains ni d'obtenir des terres autrement qu'il le ferait en Angleterre.

M. Balfour a ajouté que le gouvernement n'avait pas l'intention de commettre une folie aussi fatale que celle de confisquer les terres des Boers.

La cause de l'échec des négociations

Londres, 25 mars.—L'échec des négociations de paix dans l'Afrique du sud est dû, dit-on dans les cercles officiels, à la réserve faite par les Anglais et limitant l'amnistie aux actes de guerre dits : "bona fide". Les généraux boers soupçonnaient que cette phrase ne cachât l'intention de formuler quelque accusation assurant le bannissement perpétuel de Dewet et autres.

Les boers se méfient tellement de Chamberlain et de Milner qu'ils ne veulent à aucun degré placer entre leurs mains la vie de leurs généraux, surtout celle de Dewet, la bête noire des Anglais, que ceux-ci ont accusé de crimes atroces sur des preuves plus ou moins fondées.

Les chauvins sont très perplexes, au sujet des négociations, parce que leurs idoles Kitchener et Milner voulaient aller plus loin que leur autre idole Chamberlain. La différence d'opinion qui s'est manifestée entre l'élément militaire qui est sur les lieux et l'élément civil qui est en Angleterre constitue une faiblesse sérieuse encourageant et fortifiant pour les Boers. Et de plus la situation du cabinet en est aussi affaiblie.

Un parlement microbifère

Paris, 25— Un député, M. Lachaud, a commencé une campagne pour forcer le gouvernement à mettre à exécution un plan de reconstruction de la chambre des députés, ou plutôt la partie de la chambre dans laquelle se tiennent les séances parlementaires, la salle actuelle étant considérée comme remplie de poussière et des plus malsaines, avec sa ventilation et son chauffage défectueux.

M. Lachaud cite à l'appui de sa croisade les relevés de la mortalité parmi les députés deguis 1898.

Il dit que dix députés, en apparences robustes et destinés à vivre vieux, ont été emportés par la même maladie, la pneumonie infectieuse, qu'il attribue directement à cet édifice malsain.

Le printemps retardé à Paris

Paris, 25— Au grand désappointement des voyageurs et des habitants de Paris obligés de rester dans la capitale, le printemps qu'on espérait voir arriver est encore retardé.

A la fin de la semaine dernière, le temps était doux et beau, mais lundi il y a eu une baisse subite de la température et jusqu'à jeudi il a fait froid et la plupart du temps très humide. La pluie a cessé hier, mais le froid continue.

Le fameux marronier des Champs-Elysées refuse cette année de reconnaître l'arrivée officielle du printemps, dont il n'y a d'ailleurs aucun signe extérieur.

St-Pétersbourg, 25 — Vendredi, pendant une séance orageuse du conseil impérial, le général Kouropatkine, ministre de la guerre, a, dit-on, retiré son projet de réorganisation de l'armée de Finlande. On apprend que l'opposition de M. de Witte, ministre des finances, basée sur des motifs financiers et autres, a porté le coup fatal au projet.

M. MERRIL[redacted]TE PAR S AMIS

A l'occasion du départ de M. Alfred E. Merrill, avocat, pour New-York, où il va exercer sa profession, ses amis lui ont offert un brillant dîner, samedi soir, à l'hôtel Viger. Le dîner était présidé par Son Honneur le maire Préfontaine, ayant à sa droite M. Merrill, le consul des Etats-Unis, le consul d'Allemagne, et l'honorable A. A. Thibodeau; à sa gauche le consul de Russie, les sénateurs Dandurand et Casgrain.

Remarqué parmi les convives:

MM. C. Archer, S. Beaudin, Cardinal; J. P. Cooke, C. Devlin, A. Geoffrion, H. Gervais, R. Greenshields, M. Guerin, Hibbard, R. Lemieux, L. Loranger, J. A. C. Madore, bâtonnier du barreau ; G. Langlois, rédacteur de "La Patrie"; Meredith, E.A.D. Morgan, O'Halloran, Pélissier, Perron, J. A. St-Julien, H. St-Louis, J. A. Walsh, A. Brunet, Dr [illegible], Dr Hervieux, Dr Rodier, Dr Chalifoux, Dr Boulet, Dr Marien, Dr Dubé, Dr Chrétien, les honorables juges Choquette et Lafontaine; MM. L. Grant, A. Lionais, A. Turcotte, R. Forget, N. E. Hamilton, A. A. Thibaudeau, Z. Resther, Eug. Globensky, échevin O. Faucher, honorable T. Berthiaume, A. Barsalou, C. Laurin, B. Sharing, Madore, J. McShane; L. J. A. Ouimet, Leclerc, N. P. Buchanan, A Morrisson, M. Giroux, da la Banque d'Hochelaga; J. E. Robillard, G. W. Parent, A. Terroux, E. Mathieu, E. Lemay, A. D. Porcheron, Dr J. Leduc, A. Desève, M. St-Denis. M. P.; Dr J. A. Rodier, M. Jos Merrill, M. Théoret, libraire, etc., etc.

Discours par les consuls présents, le maire, M. Merrill, et MM. St-Louis, Casgrain, Cooke et Paul Lacoste. M. Préfontaine a proposé la santé du Roi: c'est passé dans nos cœurs, on ne boit plus rien sans en offrir à Sa Majesté.

M. L'ABBE DECELLES DE WESTBROOK, ME,

Meurt subitement le 23 courant d'une syncope de cœur

La paroisse de Westbrook, vient d'être plongée dans le deuil par la mort subite de son curé, M. l'abbé Alexis-Damase Decelles.. Cette paroisse que M. l'abbé Decelles avait retrouvée en 1879 pauvre et ignorante, sans église et sans écoles, il en fit l'un des plus coquets et des plus florissants villages du Maine. Une église et un couvent élèvent maintenant au milieu de la ville leurs élégants clochers. Les dettes qui grevaient la fabrique depuis nombre d'années ont disparu.

M. l'abbé Decelles avait fait de brillantes études au Séminaire de St-Hyacinthe. Ordonné prêtre en 1872, il fut nommé en 1879, curé de Westbrock, jusque-là desservie par un missionnaire.

Il était l'un des prêtres canadiens désignés pas l'opinion publique comme futur évêque de Portland.

Il était le frère de M. Arcade Decelles, ancien marchand de St-Jean, P.Q., et de M.J.B. Decelles, qui demeure à Montréal, au No 142 rue St-Denis; le cousin de Sa Grandeur Mgr Decelles, évêque coadjuteur de St-Hyacinthe.

PENIBLE ACCIDENT

(Spécial au "Journal")

Québec, 25.—Un bien pénible accident est arrivé vendredi soir à l'Ange-Gardien, comté de Montmorency. Wm. M. Pay, cultivateur de l'endroit, a été horriblement blessé par l'explosion d'un vieux fusil qu'il était en frais de décharger. L'explosion a eu lieu alors que Roy était seul dans sa maison avec un enfant de quelques années.

Le bruit de la détonation fit accourir les voisins qui en arrivant sur les lieux trouvèrent Roy étendu sur le plancher, privé de connaissance, et perdant beaucoup de sang.

Un médecin mandé en toute hâte pansa les blessures, mais le malheureux est dans un état tellement critique qu'il est question de le transporter à l'hôtel Dieu de cette ville.

UNE ŒUVRE SATANIQUE

Des misérables sacrilèges souillent une église

La plus vive indignation règne parmi la population catholique de St-David de l'Auberivière, paroisse voisine de Lévis, au sujet d'un infâme sacrilège qui vient d'être commis dans l'église. Des catholiques indignes de ce nom, pour se venger, suppose-t-on, du fait que l'on avait négligé de faire certaines améliorations à l'église, ont trainé un superbe harmonium en arrière du temple et l'ont mis en pièces après l'avoir souillé d'une façon innommable. On croit que pour accomplir leur action malicieuse, les misérables se sont cachés dans l'église, après la prière de soir, échappant ainsi à la vue du sacristain. L'instrument était évalué à quelque cinq cents dollars. On a ouvert une enquête et il est à espérer que les sacrilèges recevront la récompense de leur crime.

UNE PROTESTATION

Lettre ouverte à Sir Wilfrid Laurier

La lettre suivante a été adressée à sir Wilfrid Laurier, premier Ministre du Canada.

Québec, 19 mars, 1901.

Lettre à l'hon., Sir Wilfrid,
Premier-ministre du Canada.

Honorable monsieur,

C'est avec regrets que comme préfet de l'arrondissement No 2 du comté de Montmorency, je me vois dans l'obligation de désapprouver la conduite du gouvernement fédéral dans la révocation de M. J. Pâquet, pilote, de St-Jean, comme commissaire du recensement pour l'île d'Orléans, et j'ose espérer qu'à l'avenir, avant de prendre une décision sur des questions aussi importantes que celle-ci, vous voudrez bien consulter le député que nous avons élu par 617 voix de majorité.

Respectueusement soumis,
F. X. LETOURNEAU, préfet.

Cathédrale detruite par l'incendie

Grand Rapids, Mich., 25. — L'église St-André, cathédrale catholique de Grand Rapids, a été frappée par la foudre et détruite par l'incendie qui en est résulté ce matin.

MONDANITES

OTTAWA

— M. Hyacinthe Beauchemin était de passage en ville cette semaine.

— Mlle Annette Tarte est aussi dans la capitale fédérale, depuis quelque temps, ainsi que son frère, M. Antoine Tarte.

— Mme Paulette, des Trois-Rivières, qui passe la saison parlementaire à Ottawa, est de retour d'une courte visite chez elle.

— Mme Montplaisir, Mme Bruneau et Mme Bureau, sont descendues au Grand Union pour quelques semaines.

— Mme Victor Geoffrion, de Montréal, est venu passer quelques jours à Ottawa et à Hull, où elle est actuellement l'hôte de Mme E. G. Paquette.

— M. et Mme A. Prieur, Montréal, M. et Mme J. Larue, Smith's Falls, ont enregistré leur nom au Russell cette semaine.

— Mlle B. Rouleau, de Calgary, fille du juge Rouleau, est en promenade à Ottawa chez des amies.

— M. Ernest Marsan, de Montréal, était de passage en ville ces jours-ci.

— Mme Champagne, est l'hôtesse de son fils, M. le député Champagne de Hull.

— Le bal de charité, remis à cause du grand deuil où se trouvait plongé l'empire britannique par la mort de notre gracieuse souveraine, aura lieu dans quelques semaines, et sera "un bal d'indienne," ainsi qu'il avait été décidé dès le commencement. Il est à souhaiter que ce bal soit un succès financier, car les profits sont pour l'hôpital général, et chacun doit s'empresser d'aider cette noble institution.

Les dames patronesses sont: Lady Laurier, lady Grant, Mme J. Costigan, Mme Sifton, Mme Latchford, Mme Lavergne, Mme C. A. E. Harriss, Mme Turner, Mme F. Booth, Mme M. P. Davis, Mme A. A. Taillon, Mme J. McGee.

— Mme George Major est partie mardi dernier pour Montréal, où M. Major vient d'être nommé gérant de l'Hôtel Place Viger.

—Samedi après-midi, brillante réception chez Mme Brodeur. Mlles Doutre et Yvonne Desaulniers recevaient avec la charmante hôtesse. Cette réunion était l'événement social de la semaine et chacun s'était empressé d'accepter l'aimable invitation de Mme Brodeur.

Remarqué parmi les personnes présentes: Lady Laurier, Mme Lavergne, Mme Taschereau, Mme DeCelles, Mme A. A. Bruneau, Mme et Mlle Benoit, M. et Mme Désaulniers, Mme Deville, Mlle Laframboise, Mlle Tarte, M. A. Tarte, Mme Casgrain, Mme Pouliot, Mme Lacas, Mme Fréchette, Mlle Coutu, Mme Fortier, l'honorable sénateur Poirier, Mlle Marie Monk, Mlle Chapleau, Mme A. Stuart, Mme MontPlaisir, M. Talbot, Mme et Mlle McGee, M. Violard, M. Smith et une foule d'autres.

—Pendant le séjour à Montréal de lady Minto, Mme Geo. A. Drummond a donné un lunch en son honneur. Parmi les convives étaient: Lady Hickson, Mlle Dow, Mlle Gillespie, Mme Reford, Mme Thibaudeau, Mme H. Paton, Mme Meredith, Mme H. Mackenzie et quelques autres dames activement intéressées à l'œuvre du "Victorian Order."

—Au concert de Mme Albani, mercredi soir, Son Excellence le gouverneur-général était présent, accompagné de lady Minto, lady Eileen et lady Ruby Elliot, Mlle Marie Elliot et capitaine Graham. Celui-ci présenta à la grande artiste un superbe bouquet de roses au nom de Leurs Excellences. Sir Wilfrid et lady Laurier occupaient une des baignoires; dans les autres étaient présents: l'honorable M. Dobell, lady Ritchie, Mlles Montizambert, M., Mme et Mlle Bate, Mlle Christie, Mme Harriss, Mme Girouard, Mme Macdougall et le sénateur Kirchoffer.

Remarqué parmi l'auditoire: Le général et Mme O'Grady-Haly, Mme et Mlles Fielding, colonel et Mme Tilton, Dr et Mme Ami, Mme Brodeur, Mlle Doutre, M. et Mme Lemoine, Mlle Taché, Mlle Lambert, Mlle Coutu, Mlles Montizambert, colonel et Mme Turner, etc., etc.

—Jeudi soir, réunion du congrès pédagogique à l'Institut Canadien. Un intéressant programme musical avait été préparé pour la circonstance. Parmi ceux qui y ont pris part mentionnons: M. Gustave Comte, dans le "Prince aux Muguets," de A. Holmes; puis Mme St-Jean Smith, qui a exécuté au piano la "Tarentelle" de J. Ralf. M. et Mme N. Mathé ont chanté "Les Fiancés" de Gounod et ont été chaleureusement applaudis et rappelés. Mme Arcand a aussi contribué au succès de la soirée par son joli chant et a eu sa bonne part d'applaudissements et de rappels. Mlle Alida Rochon a dit d'une manière charmante "La vengeance du petit bossu." Pour terminer la soirée, M. Lemay a chanté "Dieu sauve le Roi" en français, sur la demande de Sa Grandeur Mgr Duhamel.

QUEBEC

— M. Stuart H. Dunn et Mlles Dunn sont partis pour New-York.

— M. et Mme Hecker, sont allés passer quelques jours à Montréal, les hôtes de M. et Mme Merrill.

— Mme Laframboise, de St-Hyacinthe, est en visite chez Mme Rainville, au Palais Législatif.

— Le Rév. J. E. Choquette et Mlle Choquette, du Lac Mégantic, sont au Château Frontenac.

— Mme Ostigny, de St-Hyacinthe, est à Québec, l'hôtesse de Mme Archambault, au Palais Législatif.

— Mme Rambau est retournée à Montréal, après avoir passé quelques jours chez Mme Evanturel, rue Garneau.

— Mlle Gray, d'Ottawa, est l'hôtesse de Mlle Lowrey, au Château-Frontenac.

— Mlle T. Price est partie pour Toronto, où elle se propose de passer une couple de mois.

—Il y a eu déjeuner de jeunes filles, samedi midi, chez Mlles Fitzpatrick, avenue Ste-Geneviève.

— Mme J. Thompson a donné une charmante réception, vendredi soir, à sa résidence du chemin de Ste-Foye.

— Mlle Schwartz a reçu quelques intimes, vendredi soir, pour jouer le whist.

— Mlle Jetté recevra quelques amies à déjeuner, mardi midi, à Spencer Wood.

— Joli thé, jeudi après-midi, chez Mlle Hope Sewell, rue St-Louis.

Parmi les invités on remarquait: Mlle Pemberton (Toronto), Mlle Schwartz, Mlle Maud Sewell, Mlle Champion, Mlle L. Champion, Mlle Parker, (Compton), Mlle Erie Turner, Mlle Pacaud, Mlle Gray, Mlle M. Casault, Mlle M. Ashe, Mlle T. Lewell, Mlle F. Price, Mlle Pentland, Mlle Gilmour.

— Mme Gouin, épouse du ministre des Travaux Publics, a donné un superbe "euchre" jeudi après-midi, au Château-Frontenac.

De très beaux prix ont été gagnés par Mme A. Marois, Mme Vallée, Mme Edouard Garneau et Mlle Juliette Larue.

—Très beau déjeuner de dames, jeudi midi, chez Mme Webb, rue St-Denis, (Cap), en l'honneur des dames de Montréal, qui sont en ce moment au Palais Législatif.

—Le cap. Tacker a donné un charmant diner à la Citadelle en l'honneur de Mme O'Gilvie.

—Soirée de cartes, jeudi soir, chez Mlle Champion, pour les membres du Club de Whist. Étaient présents: M et Mme Webb, M. et Mme Cape-More, le Cap. et Mme Gaudet, le Dr et Mme G. Parke, M. et Mme Veasey Boswell, Mlle M. Thomson, Mlle R. Thomson, Mlle Price, Mlle Schwartz, Mlle Louisa Schwartz, Mlle Boswell, M. Bolton, M. W. B. Scott, le Dr Ross et Mme Ross, M. A. E. Scott, M. Kelly, M. Pigot.

—Un superbe diner a été donné jeudi soir par l'honorable M. Rainville, président de l'Assemblée Législative, et Mme Rainville, au Palais Législatif.

La table était décorée avec un goût exquis, de roses et d'œillets roses, de fougères et de ruban rose.

Les invités étaient: l'honorable M. Taillon, l'honorable M. Archambault, et Mme Archambault, l'honorable M. Pérodeau, l'honorable M. Pierre Garneau, Mme Drayner, Mme Pacaud, Mme Laframboise, de St-Hyacinthe, M. et Mme Panet-Angers, M. A. Robitaille et Mme Robitaille, M. N. Garneau et Mme Garbeau, M. et Mme Cyrille Tessier, M. Smith, M. et Mme Cape-More, M. et Mme E. d'Eschambault.

—Un très joli mariage a eu lieu, la semaine dernière à Gananoque: celui de M. Lorne Webster à Mlle Muriel Taylor. La cérémonie a été présidée par le révérend M. Benson. Mlle Lilly Griffith et Mlle N. Webster, de Québec, assistaient la mariée comme filles d'honneur. M. Otto Seifert, aussi de Québec, servait de témoin au marié. Après un somptueux déjeuner les nouveaux mariés sont partis pour un voyage en Floride. Ils ne seront de retour à Québec que vers le milieu d'avril.

—Le banquet que les amis de l'honorable M. J. Tessier lui ont donné mercredi soir, au Château Frontenac, a été un véritable succès.

La santé de l'honorable M. Tessier a été proposée en français par l'honorable M. Déchêne, en anglais, par l'honorable M. Duffy, au milieu des plus chaleureux applaudissements.

Les convives étaient l'hon. M. Guerin, l'hon. M. Lachapelle,, l'hon. M. Pérodeau, l'hon. M. Archambault, l'hon. C. Langelier, l'hon. M. Turgeon, l'hon. M. Déchêne, l'hon. M. Duffy, l'hon. M. Gouin, l'hon. M. Rainville, M. J. D. Rolland, M. McCorkill, Dr De Grosbois, M. D. Caron, M. W. A. Weir, M. A. Taschereau, M. A. Robitaille, M. G. Tanguay, M. J. Cochrane, M. H. Lovell, M. L. Prevost, M. D. Drouin, M. R. S. Cooke, M. J. R. Duhamel, M. F.-X. Dupuis, M. H. Champagne, M. D. Decaries, M. L. R. Roy, M. A. Chênevert, M. G. R. Smith, M. E. Lalonde, M. H. Caron, M. H. S. Béland, M. C. B. Major, M. P. S. Mackenzie, M. A. Hutchison, M. Perreault, Dr Pelletier, M. Rodolphe Roy, M. A. Tessier, M. D. Gillies, M. H. Carroll, lieut.-col Duchesnay, capt. Pennée, M. J. B. Laliberté, M. W. J. White, M. P. Laine, M. C. B. Cartier, M. B. J. Bisaillon, M. J. H. Drouin, M. T. N. Patenaude, M. A. Bruneau, M. G. Lamothe, M. J. H. Patry, M. J. G. Scott, M. Delisle, Dr Fiset, M. R. Larue, major Talbot, Dr Brunet, M. Corriveau, M. Cinq-Mars, M. G. Morin, M. C. Tessier, M. O. Morin, M. A. Pelland, M. G. V. Tessier, M. J. du Brusson, M. G. Roumilhac, Dr Stewart, M. E. Pacaud.

—Un très joli concert d'enfants a été donné, vendredi après-midi, au "Y.M.C.A. Hall," sous le patronage du "Ladies' Morning Musical Club." Un auditoire très nombreux et très sympathique a applaudi les jeunes artistes dans le programme suivant:

1.—Brumer.—Duo de piano, "Poète et paysan."
MM. Hamel.
2.—Mozart.—Menuet, oSolo de piano.
Mlle Elsie Aylwin.
3.—Cowan.—Solo vocal, "Children's Home."
Mlle Lilian Messervey.
4.—Greuzeback, Duo de piano.
Mlle Sophia Joseph et Mlle Evelyn Cook.
5.—Frantz Hetz, Solo de piano, "Angel Serenade."
Mlle Mabel Dubé.
6.—Lawson, Solo vocal "It's only me."
Mlle Grace Beidell.
7.—Streatbog, Duo de piano, "Les Papillons."
Mlle Kathleen Hall et M. Ed. Hall.
8.—Lawson, Quatuor vocal, "Xmas Time Has Come."
9—Massenet, solo de piano, "Aragonaise."—Mlle Mary Tait
10—Villebichat, solo vocal, "La Bohémienne", M. Maurice Hébert.
11—Mendelssohn Bartholdy, Quatuor instrumental,"
Mlles Muriel Joseph, Eléonore Parnell, May Ramsay et Corinne Jones.
12—"Daddy", solo vocal,
Mlle Evelyn Budden.
13.—Read—solo instrumental, "Stop Thief," galop.
Mlle May Lennon.
14.—Fisher, barcarole, solo de violon.
Mlle Mally Naytor.
15.—Carleton, solo vocal, "Mama's Child",—Mlle Miriam Messervey.
16.—Maril,—solo de piano, "Sérénade badine."—Mlle Gabrielle Dessane.
17.—Boissière, Quatuor vocal "L'oiseau de France"
Mlles Hamel et MM. Hamel.
18.—Dussek, sonatine, solo de piano.
M. Beaudry.

—Très joli thé, mercredi après-midi, donné par les dames du Ladies Curling Club. On y remarquait: Mme A. W. Colley, Mme Kirkpatrick, Mme Browne, Mme Thomson, Mlle Scott, Mlle Lindsay, Mlle Schwartz, Mlle Sewell, Mlle Fry, Mlle Home, Mlle Pope, Mlle Turner, Mlle Stavely, Mlle Billingsley, Mlle Rattery, Mlle Shaw, Mlle Dean, Mlle Breakey, Mlle Boswell, Mlle Thomson, Mlle Stevenson, Mlle Price.

IRIS.

24 mars 1901.

LOTION PERSIENNE

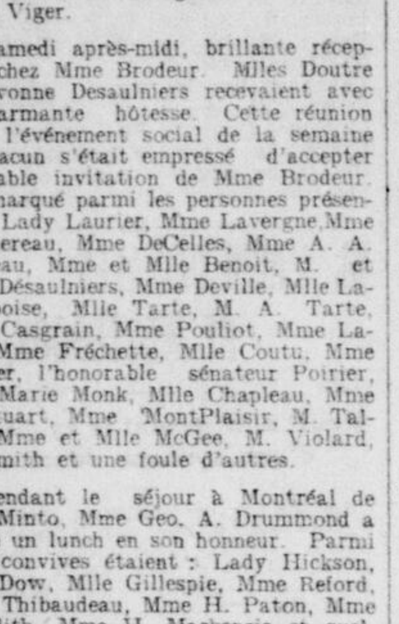

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rousseurs, le masque et autres taches de la peau, La *LOTION PERSIENNE* est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMEDE pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est *brunie par le soleil*, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillérée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
5194 *Rue Ste-Catherine, Montreal.*

Un essai de l'Exterminateur des Vers de la Mère Graves vous convaincra qu'il n'a pas d'égal comme médecine pour les vers.

Achetez-en une bouteille, et voyez s'il ne vous plait pas.

GAZETTE DES DAMES

LA LEGENDE DU LIS

Un ermite au Liban contait beaucoup d'histoires,
"Car il fut autrefois l'un des fiers chevaliers
Gagnant à Mansourah deux célèbres victoires.
L'ermite du Liban servait aux Templiers.
Sur son pennon brodé par quelques saintes âmes
L'archange Gabriel présentait un beau lis
A la Vierge bénie entre toutes les femmes.
Au-dessus se lisait : Montjoie et Saint-Denis.

Le saint roi ne perdit la bataille dernière
Que lorsque, demi-mort, se traînant à genoux,
Ce guerrier se jeta, pour sauver sa bannière,
Dans le Nil, l'emportant au milieu des remous !
Sainte Vierge bénie entre toutes les femmes,
Dit-il, ayez pitié !... Montjoie et Saint-Denis..."
A ces mots, du pennon, l'archange tout en flammes,
Surgissant, lui tendit la tige de son lis !

Et l'ange lui conta : "Lorsque je vins sur terre,
"Par l'ordre du Très-Haut, comme un ambassadeur,
"Au ciel j'avais laissé le présent du mystère !
"Tout prêt à retourner, une superbe fleur
"M'apparut, rayonnant telle une gerbe d'âmes !...
"Offre-la, me dit Dieu, caressant le beau lis,
"A la vierge bénie entre toutes les femmes !
"Noël ! dit le soldat, Montjoie et Saint-Denis...

"Hélas ! dit l'ange en pleurs, près du champ d'asphodèles
"Où je me reposais au pays des pervers,
Je sentis tout à coup qu'on attachait mes ailes !
"Un être souriant me montra l'univers :
"Je suis l'esprit de Dieu, le principe des âmes,
"Je suis l'amour, dit-il, germe d'où naît un lis,
"J'assiste au doux éveil du rêve au cœur des femmes..."
"—C'est vrai, dit le soldat, Montjoie et Saint-Denis !

Le Templier priait au pied du Liban sombre,
Lorsque la Mort, passant, lui dit : "Viens !" Il mourut !
C'était l'anniversaire où, se glissant dans l'ombre,
L'archange Gabriel à Marie apparut !
De son cœur, chaque soir, pousse un beau lis en flammes ;
Vers l'aube l'on entend chanter la fleur du lis :
"Oui, Marie est bénie entre toutes les femmes !—"
Sur la tombe est écrit : "Montjoie et Saint-Denis."

MAURICE DE TALLEYRAND-PERIGORD.

DEUX MOTS DU DOCTEUR

De l'insensibilisation de la peau

Quand il s'agit de pratiquer de petites opérations sur la peau, telles que incision d'un abcès, enlèvement de petits kystes, etc., le médecin a à sa disposition pour insensibiliser la peau un certain nombre de procédés qu'il est utile de connaître et qui dispensent d'avoir recours à l'emploi du chloroforme.

1o Glace. — On applique sur la région à insensibiliser pendant trois ou quatre minutes un petit sac rempli de glace ou d'un mélange de deux parties de glace pilée pour une partie de gros sel.

2o. Pulvérisation d'éther. — A l'aide d'un pulvérisateur, on pulvérise de l'éther sur la peau, et en s'évaporant, cet éther produit, comme la glace, un refroidissement qui insensibilise la peau pendant quelques minutes.

3o. Chlorure d'éthyle et chlorure de méthyle. — Ce sont encore deux liquides qui, par leur évaporation, amènent une réfrigération marquée, le second surtout; le chlorure de méthyle est renfermé dans des siphons métalliques, en une seconde un jet de ce liquide congèle fortement la peau. La température ainsi produite est de 40 degrés au-dessous de zéro: une application trop prolongée de ce médicament pourrait produire des gangrènes de la peau. On s'en sert surtout pour traiter les névralgies, la sciatique particulièrement.

4o. Injections de cocaïne. — Enfin la cocaïne injectée sous la peau insensibilise jusqu'aux parties profondes. — Elle permet de faire sans douleur des opérations déjà relativement importantes. Vous voyez, mesdames, qu'aujourd'hui la chirurgie est mieux outillée qu'autrefois pour se rendre aimable.

Dr T. W.

MENU

Potage julienne.
Epaule de mouton
aux carottes.
Pintade rôtis.
Artichauds sauce blanche.
Gelée au citron.

Pour Guérir la Grippe en deux jours
Laxative Bromo Quinine enlève la cause.

RECETTES CULINAIRES

POTAGE A LA FAUBONNE

Coupez en lames des laitues, de l'oseille et du céleri, passez-les au beurre avec des petits oignons blanchis; mouillez avec du consommé; faites partir, et, après cuisson, additionnez de purée de pois et servez.

POULET FRIT

Coupez en quatre après avoir vidé et flambé, bien entendu, un jeune poulet; passez chaque morceau dans la farine, puis dans des œufs battus.

Jetez dans votre friture chaude, laissez dorer, égouttez et servez avec sauce tomate.

MORILLES AUX CROUTONS

Sautez des morilles avec beurre, persil, ciboules; ajoutez une pincée de farine et mouillez avec du consommé; quand la sauce est réduite, ôtez le bouquet, liez avec des jaunes d'œufs eet de la crème; ajoutez une pincée de sucre et servez sur une croûte ainsi préparée; prenez la croûte de dessus d'un pain mollet, beurrez-la en dedans et en dehors, faites-la dessécher sur des cendres rouges; placez sur le plat la partie bombée en dessous, versez dedans le ragoût de morilles et servez.

RIZ EN GATEAU

Le riz préparé comme à l'ordinaire, faites-le cuire dans du lait sucré aromatisé à la vanille, laissez-le refroidir et mélangez-y quelques macarons pilés, une pincée de sel, six jaunes d'œufs, un bon morceau de beurre frais; mélangez bien le tout, versez dans un moule beurré ou caramélisé et faites cuire au four.

FANTAISIES

Sur la foi d'un renseignement inexact, Calino se présente dans une maison en qualité de valet de chambre.

N'ayant pas besoin de ses services, on l'éconduit. Et Calino de murmurer en se retirant:

—Des maîtres qui n'ont besoin de personne... c'est pourtant la place que je rêve!

—Eh bien, p'tit Jean, es-tu content d'aller dans une école neuve?

—J'aimerais mieux qu'elle serait vieille et que j'irais point.

A la prison:

L'aumônier (s'adressant au prisonnier). — Racontez-moi votre vie antérieure? Dites-moi sincèrement ce qui vous a conduit ici?

Le prisonnier. — Un gendarme, monsieur l'aumônier.

LA PRISE DE VOILE...

—Comment que vous dites?...

—Rue du Tournant.

Et je lui expliquai la chose: c'était une toute petite rue; on l'appelait "du Tournant" parce qu'elle ne tournait pas, mais elle avait dû tourner dans le temps... il y a bien longtemps! car les murs des deux seules propriétés de la rue semblent vieux comme le monde avec leurs blocs, largement équarris, doublés de mousse d'argent et vert royal, ourlés de lichen et, de place en place, écartelés de lierres géants.

—Je vois!... fit le cocher.

Je m'enveloppai dans mon manteau, et la voiture partit. Il était très matin; la gelée piquait ferme, et Paris s'éveillait avec ce bon petit coup de rouge que met sur les pommettes les clairs jours froids d'hiver; les trottoirs peu à peu, commençaient à se noircir de monde: terrassiers à la démarche lourde, au visage indiquant le repos de toute pensée; employés de bureaux, corrects, préoccupés, nerveux, allant vite, col relevé et mains aux poches, petits trottins trottinant court, emmitouflées dans leurs minous, le nez rouge, les yeux pleurant un peu sous les rude caresse du grand froid.

A mesure que la voiture avance, le monde change, se fait plus ouvrier, plus rare aussi. J'aperçois quelques personnes en noir qui doivent aller au même endroit que moi; des commerçants, le volet à la main, regardent le fiacre qui monte péniblement la rue où l'herbe pousse entre les pavés... d'autres voitures ont dû passer là, ce matin, avant la mienne... et ceci est un événement. Voici une autre rue déserte absolument, entre deux murs tout encapuchonnés de branches...

C'est là!...

Pendant que je le paie, le cocher regarde, intéressé: sommes-nous à Paris ou dans une solitude lointaine, au fond d'une Thébaïde? et ce grand murmure qui monte d'en-bas, est-ce le bruit du vent dans les arbres d'une forêt mystérieuse ou le halètement d'une ville qui s'éveille?...

Et comme je me laissais aller à l'impression qui semblait ici baigner, endormir, apaiser toute chose, la porte s'ouvrit comme d'elle-même; je devinai dans l'ombre vague la main d'une religieuse m'indiquant un chemin entre des petites constructions de bois, et, au moment où une hésitation allait s'élever en moi, j'entendis, très doux, comme l'écho lointain d'un chant; la chapelle — et quelle chapelle! — sembla m'appeler au travers des arbres du jardin avec le signal de ses cierges allumés.

Quand j'y entrai, elle était pleine de monde: une double rangée de religieuse encadraient des novices groupées au milieu de la nef et prêtes à faire profession; tout le fond de la chapelle était occupé par les familles et les amis; et là-bas, assis devant l'autel, couvert d'une chasuble monastique, un religieux parlait.

".....Le monde n'est rien, disait-il d'une voix très lente, il promet tout sans rien tenir... Depuis trente ans, j'entends les confidences du monde, et, depuis trente ans, je remercie Dieu qui m'a mis en dehors de ses ambitions et de ses vanités... Tout ce que donne le monde, il le fait payer atrocement cher, même dès ici-bas; que sera-ce là-haut!...

"Il n'y a rien de bon et de vrai que les choses venant de Dieu ou s'appuyant sur lui; tout le reste est façade, illusion, crève-cœur et mensonge... Remerciez donc Dieu qui vous appelle à devenir "toute" à lui... qui vous choisit pour l'œuvre la plus sublime qu'une créature puisse remplir ici-bas: collaborer dans l'ordre surnaturel à l'action divine..."

Pendant que le religieux parle, les yeux presque fermés, lisant à l'intérieur de lui-même, dans l'expérience de son passé, les idées qu'il développe, j'ai comme une impression de christianisme primitif... Ce couvent, retiré en dehors de la ville... ces constructions basses, en planches... ce campement, ce cadre pauvre, hâtif, laissant toute l'attention se porter sur la scène elle-même, sur cette foi qui prie tranquille, qui engage avec sérénité l'avenir d'une vie entière, alors que la persécution, l'exil, la confiscation grondent aux portes... toutes ces personnes qui, de grand matin, se sont arrachées à Paris pour venir là, entendre la parole de vie et s'associer à ces chants qui se font très bas comme un murmure d'amour, comme une crainte, comme une demande de courage... ces lumières discrètes, ces religieuses agenouillées... tout, jusqu'au dessin antique de l'ornement du prêtre, me donnait l'impression du christianisme naissant... de celui qui se terrait dans les catacombes, mais qui était fort et terrible comme une mine et devait faire éclater, malgré tous les Césars, la pourriture du monde païen pour préparer les voies au renouveau du Christ.

Et je pensais: Comme au travers de dix-neuf cents ans, l'Eglise de Dieu reste la "même!..." qu'ont pesé, au temps de Néron dans les destinées de l'univers, les centaines de millions de païens qui ne la connaissaient pas!... et semblable au ferment de l'Evangile, comme la religion du Crucifié continue à être la grande question, l'éternel objectif des nouveaux siècles!...

...C'est vous, Ordres religieux, qui exaspériez déjà Voltaire... Voltaire est mort, et vous vivez plus que jamais!...

...C'est vous, petites novices toutes blanches, que j'ai vues tout à l'heure comme des fleurs mortes, étendues sur le pavé du sanctuaire... c'est vous qui ne lisez jamais les journaux... c'est vous religieux et religieuses inconnues qui ne demandez au monde que l'oubli et le silence... c'est vous qui êtes la préoccupation angoissante de M. le président du Conseil... A cause de vous, il a fait déjà de très longs discours; on s'écrasait à la Chambre des députés pour les entendre; on a voté des sommes énormes pour les afficher dans toutes les communes de France; il y montrait que vous n'aviez plus le droit de vivre;... que vos vœux étaient immoraux — ô vertueux gouvernement!!—et qu'il fallait vous jeter à la rue, vous enlever jusqu'au droit de prier ensemble...

Et moi, à genoux dans un coin de votre pauvre petite chapelle de sapin, misérable comme une crèche, mais toute parfumée d'amour et de prière, je pensais que M. Waldeck-Rousseau était malade, et qu'il s'en remettrait; mais qu'il viendrait un jour où il serait plus malade encore... qu'on l'étendrait sur un lit de souffrance où son intelligence, ses ambitions, ses richesses sombreraient tristement en un dernier spasme d'agonie, et qu'à l'heure où il paraîtrait devant Dieu il y aurait encore, et malgré lui, et toujours de pauvres petites religieuses qui, plus fortes que sa haine, vivraient en communauté, protégées par le bouclier invisible du Christ, qui est "amour"... des petites religieuses qui, sans peut-être même se rappeler son nom, auraient pour lui, comme elles eurent pour Jules Ferry, une prière de pitié et de pardon...

Et, dans leur faiblesse tranquille, ces petites novices m'ont donnée, hier matin, comme la sensation de la force indestructible de l'indestructible Eglise...

PIERRE L'ERMITE.

Une belle chose est une joie permanente, et de toutes les belles choses qui ornent l'humanité il n'y a rien d'aussi beau qu'une belle chevelure. Le moyen le plus sûr de l'obtenir est d'employer le ...... LUBY'S Parisian Hair Renewer.

Chez tous les pharmaciens, 50c la bouteille.

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS
Entrée principale, 1440 Ste Catherine. Télépone Bell: Est 1739. Téléphone des Marchands: 520. Semaine du 25 mars:

La Mulâtresse (The Octoroon)
M. Paul Cazeneuve dans le rôle de **Wahnotee**

Tous les soirs à 8.15 hrs. Matinées: Lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche, à 2.15 hrs. Prix: soirées, 10c, 20c, 25c, 30c. Matinées, 10c, 15c et 25c. Dimanches: Matinées et soirées, 10c, 20c, 30c et 40c.

Théâtre de la Gaieté Française
1054 rue Ste-Catherine. Tel. Bell Est, 1954.
CETTE SEMAINE **Le Bossu**

Tous les soirs à 8 hrs. Matinées Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche, à 2.15.
Prix: Soirées, 10, 20, 25 et 30c. Matinées: 10, 15 et 25 cts.
En matinée 1000 fauteuils à 10c pour dames.
La semaine prochaine "La Sorcière."

Monument National—SOIREE DE FAMILLE
Jeudi, le 28 mars 1901, à 8 heures p.m.
LE MAITRE DE FORGES
Drame de salon en 4 actes par Georges Ohnet.
Billets en vente au magasin de pianos Hurteau, No. 1680 rue Ste-Catherine.
Prix populaires—25 cts, 35 cts, 50 cts. 75-5

Un beau teint fait toujours plaisir.

Purifie et Embellit la Peau. Aucun autre cosmétique fera cela

L'ORIENTAL CREAM ou L'EMBELLISSEUR MAGIQUE du Dr T. Félix Gouraud, fait disparaître le teint basané, les boutons, taches de rousseur, maladies de la peau et tout ce qui porte atteinte à la beauté, et cela sans qu'on s'aperçoive que l'on se soit servi de remède. Il a été à l'essai pendant 53 ans et est si inoffensif — que nous avons pour certain qu'il est fait convenablement. N'acceptez pas de contrefaçon de nom semblable. Le Dr L. A. Sayer disait à une dame le haut ton, une patiente: "Comme vous vous en servirez, vous, les dames, je recommande la "Crème de Gouraud" comme la moins offensive de toutes les préparations pour la peau. Une bouteille dure six mois, même si l'on s'en sert tous les jours. **LA POUDRE SUBTILE DE GOURAUD** enlève tous les poils superflus sans endommager la peau. En vente chez tous les pharmaciens et les marchands d'articles de fantaisie des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe. **FERD. T. HOPKINS**, Prop., 37 Great Jones St., N.-Y.

Ecrivez pour avoir le catalogue et des circulaires donnant des informations complètes sur cette préparation élégante, et mentionnez "LE JOURNAL." 2a eod

No 18 (Suite)

Vernon allait refuser, mais Claveret et Garneret se mirent de la partie et finirent par le ramener à de meilleurs sentiments. Non seulement il n'accepta pas le sacrifice de Jéricho, mais encore il supprima cette condition et tendit affectueusement la main à Bordier, qui la serra de grand cœur.

—Je n'ai plus de canettes! cria Janidet qui, pendant cette scène, n'avait pas cessé de pousser sa navette.

—Voilà, voilà! huria le botaniste en se précipitant vers le rouet, tout heureux d'avoir enfin désarmé le terrible chimiste.

Ce soir-là, après le diner, tandis que Janidet tissait à tour de bras, Vernon fit asseoir ses amis près du métier et pria Bordier de faire un cours de botanique.

Cette invitation fut faite d'un air si gracieux, que le botaniste ne put s'empêcher de saluer en souriant. Puis il commença une dissertation sur la vie des plantes, leurs rapports entre elles, avec le sol et le climat, leur utilité, etc.

Ce cours dura toute la soirée, et Bordier fut si brillant, que Vernon daigna reconnaître qu'il s'était, jusque-là, trompé sur son compte.

La bonne harmonie étant définitivement rétablie entre Vernon et Bordier, il fut convenu que le géologue et eux feraient, chaque soir, et à tour de rôle, un cours scientifique.

Jéricho, qui n'était point un savant, dans le sens propre du mot, mais dont l'existence accidentée avait considérablement orné l'intelligence, s'engagea à faire également, de temps en temps, un cours sur l'art de se contenter de ce que l'on a, art éminemment utile en voyage et à l'aide duquel on peut éclater de rire au nez de l'adversité, lorsqu'elle nous prive non seulement du superflu, mais encore du strict nécessaire.

Le capitaine, lui, devait donner des explications sur la manœuvre d'un navire, explications d'autant plus utiles que les colons devraient bientôt passer de la navigations en chambre à celle en pleine mer.

Grâce à cette combinaison, les interminables soirées d'hiver se passèrent sans que l'ennui vînt visiter l'habitation.

Le matin, après quelques voyages à la mine, on procédait à la fabrication du gaz, après, toutefois, avoir nettoyé avec soin les marmites, dont on enlevait le goudron, que Vernon faisait déposer dans des citernes où il séjournait jusqu'à ce qu'il se fût séparé des eaux ammoniacales, après quoi il s'occupait de la distillation, qui est une succession d'opérations diverses.

Dans la première phase de la distillation, et par une température de 200o, on ne sépare du goudron que ce qu'on appelle l' "essence légère", dont le produit principal ultérieur est la benzine.

Dans la seconde phase, qui exige une température d'au moins 220o, on retire les "huiles lourdes", qui produisent l'ultérieurement l' "aniline", le "phénol", la "naphtaline".

La troisième phase, qui nécessite une chaleur de 300o, produit surtout de la "paraffine", substance solide et blanche, qui peut servir à l'éclairage...

Ce qui reste, alors dans la chaudière, c'est le "brai", que l'on utilise dans la fabrication des charbons agglomérés.

Quelquefois, au lieu de recueillir ce "brai", on pousse plus loin la distillation, en élevant la température jusqu'au rouge naissant, et l'on obtient des hydrocarbures solides, tels que la "paranaphtaline", après quoi il ne reste qu'une sorte de coke très dur et très compact.

Ainsi, la distillation du goudron produit des huiles légères, des huiles lourdes, du brai et des hydrocarbures, qui, distillés à leur tour, produisent le "benzol", dont on extrait l' "aniline, et que l'on transforme ensuite en "nitrobenzine", que les parfumeurs emploient, sous le nom d' "essence" de mirbane, pour donner à leurs savons l'odeur d'amendes amères. Cette tranformation du benzol en nitrobenzine s'obtient en faisant réagir l'acide nitrique concentrée sur le benzol.

Quant à l'acide nitrique, un des trois grands et puissants acides employés dans l'industrie, Vernon l'obtenait en calcinant un mélange de salpêtre et de terre glaise.

Nous avons dit que la seconde phase de la distillation du goudron donnait des huiles lourdes: ces huiles, à leur tour, produisent de l'acide phénique et de l'acide picrique; de plus, on les emploie avantageusement pour extraire la quinine de l'écorce de quinquina.

On tire également du goudron de houille, l'antipyrine, employée avec succès comme fébrifuge.

Tous ces dérivés de la houille, Vernon ne les avait pas obtenus sans peine. Il lui avait fallu construire des marmites, des cornues, des alambics et des serpentins. Tout cela lui avait demandé une grande somme de travail et d'intelligence, car ses moyens de fabrication étaient des plus primitifs. Néanmoins il en était venu à bout; il éprouvait même une certaine satisfaction en constatant les résultats qu'il avait obtenus par des procédés aussi rudimentaires que ceux qdont il disposait.

VIII

ARTILLERIE, DYNAMITE, ETC.

Une brise tiède et parfumée avait remplacé la bise glaciale de l'hiver. Pour la deuxième fois depuis qu'ils habitaient l'île, les colons aspiraient avec délices les subtiles senteurs du renouveau.

Durant les quatre mois qui venaient de s'écouler, non seulement Janidet avait fabriqué une cinquantaine de mètres de tissus, mais encore des vêtements avaient été confectionnés et les voiles du cutter étaient roulées, prêtes à être attachées aux vergues.

Le jour vint enfin où le petit navire, débarrassé de son enveloppe de planches, put être lancé.

Ce ne fut pas sans une émotion bien compréhensible que Garneret donna à son matelot l'ordre de couper la poutre qui retenait le cutter captif sur le chantier. Mais quand, glissant rapidement, il s'élança dans les flots, le capitaine sourit d'orgueil: le petit bâtiment se balançait sur les vagues, avec une grâce attestant un parfait équilibre.

Le mat fut alors installé, puis les cordages et les vergues, et enfin les voiles.

Les grelins et les étais étaient faits de lianes tressées solidement, quant aux chaînes d'aviron, le géologue les avait forgées avec un soin extrême. Les hublots, garnis de carreaux faits par Vernon, laissaient pénétrer dans l'entrepont un jour légèrement crépusculaire, mais néanmoins suffisant.

Le petit navire semblait parfait; pourtant le capitaine jugea prudent d'attendre un peu avant de prendre la mer. En effet, le bois vert dont se composaient les matériaux allait sans doute travailler et il faudrait calfater les interstices qui ne pouvaient manquer de s'élargir.

Le cutter fut donc dirigé vers l'anse où Jéricho avait abordé. Il traînait à la remorque un petit canot qui dansait joyeusement sur la crête des vagues.

Bien qu'il fût suffisamment abrité pour n'avoir rien à redouter, non seulement le capitaine fila les deux ancres, mais encore il le fit amarrer solidement.

—Comment nommerons-nous notre navire? dit tout à coup Jéricho.

—Au fait, c'est vrai, fit Vernon, nous n'avons point encore songé à lui donner un nom.

—Si vous le voulez bien, dit le capitaine, nous le nommerons l' "Espérance".

—Accepté! crièrent les colons en jetant un dernier regard sur le cutter, après quoi ils regagnèrent leur habitation.

Garneret ayant déclaré que l'on devrait attendre au moins quinze jours pour être fixé sur la sécurité que pouvait offrir le navire, chacun se remit à ses occupations habituelles: Janidet reprit possession de sa cuisine; Vernon réintégra son laboratoire et Bordier, après avoir remis en pleine terre son horloge de Flore, recommença à herboriser dans les bois, tandis que le capitaine, le géologue et Jéricho s'occupaient de la fabrication du gaz.

Cette occupation ne leur prenant que quelques heures par jour, ils profitèrent de leurs loisirs pour installer une basse-cour à côté du potager. C'était un petit enclos d'une dizaine de mètres carrés, dans un angle duquel s'élevait une cabane devant servir d'habitation aux volailles.

Ce travail achevé, ils allèrent faire une battue dans les environs de l'étang, et bientôt une douzaine d'oies, de canes et de canards purent couincouaner à leur aise dans l'enclos, tout en picorant des graines jetées à profusion sur le sol.

Dès lors, on put agrémenter d'œufs frais le menu du déjeuner.

Vernon, toujours enfermé dans son laboratoire, ignorait complètement cette innovation, aussi, la première fois que Janidet servit des œufs, on s'attendait au moins à une exclamation de surprise, sinon de plaisir; mais il n'en fut rien, et ses amis le virent déguster son œuf à la coque d'une manière parfaitement indifférente, sans manifester le moindre étonnement.

Jéricho allait protester contre cette attitude incompréhensible, mais le capitaine l'arrêta d'un signe, et le déjeuner s'acheva presque silencieusement.

—C'est trop fort! tonna Jéricho, lorsque le chimiste eut quitté la salle à manger pour regagner son laboratoire; nous lui faisons savourer un mets dont il ne soupçonnait même plus l'existence, et il vous l'avale avec une insouciance qui frise le dédain.

—Mon cher, lui dit en riant le capitaine, votre fureur n'a pas le sens commun et vous raisonnez en ce moment comme vos canards.

—Hein?... fit Jéricho abasourdi. Pourquoi ne dites-vous pas comme mes oies?

—La différence est si peu sensible!... observa négligemment Garneret.

—Non, mais, vous savez, ne vous gênez pas.

—Eh! mon ami, c'est ce que je fais, vous le voyez bien.

—Ainsi, selon vous, je raisonne comme un vulgaire palmipède?

—En ce moment, du moins.

—Capitaine!... s'écria Jéricho d'un ton hautain.

—Jéricho!... riposta Garneret d'un air comique.

—Voyons, reprit Jéricho en s'installant à califourchon sur sa chaise, expliquez-moi ce rébus. Car il est bien évident que vos paroles ont un sens qui m'échappe.

—Vous commencez à vous différencier des canards.

—Et des oies?...

—Et des oies.

—Eh bien, puisque vous voulez bien me reconnaître un peu plus d'intelligence qu'à ces volailles, je vous le répète, expliquez-vous de manière que je vous comprenne.

—D'abord, qui vous a rendu furieux?

—L'indifférence de Vernon pour mes œufs à la coque. Car vous ne nierez point que l'idée d'établir une basse-cour soit de moi.

—Si vous aviez considéré un peu moins les œufs et un peu plus le mangeur, vous auriez remarqué qu'il n'avait pas sa physionomie habituelle, et vous eussiez compris qu'il est en train de résoudre un problème. C'est pourquoi je vous ai fait signe de vous taire lorsque vous vous apprêtiez à l'apostropher avec la douceur qui vous caractérise quand vous éprouvez le besoin de laisser éclater votre indignation.

—Ainsi, vous croyez que Vernon ne sait même pas qu'il a dégusté des œufs à la coque?

—J'en ai la certitude... Il était trop absorbé par ses méditations pour avoir fait aucune remarque.

—Allons, vous avez raison; auprès de moi, mes canards sont des aigles.

—Vous exagérez peut-être, dit doucement le botaniste.

—Peut-être est charmant! remarqua Jéricho.

En ce moment, la porte s'ouvrit et Vernon parut sur le seuil.

—Tenez, dit-il en jetant sur la table une poignée d'allumettes, voilà qui nous dispensera de conserver le gaz allumé jour et nuit.

—Des allumettes! s'écrièrent ses compagnons en s'emparant des petits morceaux de bois, qu'ils frottèrent aussitôt.

(A suivre)

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR
Tablettes "Laxative Bromo Quinine". Les pharmaciens rendent le prix, 25c., si elles ne guérissent pas. Signature E. W. Grove sur chaque boite.

CHACUN SON METIER, LES VACHES S'RONT BIEN GARDEES

Les débuts du géant-cowboy de la Saskatchewan, comme lutteur à bras le corps, ne sont pas très brillants

CYR L'ETEND DEUX FOIS EN TROIS MINUTES

Maigre assistance. Pas d'enthousiasme

Le public canayen a fait la sourde oreille à la grosse caisse des grands journaux du soir. Les promesses "d'une lutte âpre, acharnée," d'un "spectacle unique en son genre et qui fera époque dans les annales du sport" ; "d'une bataille mouvementée et sérieuse" et de bien d'autre choses itou,l'on laissé froid. Certes, nous ne dirons pas qu'il n'y avait personne, au parc Sohmer, hier soir, mais pour des feuilles qui se vantent quotidiennement du succès que leur publications assure aux exploits extraordinaires "La Presse" et "La Patrie" avoueront que leur triomphe d'hier soir a été mince. Quelques centaines de personnes attirées par la curiosité de voir Beaupré en maillots, s'étaient transportées au Parc Sohmer. La majorité, c'est-à-dire, celles qui s'étaient fendues d'un trente-sous, ou d'un écu pour assister au spectacle, se disaient à la sortie, qu'on ne les y pincerait plus. Les autres, celles qui étaient entrées avec des billets de faveurs,—et elles étaient plus nombreuses qu'on pense,—cherchaient à expliquer comment Cyr s'y était pris pour triompher de Beaupré, et s'évertuaient à prouver que la lutte avait été intéressante.

Nos lecteurs ont dû remarquer que "Le Journal" a, dès le début, ri de cette affaire ; qu'il a continué de plaisanter ses deux confrères au sujet du déploiement extraordinaire de style dont ils égayaient fort leurs lecteurs afin de les induire à prendre d'assaut le Parc Sohmer. Nos lecteurs nous permettront bien de rire encore un peu en songeant à la façon dont les confrères vont s'y prendre pour dire à leurs millions de lecteurs, ce soir, comment ils ont été déçus ; comment la lutte n'a été ni âpre, ni acharnée, ni émouvante, ni excitante, ni palpitante, ni rien de ce qu'ils avaient promis ; comment la foule n'a pas envahi le Parc Sohmer. Car, de fait, de toutes les luttes vraies ou fausses, de tous les tournois sérieux ou non sérieux auxquels le public a été convié depuis deux ans, au nom du sport, aucun n'a été aussi gigantesquement, aussi colossalement, aussi monumentalement un fiasco.

Et cependant, lorsque nous nous permîmes (un mot pour le rédacteur de "La Patrie") quelques plaisanteries, avant l'évènement, on nous voua aux gémonies.

"Les journaux qui disent ceci,' les "confrères qui disent cela, verront "bien, lundi soir,...... ils seront bien "attrapés.....•"

Ou nous nous trompons, ou ce sont précisément nos chers confrères qui sont attrapés, s'ils ne s'attendaient toutefois pas à ce qui est arrivé.

Beaupré, le géant, qui, loin d'avoir jamais lutté lui-même n'a jamais vu une lutte à bras-le-corps, a démontré toute la longueur de son ignorance en se laissant ceinturer par Cyr et renverser et étendre deux fois de suite en moins de trois minutes.

Il n'a fallu rien de plus que cette terminaison si brève, si prosaïque et si peu sportique pour faire éclater l'indignation des "payants." Aussi ces derniers n'ont-ils point raté l'occasion de se livrer à une manifestation qui contrastait diablement avec celles qui ont jadis accueilli les triomphes de Cyr.

On a hué cordialement les concurrents. Et la pilule devait être pour les lutteurs d'autant plus amère à avaler que la moisson déçus était moins abondante qu'on l'espérait.

En plus de cette lutte, et sans payer extra, les spectateurs assistèreat à un petit assaut amical entre Morin et Robillard qu'on avait d'ailleurs vus maintes fois aux prises déjà. Quant au tour de force, au sujet duquel, d'après "La Presse" on avait éprouvé tant de difficultés à s'entendre, on a oublié de l'exécuter,vu que Beaupré, éreinté, n'a pas eu le courage de lever son cheval d'une seule main.

Toujours est-il que le tour de force "épatant" ("La Patrie") est encore à faire.

"La Patrie" nous le donnera ce soir, je parie.

Après ce qu'il a vu hier, le public se portera peut-être de meilleur gré maintenant à encourager les sports auxquels notre ardente jeunesse se livre "en amateur" de préférence aux combats homériques (?) que les grrands journaux du soir "boomeut" en sacrifiant tant et tant de leur espace qu'ils estiment cependant si précieux lorsqu'il s'agit d'encourager un article ou de favoriser une œuvre de charité.

BASE-BALL

LES JOUEURS DE LA LIGUE PROVINCIALE

Les gérants des différents clubs de la Ligue Provinciale sont actuellement occupés à recruter des joueurs pour la saison qui s'ouvrira le premier dimanche de mai.

Pour ce qui est du club Mascotte, tous les joueurs de l'an dernier n'ont pas encore renouvelé leur contrat. Dans la Ligue Provinciale comme dans toute autre, chacun cherche à décrocher le plus haut salaire possible. Toutefois, il est à peu près certain que le pitcher Edwards, le catcher Gordon, "Hank" Labelle, Miron, Faucher feront partie de l'équipe. On y verra également figurer Gervais, l'excellent outfielder, de St-Hyacinthe. Poirier et Bourdeau ne sont pas encore réengagés. Robitaille, avec St-Hyacinthe, l'an dernier, est encore en négocations avec le gérant des Mascottes, mais d'autres clubs de la Ligue cherchent aussi à se l'approprier.

St-Hyacinthe est le club au sujet duquel on a les informations les plus précises. Le pitcher, cette année, viendra des Etats-Unis. C'est un nommé McGinley. Le catcher sera Dumaine, ci-devant de Sorel. Le frère de ce dernier sera aussi dans les rangs de St-Hyacinthe,de même que Moïse Deblois et Desjarlais, deux autres Sorelois. Girard, Champagne, Boissy, Coderre, Bob Seale et Dessaulles sont autant d'autres sur lesquels compte le gérant Foley.

Ashton, des Mascottes, de l'an dernier, serait, paraît-il, disposé de suivre Seale, si la chose est possible.

La combinaison que l'on a baptisée "The Big Three," c'est-à-dire Sherbrooke, Farnham et St-Jean, semblent moins anxieux que les autres dans leurs recherches de joueurs. Il est vrai que les gérants Johnson, Page et Tomkins savent où en trouver et ne son pas pressés. Il est évident que nombre de joueurs actuellement à l'essai dans les grands clubs et qui seront relâchés d'ici au premier mai, seront trop heureux de trouver de l'emploi dans la Ligue Provinciale.

Valleyfield remplira ses cadres en partie avec des anciens joueurs. Henri Bernard, le catcher, est à peu près certain d'être à son poste. Le gérant Gauthier a l'œil sur quelques autres et cherche activement un pitcher de première classe. Il ira s'en découvrir un aux Etats-Unis, il est très probable.

NOTES

—Le pitcher Hawley n'a pas renouvelé son contrat avec New-York. Il demande $1,400 d'augmentation de salaire. On les lui donnera s'il promet de ne pas prendre trois mois à se mettre en condition comme il le fit l'an dernier alors qu'il perdit huit parties avant d'en gagner une.

—Le pitcher Doheny, est réengagé pour New-York.—On parle d'échanger Gleason pour deux pitchers de Philadelphie, le gérant Shettsline en ayant une surabondance.

—Dans la liste des joueurs de Détroit, publiée dans le dernier numéro du "Sporting Life" de Philadelphie, sont inclus les noms de Fisk, Cronin, Nance, lesquels Dooley prétend, seront transportés à Montréal.

—Lowe, a enfin renouvelé son contrat avec le club Boston de la ligue Nationale.

—On dit maintenant que l'umpire "Silk" 0Loughlin a reçu une offre de Ban Johnson, président de l'American League. Décidément "Silk" n'est pas en peine.

—Le président Robinson, du club St-Louis, a reçu une requête signée par nombre d'amateurs de baseball, de cette cité, lui demandant de se procurer les services du pitcher Breitenstein, qui est sous contrat pour Cincinnati.

—Le pitcher Phyle, avec Chicago, l'an dernier, est réclamé par le gérant Manning du club Washington de la ligue Américaine.

—Barret et le petit Caesy resteront fidèles au club Détroit en dépit des offres allèchantes qu'ils ont reçues de Cincinnati.

—Le catcher Grady, de New-York, déclare qu'il ne jouera plus jamais sous l'égide du capitaine Davis.

—Le pitcher Dunkle, des champions Providence de la Ligue de l'Est et le shortstop Wrigley de Worcester sont à Chicago, cherchant tous deux un engagement dans un club de la ligue Américaine.

—Coughlin, 3me but, avec Kansas City l'an dernier et qui joua pour Wilkesbarre dans la ligue de l'est, autrefois a été engagé par le gérant Manning de Washington.

Un journal du soir publiait hier soir la liste des joueurs réclamés par les clubs de l'American League, mais cette liste est vieille d'une semaine, et nombre de noms qui y figurent ne sont pas à leur place — Jesse Burkett persiste à ne pas renouveler son contrat avec le club St-Louis. Le gérant Donovan est allé le chercher à Lawrence Mass., et l'amène au président Robinson afin de voir si l'éloquence de ce dernier sera plus convaincante que la sienne.

— Plusieurs joueurs de différents clubs de cette ville ont eu une assemblée le 23 courant, et ont fondé le club de Baseball "Columbia".

Les élections ont donné le résultat suivant :

Gérant et Trésorier, D. Richard;
Président, J. Thibault;
Secrétaire et capitaine, L. Tellier,
Vice-Président, A. Gauvreau;

Le club "Colombia" serait désireux de faire partie de la ligue de Montréal.

HOCKEY

LE VOYAGE DES OTTAWA

Ottawa, 25. — Nos champions du hockey sont revenus de New-York, où ils ont défait avec facilité l'équipe du New-York Athletic Club, vendredi soir, par un score de 3 à 1, puis une équipe recrutée parmi tous les clubs de la Métropole américaine, samedi soir, par un score de 5 à 1. Les Ottawa perdront pour l'an prochain, un de leurs bons joueurs d'attaque, Rogers, qui s'en va résider à St-Albans. Il est à l'emploi de la Cie de chemin de fer "Canada Atlantique."

LA CRUSSE

GRIMES QUITTE OTTAWA

Grimes, le joueur de défense à tête rouge, des champions Capitals ne sera pas à son poste l'été prochain. Il a abandonné Ottawa pour aller accepter une position à Notth Bay, Ont,

LE TURF

LES JOCKEYS AMERICAINS EN EUROPE.

La saison des courses s'ouvre cette semaine, en Angleterre où nous suivons avec plus d'intérêt les succès des jockeys américains dont le nombre est plus considérable que jamais, cette année sur les pistes anglaises.

En attendant nous avons déjà à enregistrer deux victoires remportés par de petits yankees en France.

Aux courses de l'hippodrome de Maisons Lafitte, le jockey M cJoynt, importé pour conduire les coursiers de Willie K. Vanderbilt, a remporté un premier prix, vendredi de la semaine dernière, chose qui n'était pas arrivée à l'écurie Vanderbilt depuis un an. Le même jour, Rigby, un autre petit américain gagnait de son côté deux autres courses.

Les turfmen européens qui ont tant critiqué les méthodes des jockeys américains, avant que "Tod" Sloan n'ait fait la barbe à leurs conducteurs, sont maintenant pris de panique. Celui qui n'a pas un jockey américain à son emploi se considère maintenant dans un dégré d'infériorité.

LA LUTTE

A PROPOS DE LITTLE

Un journal de Buffalo, où se trouve actuellement Dan McLeod (Geo. F. Little), le fameux lutteur, publie, au sujet de ce dernier, des réminiscences d'un autre lutteur ayant fait ses première armes en même temps que Little. Ce lutteur dit que McLeod commença à lutter alors qu'il travaillait "en chantiers." "Dans les heures de repos, on s'adonnait à la lutte, sur l'herbe, entre bûcherons. McLeod défit les meilleurs lutteurs du chantier, tous étant plus gros et plus grands que lui. Plus tard, lorsqu'il eût fait de la lutte son métier, McLeod, qui n'est après tout qu'un middleweight, ne s'attaqua qu'à des géants. Dans mon opinion, c'est le plus merveilleux lutteur du monde. C'est un personnage mystérieux, qui parle très peu. C'est un prodige de sangfroid. D'une habileté et d'une ténacité sans égales, rusé comme un renard, possédant à fond toutes les tactiques anciennes et nouvelles, avec cela un pouvoir d'endurance phénoménal chez un homme pas plus gros que lui, sachant profiter des moindres chances qui lui sont offertes, vif à prendre une prise sans qu'un muscle de son visage ne trahisse son intention, Little est un adversaire redoutable pour n'importe qui. Il l'a prouvé d'ailleurs, et, à voir Roeber et autres l'éviter, on est vite convaincu que c'est parce que ceux-ci savent à qui ils ont affaire."

LE CYCLISME

"MAJOR" TAYLOR EN FRANCE

Les écrivains sportiques de Paris qui ont vu le coureur nègre "Major" Taylor s'entrainer pour sa prochaine course avec le fameux Jacquelin, critiquent sa position et bien d'autres choses encore. Nos confrères parisiens changeront très probablement d'idées lors de la course.

—Le secrétaire Batchelder dela National Cycling Association des Etats-Unis est parti pour l'Europe avec l'intention de ramener avec lui les plus forts coureurs européens. Il espère les induire à traverser l'Atlantique en faisant miroiter, à leurs yeux, les grosses bourses qui seront offertes à Buffalo, lors des grandes courses à l'occasion de l'E0position Pan-Américaine.

LESCARREAU PERD SA CAUSE

On se rappelle qu'au mois de juillet dernier, l'ex-échevin Martineau poursuivait en correctionnelle un cocher du nom de Lescarbeau, qu'il accusait de l'avoir "surchargé." Son Honneur le recorder Poirier condamna Lescarbeau à l'amende et celui-ci porta sa cause en Cour Supérieur.

L'honorable juge Davidson a renvoyé l'appel.

UN VIEUX DE LA VIEILLE

Deux ministres anglicans de Toronto s'étant ouvertement prononcés en faveur de la confession auriculaire, le Rév. Arthur French, pasteur de l'église anglicane de St-Jean l'Evangéliste à Montréal, a prêché dimanche dernier sur la nécessité pour les membres de cette Eglise de rester fidèles aux vieilles coutumes. Il a aussi insisté sur l'observance du carême.

AUX QUAIS

Les Commissaires du Port ont hier assigné leurs emplacements respectifs aux différentes compagnies de navigation qui ont leur port aux quais du port. A la séance d'hier ont été assignés les emplacements de la Dominion Coal Co. de la Montreal Lighterage Co, de la Montreal Warehousing Co, de la E,der-Hempster; de la Cie J.-E. Brock; de la Cie H. Dobell ; de la Cie H. A. Allan; de la Cie de Navigation Richelieu et Ontario; de la Cie Robert Reford et de la Furness & Withy Co.

M. TREMBLAY MALADE

M. Ernest Tremblay, l'orateur bien connu, est sérieusement malade à l'hôpital Notre-Dame, des fièvres typhoïdes.

CARNET DE LA POLICE

Il y a encore six bouchers qui occupent des étaux au marché Ste-Anne. Ils sont bien décidés à ne pas déguerpir, bien que la Ville ait commencé la démolition de l'édifice. Ils prétendent qu'ayant payé leur loyer, ils ont le droit de rester en place.

—Arthur St-Denis, commis chez un Juif de la rue St-Laurent, a été arrêté et conduit devant le magistrat Choquet dans des circonstances tout à fait particulières. La plaignante, Marie Viens, aurait marchandé un manteau marqué au prix de $6.50. Ayant reçu cette somme, St-Denis aurait demandé 25 centins de plus. La femme Viens refusa la trente sous demandé, et de son côté le défendeur refusa de rembourser la somme de $6.50 ou de livrer le manteau.

Son Honneur le juge Choquet était d'avis que cette cause était d'une nature civile, mais Mtre Ernest Desrosiers, qui défendait St-Dnis, insista pour que son client subît une enquête en règle. pour être acquitté honorablement et avoir ensuite un recours en loi contre la plaignante.

nancier.

Un club de "sports", trouve beaucoup d'amusement nans des joûtes de boxe auxquelles on assiste moyennant 50 cents à $1,00.

—Les luttes ont lieu dans la cave d'un édifice en pierre de la rue Notre-Dame.

—Trente huit prisonniers ont comparu devant les différents tribunaux criminels hier. C'est un record. Sept petits garçons ont été écroués pour flânerie.

—Un individu du nom de Peter McManus a été pris en flagrant délit de passer de la boisson en contrebaade aux prisonniers du poste central.

—Agnès Murphy, âgée de 19 ans, servante de son état, a été arrêtée sous l'accusation d'avoir volé 55.00 à un ami de passage.

Elle se dit innocente. Enquête mercredi. Des filles arrêtées en compagnie de la fille Murphy, pour ivresse et vagabondage, ont subi leur condamnation hier.

—Un jeune enfant du nom de Monette et accusé de vol, se dit innocent. Enquête mercredi.

—Fred. Freet, 371 rue Richmond, a été condamné à $50 et les frais pour avoir acheté du cuivre volé à la compagnie du Grand-Tronc par les jeunes Dufaux et Roy, que le détectives Groleau a arrêtés il y a deux semaines.

—M. McKinnon, le nluveau chef de police de Dawson, est parti hier soir pour ce poste. Il se propose de réorganiser complètement ce corps.

—Moïse Late, 12 ans, Juif, a été appréhendé par un commis de la maison Hamilton, au moment où il s'emparait d'un portefeuille.

Procès mercredi.

— Un jeune homme du nom d'Ennis, est accusé de vol de cuivre. Deux individus, respectivement nommés Daoust et Dupont, devront répondre à une accusation de vagabondage, Leur procès a été remis à mercredi.

—Une femme du nom de J. Murray, domiciliée au No 153 de la rue Shearer, a été arrêtée sous l'accusation d'avoir négligé le soin de son enfant qui n'a que 14 mois. C'est son mari qui a porté plainte. La prévenue proteste de son innocence. Procès jeudi.

— Un garçon nommé Hurley, accusé de vol, se dit innocent. Procès le 27. Arrêté par le constable Clements.

— Alphonse Brault, 39 ans, domicilié rue St-André, est honorablement acquitté de l'accusation de larcin portée contre lui.

—Le détective Riopel est aux trousses de deux individus qui ont pillé en plein jour un magasin de la place Bonsecours où il ne se trouvait qu'une femme à ce moment .

—Le fameux hypnotiseur McEwen, qui donne des représentations cette semaine au Windsor Hall, a remporté hier soir un grand succès.

— Des cambrioleurs sont entrés par une fenêtre dans la pharmacie A. D. Quentin, rue Ontario, et ont vidé un tiroir contenant $10 en sous. Ils ont aussi pris $2 dans un gazomètre.

AUTOUR DU PARLEMENT

La lutte contre la Tuberculose—L'inspection du bétail—La loi des aubains—La prorogation en mai—L'enquête Cook

(Spécial au "Journal")

Ottawa, 25. — Le ministre de la milice présentera à cette session un bill pour créer un fonds de retraite aux militaires de 20 ans de service.

—Le ministre d'agriculture a été mis au courant d'un bill actuellement devant les chambres impériales, pourvoyant à la mise en vigueur, dans le service civil et militaire en Angleterre, des dispositions d'un bill absolument analogue à celui soumis aux chambres canadiennes par le Dr Roddick.

L'Angleterre admettrait à la pratique de la médecine chez elle les médecins coloniaux.

—Le comité exécutif de l'association canadienne contre la tuberculose a siégé samedi sous la présidence du gouverneur-général. Il a été décidé de faire imprimer et distribuer immédiatement le rapport de la convention à Ottawa, aussi de choisir tout de suite un local pour un bureau central.

—Lorsque M. Fisher est allé il y a quelques temps à Washington, il a obtenu les concessions suivantes relatives à l'inspection du bétail. Copie de ces concessions a été déposée devant la chambre et est datée du 25 février 1901, signée Morton, secrétaire.

1. Les certificats des inspecteurs canadiens seront acceptés aux ports d'entrée des Etats-Unis pour le bétail de reproduction et les vaches à lait âgées de plus de six mois.

2. Les certificats des vétérinaires canadiens au sujet du bétail examiné par eux en Grande-Bretagne, et acceptés aux quarantaines canadiennes, quand ils sont contresignés par l'inspecteur en chef ou le surintendant de quarantaine seront acceptés aux ports d'entrée des Etats-Unis.

—M.Russell, secrétaire de l'association canadienne des manufacturiers a eu, samedi, avec sir Wilfrid, une entrevue au sujet de certaines modifications à apporter au bill des aubains. M. Russell prétend que le projet de loi doit contenir des dispositions pour permettre dans certains cas l'importations d'ouvriers experts et que sans ces dispositions les intérêts canadiens en souffriront. Sir Wilfrid a promis d'étudier les amendements projetés.

—Un ministre de la couronne a dit hier, à un journaliste que la session serait prorogée dans la première semaine de mai.

—L'enquête Cook, au sénat, commencera demain, Me Sam Blake pour le gouvernement, Me Chs. Ritchie, de Toronto, pour l'opposition.

—MM. Robert Pickford et Geo Books, de la chambre de commerce d'Halifax, ont rencontré, samedi, le gouvernement, pour appuyer les demandes faites quelques jours auparavant par la délégation de St-John ; aussi pour demander de forcer les steamers de Manchester de réserver de l'espace pour le fret à Halifax.

COURRIER DU TRAVAIL

Les mineurs de Pitsburg remportent une grande victoire

Le Projet de loi Templemen sur les marques ouvrières

LES TAILLEURS DE CUIR

L'Union des Tailleurs de Cuir, à son assemblée régulière de vendredi dernier, tenue sous la présidence de M.O. Allard, a élu les officiers suivants: Z. Lespérance, président; M.W. Gravel, 1er vice-président; Jos Steben, secrétaire des archives; O. Droiet, secrétaire des finances; G. Major, trésorier; O. Lespérance, sergent d'armes; E.M. Allard, directeur; Les syndics,, C. Fournier, L. Paquette et E. Laferrière; bureau exécutif, H. Dagenais, A. Lapierre, A. Martel, A. Tremblay et E. Fontaine; auditeurs; H. Macbeth, O. Allard et E. Allard.

L'Union a eu la visite de M. Charlemagne Rodier, avocat, qui s'est rendu à l'invitation qui lui avait été faite de donner son avis sur la question de l'affiliation de cette société à l'Union Internationale. M. Rodier a profité de cette occasion pour dire quelques mots sur la question ouvrière. Ses remarques ont dû toucher juste, car il a été très applaudi.

M. John J. Tobin, président de l'Union Internationale des cordonniers, est attendu à Montréal dans le cours de la semaine.

LES BOULANGERS PROGRESSENT

L'Union des Ouvriers Boulangers a tenu son assemblée régulière samedi après-midi, sous la présidence de M.L. Charbonneau. L'agent d'affaires a fait observé à ses confrères que le label devenait de plus en plus en vogue. Pour peu que les unions continuent leur propagande en faveur des produits portant la marque du travail organisé, chaque société ayant un label,' notamment celle des boulangers, en retirera de grands avantages.

Parmi les noms des boulangers signalés, la semaine dernière, pour avoir adopté le label, nous avons omis le nom de M. Elzéar Pelletier, de la rue Wolfe.

Au cours de la semaine écoulée, un nouveau patron a demandé la label c'est M. J.-B. Laurier, 76a rue Maisonneuve.

M. George S. Warren était présent à cette assemblée et a prononcé un excellent discours.

Les membres de l'Union sont priés de n'acheter que des chaussures portant le label. &

L'Union tiendra une assemblée extraordinaire samedi prochain.

LA CONVENTION DES MACHINISTES

A une assemblée de l'Union des machinistes de Toronto, tenue la semaine dernière, on a décidé de commencer immédiatement les préparatifs de la réception des délégués de l'Union Internationale de ce métier, qui tiendra sa réunion biennale dans cette ville le 3 du mois de juin prochain. Plusieurs centaines de délégués du Canada et des Etats-Unis prendront part à la réunion, qui durera probablement dix jours.

JOURNALISTES EN GREVE

Columbus Ohio 25 mars—Le personnel entier du journal "Press-Post" s'est mis en grève aujourd'hui. Le propriétaire du journal avait reçu l'ordre de signer à 9 heures l'échelle de prix de la nouvelle Union des journalistes, mais il a refusé de s'y conformer.

VICTOIRE POUR LES MINEURS

Pittsburg, Pens., 25 mars—M. Patrick Dolan, président de l'Association des mineurs pour ce district, a annoncé aujourd'hui qu'à la suite d'une conférence qui a duré de trois semaines, les propriétaires de mines ont accordé aux mineurs les prix demandés par ces derniers.

LES MACHINISTES

La loge Mont-Royal de l'Association Internationale des Machinistes tiendra une grande assemblée demain soir dans son local, 597 rue Wellington. Les membres arriérés dans leurs contributions sont spécialement invités.

AUGMENTATION DU PRIX DU PAIN.

Une réunion des Maîtres-Boulangers a eu lieu à la Salle de l'Union St-Joseph, samedi, afin de considérer l'avis de motion qui avait été donné à l'assemblée de mardi dernier dans le but d'augmenter le prix du pain.—Le promoteur de cet avis attira l'attention de l'assemblée sur la concurrence déloyale que se font un grand nombre de boulangers, et sur la réduction de deux cents qu'une boulangerie importante a été obligée de faire, le 11 mars courant, à cause de cette concurrence, après quoi il proposa une augmentation de deux cents pour le 1er avril.—L'assemblée aurait été unanime à seconder cette motion, mais après quelques remarques, un boulanger important fit observer qu'il était d'urgence d'en finir avec cette concurrence,—qu'il valait mieux perdre un cent et fixer un prix que tous devront maintenir, et il proposa en amendement une augmentation d'un cent,—lequel, après avoir été mis au vote, a été adopté par une grande majorité.

En conséquence, le prix du pain sera donc augmenté d'un cent à partir du 1er avril prochain. Il est bien entendu que le prix fixé devra être maintenu aussi longtemps qu'il n'y aura pas de baisse dans le prix de la farine.

Un comité a été nommé pour réorganiser l'association, dont l'efficacité à protéger les intérêts des boulangers, ne satisfait pas tout le monde.

MARQUES DE COMMERCE

Le projet de loi suivant, déposé au Sénat fédéral par l'honorable M. Templeman, a été adopté en première et en deuxième délibérations :

1. A l'article 3 de l' "Acte des marques de commerce et dessins de fabrique", chapitre 63 des Statuts revisés, est ajouté le paragraphe suivant :—

"3. Les marques, noms, empreintes, étiquettes, enveloppes ou tous autres signes qu'une association ou union ouvrière adoptera pour en faire usage dans le commerce, l'industrie, l'état ou le métier pratiqué par elle, à l'effet de distinguer les produits, marchandises ou articles de toute sorte manufacturés, fabriqués, composés ou emballés par des membres de l'association ou union ouvrière, et de quelque manière, que ces marques devaient être apposées, soit sur les produits, marchandises ou articles, soit sur les colis, paquets, caisses, boites, vaisseaux ou autres emballages quelconques dans lesquels seront renfermés ces objets,—seront considérés et reconnus comme marques de commerce pour les fins du présent Acte, et pourront être enrégistrés pour l'usage exclusif de l'association ou union ouvrière qui en fera l'enregistrement de la manière prescrite par le présent Acte, et des membres de l'association ou union; et, cette formalité remplie, cette association ou union ouvrière et ses membres auront le droit exclusif de faire usage de ces marques de commerce pour distinguer les articles produits par le travail des membres de l'association ou union ouvrière, laquelle, pour les fins du présent Acte, sera considérée comme propriétaire des marques de commerce; pourvu, toutefois, qu'aucune marque ne soit apposée sur les objets sans le consentement de leur propriétaire."

Il n'y a pas de doute que ce projet de

A la dernière réunion de l'Association des Barbiers, les officiers dont les noms suivent ont été élus à remplir certaines vacances qui se sont produites dans l'exécutif : M. V. Farrait, vice-président ; M. O. Laperrière, secrétaire-fi-

Convocation de la Législature du Nord-Ouest

Winnipeg, 25—Une dépêche de Régina dit que l'assemblée législative du Nord-Ouest s'ouvrira le 2 mai pour la transaction des affaires.

Edition de Pâques

Le JOURNAL

Edition de Pâques
Tous les Canadiens-français
en seront fiers.

Edition de
Pâques
Tous les
Canadiens-français
En seront fiers

L'Edition de
Pâques
Du Journal
Sera la plus
Belle qui ait
Encore été publiée
Au Canada

L'Édition
— DE —
PAQUES
DU...
JOURNAL
Magnifiquement
Illustrée sera un
NUMERO SOUVENIR

L'Edition de
Pâques
Du Journal
Magnifiquement
Illustrée sera un
Numéro Souvenir

Edition de
Pâques
Du Journal
Tous les
Canadiens-français
En seront fiers

L'Edition de
Paques du ...
Journal
Sera la plus
belle qui ait
encore été
publiée au
Canada . . .

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

TAUX PO R LA FÊTE DE PAQUES.

Des billets de retour seront émis au taux d'un

PASSAGE SIMPLE

de première classe.

Entre toutes les gares en Canada, aussi pour Détroit et Port Huron, Mich., les Chutes Niagara et Buffalo, N. Y., Massena Springs, Rouses Point, N. Y., et Island Pond, Vt.

Billets bons pour aller du 4 au 8 avril inclusivement.

Limite de retour, 9 avril 1901.

VACANCES D'ECOLIERS

Des billets de première classe seront émis, au taux d'un passage simple plus un tiers sur présentation de certificats officiels signés par le Principal. Dates pour aller : du 29 mars au 6 avril inclusivement.

Limite de retour : 16 avril 1901.

EXCURSION A NEW-YORK

Prix aller et retour, $10.65. Dates pour aller : 4, 5 et 6 avril.

Limite de retour : 16 avril 1901.

The International Limited.

Quitte Montréal tous les jours à 9.00 a.m arrivant à Toronto à 4.40 p.m., Hamilton 5.40 p.m., London 7.30 p.m., Détroit 9.40 p.m. (temps central), et Chicago à 7.20 le lendemain matin.

Un char café-palais est sur ce train et un repas à la carte servi à toute heure durant le jour à la convenance des passagers.

Train Rapide entre Montréal & Ottawa.

Quitte Montréal, tous les jours excepté le dimanche, à 9.50 a.m., 4.10 p.m., et arrive à Ottawa à 12.15 et 6.35 p.m. Des trains locaux pour tous les endroits sur le C.A.R. jusqu'à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours excepté le dimanche, et 5.50 p.m. tous les jours.

La route pittoresque pan-américaine pour Buffalo.

Bureau des Billets pour la ville, No 137 rue St-Jacques et à la Gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

VACANCES DE PAQUES

DES BILLETS DE PREMIERE CLASSE, d'aller et retour, seront vendus entre stations, à Port Arthur et à l'est au prix d'un

SEUL PASSAGE

Bons pour aller du 4 au 8 avril inclusivement. Bons pour revenir jusqu'au 9 avril 1901.

VACANCES SCOLAIRES — Billets d'aller et retour, sur présentation de certificat, au prix d'un passage de première classe dans une seule direction, plus un tiers, du 29 mars au 6 avril 1901, inclusivement. Bons pour revenir jusqu'au 16 avril 1901, inclusivement.

Taux spéciaux à et de Québec et les points sur et via la ligne courte du Pacifique Canadien, aux provinces maritimes.

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux Agents du C. P. R.

Par VOIE DU C. P. R., à L'EXPOSITION PAN-AMERICAINE, BUFFALO

Bureau de la ville pour Billets et Télégraphe, 129, RUE ST-JACQUES, voisin du Bureau de Poste.

ELECTROTYPIE et STEREOTYPIE

GRANDS ANNONCEURS Ayez nos prix pour stéréotypes ou électrotypes. Nous savons ce qu'il vous faut. Hughes Electrotype and Stereotype Foundry. Tel. Main 3162, 18 rue St George. 82-j n o

U. PAUZE & FILS

ENTREPRENEURS

Manufacture de Portes, Châssis, Moulures.

Ameublements d'Eglises, Communautés, etc.

193 Rue St-Urbain

MONTREAL

76—M J S-N

Ceux qui désirent se procurer un bon article à un prix raisonnable devraient acheter seulement

COOK'S FRIEND
BAKING POWDER

Tous ses ingrédients sont de première classe il ne contient aucun alun, et coûte au consommateur, cinquante pour cent moins que les poudres importées également pures.

La véritable poudre "Cook's Friend" est préparée par W. D. McLAREN, Montréal, et la marque de commerce est sur chaque paquet. 51-n

Emmagasinage et Charroyage.

Excellents avantages pour emmagasiner les Pianos, Meubles et effets de ménage.

Meubles, Pianos et articles fragiles déménagés par des hommes d'expérience.

Nos prix sont extrêmement modiques.

KING'S CARTAGE & STORAGE

BUREAU : - - 380 RUE ST-JACQUES
ENTREPOTS : 29 et 31 RUE WILLIAM
N J S—N

VITAL RABY. J. E. MOTARD
RABY & MOTARD
Comptables, Auditeurs et Commissaires et Agents Généraux
30 Rue St-Jacques, Montréal
TÉL. BELL MAIN 1354 Jno

JEUNES ET VIEUX
Renforces et Reconstitues

HOMMES J FAIBLES

Soulagement immédiat. Guérison assurée de perte de vitalité, de mémoire, impotence, faiblesse, débilité, insomnie, abus, excès, etc. 30 années de succès en Europe. Efficacité garantie. PASTILLES DU DR. JEAN, $1.00 le flacon, par la malle, cacheté franco. Adressez : Cie Médicale du Docteur Jean, B. P. Boîte 187, Montréal, Qué.—Et toutes pharmacies. Ecrivez pour notre livre "Hommes faibles et fatigués", Demandez notre blanc de consultation, Envoyés gratis sur demande.

LE JOURNAL
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
La Cie d'Imprimerie Electrique
(LIMITÉE)
PROPRIETAIRE
MILTON McDONALD, - Gérant.

A Montréal (livré à domicile). $5.00 par année
Hors Montréal .... 3.00 " "
Edition Hebdomadaire .... 1.00 " "

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et à nos bureaux. Tout doit être adressé
LE JOURNAL,
75 Rue St-Jacques, Montréal.

MONTREAL 26 MARS 1901

LES CORRUPTEURS SONT ROIS ET MAITRES

Un journal indépendant, le "Herald" de Hamilton, fait la réflexion suivante :

La commission judiciaire d'Elgin-Ouest a coûté $9,000. Et qu'est-ce que la province a eu en retour de cet argent ? Elle a su qu'il y a eu beaucoup de corruption et de fraude en rapport avec l'élection d'Elgin Ouest, voilà tout. En vérité nous n'avions pas besoin de payer si cher pour savoir cela, puisque la corruption et la fraude étaient admises par les hommes dans l'intérêt de qui elle avait été pratiquée. Si le gouvernement ne prend pas le moyen de punir les personnes coupables de fraudes et de corruption dans Elgin-Ouest, l'argent dépensé pour cette commission sera pire que de l'argent gaspillé, parce que l'on peut gaspiller de l'argent sans insulter l'intelligence du peuple d'Ontario.

Le confrère a raison. C'est une honte de voir des criminels comme ceux qui ont opéré dans les élections partielles d'Ontario, braver la justice. Le gouvernement qui les laisse ainsi impunis est un pouvoir dont la puissance dans l'application de la loi est déjà à moitié détruite. Il ruine son prestige en provoquant l'accusation de complicité avec les criminels dont il a peur. Instituer une enquête pour découvrir les coupables était bien, mais une fois ceux-ci découverts, les laisser en liberté est un crime encore plus grand que de fermer les yeux sur les accusations portées contre eux, car c'est ou s'avouer impuissant à les punir, ou complice de leur infamie.

Complice est une parole grave, nous l'admettons, mais enfin comment expliquer autrement l'inaction ministérielle. Un gouvernement a beau être tolérant pour les écarts inhérents à notre système électoral ou dévoué envers ses partisans, passé certaines limites, il est reconnu qu'il vaut mieux, même dans son propre intérêt, frapper, que braver plus longtemps l'opinion. S'il passe outre, s'il va jusqu'à protéger de son inaction le coquin qu'on lui désigne, alors la logique vous oblige à croire qu'il y a plus que la sympathie ordinaire, plus que l'intérêt de parti, que l'intérêt personnel est en jeu. Et le moment est arrivé pour tous les bons citoyens de faire justice à ceux qui sont ou trop faibles ou trop criminels eux-mêmes pour l'exercer à l'égard des autres.

Ce triste spectacle qu'offre le gouvernement d'Ontario nous rappelle nécessairement l'attitude du cabinet Laurier sur une question semblable, les fraudes de Huron-Ouest et Brockville. M. Laurier qui n'en savait peut-être rien lui-même, fit le chevalier galant lorsque l'accusation vint pour la première fois en Chambre. Il consentit à une enquête. Mais une fois son attention éveillée par les premiers témoignages qui étaient écrasants, sa résolution fut arrêtée, et lorsque la reprise de l'enquête fut demandée à la session suivante, lui aussi il était devenu prudent. M. Foster, croyant encore à la sincérité de M. Laurier eut la naïveté de suggérer une commission royale. Le premier ministre bondit aussitôt et accepta la suggestion qui couvrait si bien son hypocrisie. Avez-vous entendu parler de la commission depuis ? Des fraudes gigantesques ont été commises durant ces deux élections, et leurs auteurs, criminels dangereux, se promènent au milieu de nous, libres, rois et maîtres, et peut-être feront-ils demain trembler de peur un honnête homme qui n'aura pas levé son chapeau suffisamment haut devant leur cynisme protégé par les dispensateurs de la justice.

Connaissez-vous quelque chose de plus révoltant que cet état de chose, impossible autrefois, triomphant aujourd'hui.

Que nos amis commirent une belle sottise le jour où ils acceptèrent cette commission royale ! Il fallait tenir jusqu'au bout. C'était le seul moyen de se protéger contre cette canaille que l'on gardait libre afin de l'avoir sous la main au plus fort du combat.

◆

COMMUNES DU PARLEMENT FEDERAL

Après la séance

Ottawa, 24 mars 1901.

M. le sénateur Bernier a fait une deuxième déclaration au sujet des Doukhobors; le gouvernement répondra à l'une et l'autre mardi prochain. Voici le texte de la seconde:

Le gouvernement a-t-il reçu des Doukhobors ou de quelqu'un en leur nom des rapports, représentations, plaintes ou mémoires concernant les ressources ou les lois du pays, leur contentement ou leur mécontentement du traitement qu'ils ont éprouvé ou des conditions ou des institutions de ce pays?

M. Sifton répondant mercredi dernier à une interpellation du même genre faite au gouvernement dans les Communes a dit ce qui suit: je traduis:

1o—Nous avons reçu du commissaire d'immigration de Winnipeg, une pétition datée du 10 juillet 1900, paraissant signée de vingt-neuf Doukhobors et contenant certaines objections aux lois concernant la tenure des terres, le mariage et l'enregistrement de l'état civil.

2o—Le parlement a fait tenir une copie de ce document à M. Monde pour lui permettre de communiquer avec les signataires et dissiper leurs craintes et leurs objections aux lois du pays.

3o—Le département ignore que les Doukhobors ont fait appel à toutes les nations de la terre pour leur demander refuge contre la tyrannie du Canada; il est informé cependant qu'un russe, qui n'est pas Doukhobor, nommé Bojianski, a entrepris de créer du trouble parmi les Doukhobors. C'est lui qui est l'auteur de la pétition ci-dessus, et qui a publié le document dont il est question dans l'interpellation dans un journal de Winnipeg appelé "The Voice." Le département n'a pas raison de croire que les écrits de M. Bojianski représent les vues des 7,500 Doukhobors établis dans l'Ouest, ou d'aucun groupe important de cette colonie.

On veut évidemment se renseigner sur la nature de cette immigration de quakers russes, car M. Wilson a donné de nouveau avis au ministère qu'il l'interpellerait afin d'avoir la réponse aux questions suivantes:

1o—A quelles dates les divers détachements de Doukhobors sont-ils arrivés dans le pays?

2o—Quelle somme leur a-t-on payée à titre de prime?

3o—Quelle somme leur a-t-on prêtée?

4o—Qu'est-ce qu'il en a coûté pour les conduire à leurs différentes locations?

5o—Qu'a-t-on payé pour soins médicaux et autres soins?

6o—Quel montant total a-t-on dépensé pour l'immigration Doukhobor jusqu'à ce jour?

Ces intéressants Doukhobors, objet des plus tendres sollicitudes de M. Sifton, trouvent impie la tenure que la loi leur impose : ils tiennent que la loi divine est opposée à la propriété individuelle ; c'est la seule communauté qui doit posséder, et ils demandent que le titre de leurs terres soit mis au nom de la secte.

De nos lois sur le mariage ils ne veulent pas même en entendre parler. Ils repoussent comme une violation des commandements de Dieu l'obligation d'aller devant un ministre quelconque pour faire légaliser l'union d'un Doukhobor avec une femme Doukhobor. En outre, payer deux piastres pour une licence de mariage leur paraît une énormité dont le régime russe n'offre pas d'exemple.

Mais alors ?

Eh bien, oui, ils regardent le mariage comme un simple accouplement dicté par l'inclination réciproque de l'homme et de la femme. C'est un genre d'union auquel n'ont rien à voir ni les lois ni les bonnes mœurs.

Le divorce, c'est-à-dire la séparation absolue du mari et de la femme, est regardé par eux comme un pieux devoir, du moment que le mariage n'est pas le fruit d'un amour libre et pur, car alors les conjoints vivent dans l'adultère et sont des pécheurs publics. La loi de Dieu les oblige à divorcer afin qu'ils puissent rechercher une union qui soit plus conforme à la nature et aux sentiments d'affection mutuelle des parties.

Les Doukhobors ne veulent pas non plus se soumettre à l'enregistrement des naissances, mariages et décès parce que, disent-ils, le Créateur sait qui vient au monde et qui en sort, sans qu'il soit besoin pour personne d'en tenir mémoire.

Et dire qu'il en coûte au pays des centaines de mille piastres pour avoir importé une pareille vermine des bords de la mer Noire !

Dans la province de Québec, le gouvernement Parent prend les moyens de tuer la colonisation et d'arrêter l'expansion naturelle de la nation Canadienne-française. Dans l'Ouest, M. Sifton, qui est un autre Parent, peuple les prairies de colons dont le culte religieux et les institutions sont essentiellement opposées aux croyances et aux institutions de n'importe quelle province du Canada. Or, comme il faut que ces Doukobors se soumettent à nos lois bon gré mal gré, ce n'est plus le czar de Russie mais le gouvernement canadien qui va continuer l'ingrate besogne de réduire ces gens-là par l'amende et l'emprisonnement.

M. Sifton serait, dit-on, occupé dans le moment à faire venir une autre immigration du même genre ; ce serait les Malokau ou buveurs de lait dont le "Journal" a déjà parlé. Ces Malokau sont aussi des quakers russes.

Il y a des hommes pour qui l'expérience et le vrai patriotisme sont lettre morte ; ce sont ces hommes qui malheureusement conduisent le parti libéral à Québec et à Ottawa.

M. Parent sacrifie à la vulgaire ambition de grossir les recettes du trésor provincial la plus vitale des questions qui nous intéressent ; M. Sifton, lui, sacrifie en fait de colonisation la qualité à la quantité. Il se vante d'avoir importé un plus grand nombre de têtes d'immigrants qu'aucun de ses prédécesseurs n'a jamais fait venir dans le même espace de temps.

Si c'est avec l'idéal que se font ces deux hommes de la grande politique que le Canada peut espérer d'acquérir une civilisation qui l'emporte sur toutes les autres par sa force, sa beauté, et sa grandeur, faisons-en tout de suite notre deuil.

Jamais nous n'arriverons,—du moins tant que nos destinées resteront aux mains de pareils pygmées.

X.

◆

Voici le temps où les colons désireux de revenir au pays ou de s'établir, vont chercher un endroit avantageux. Est-ce que les députés du district de Québec ont songé à demander que l'Intercolonial se montre au moins aussi généreux que les autres compagnies de chemins de fer. Le "Journal" a déjà attiré l'attention de ces messieurs sur ce sujet important mais personne ne semble avoir compris.

Si les députés de cette région ne sont pas capables d'arracher au gouvernement qu'ils appuient les avantages qu'ils obtiennent si facilement des compagnies privées, ils donnent une bien pauvre idée de leur influence.

LES DEUX COTES DE LA QUESTION

La question de savoir si une critique exagérée favorise la cause du bon gouvernement reste encore à résoudre.

Lorsque le Conseil Législatif adopte une mesure qui se trouve être conforme au cri populaire du moment, il est le sujet d'une louange peut-être excessive. Si d'un autre côté la mesure adoptée ne coïncide pas avec l'opinion la plus bruyamment émise, il se peut qu'il devienne exposé à des injures imméritées.

L'un de nos confrères publiait samedi ce qui suit:

"N'est-il pas manifestement malhonnête de la part de la législature provinciale d'accorder à la ville des pouvoirs que pour les lui refuser délibérément et accorder à trois compagnies privées, dans une seule session, le droit de poser des poteaux, des fils et des tuyaux dans les rues de la ville selon leur bon plaisir."

D'autre part, on prête au maire Lighthall, de Westmount, les paroles suivantes qu'il aurait prononcées samedi soir: "Je ne crains pas de qualifier de voleurs ceux qui ont appuyé le bill et je ne permettrais à un seul d'entre eux d'entrer dans ma maison."

Nous ne croyons pas qu'il soit juste de rendre la tâche [illegible] Législature aussi difficile et nous pensons qu'il est bon de mettre devant le public les deux côtés de la question. Si la législature doit être sujette aux injures de la presse et des autorités municipales sur un exposé ex-parte de ses actes, le seul résultat qui pourra en découler sera qu'à l'avenir elle n'acceptera qu'avec indifférence ou mépris les réflexions suggérées par cette presse, qui ne l'aura pas traitée avec équité ou par les municipalités qui auront dénaturé ses délibérations dans le but de les rendre odieuses au public. Nous n'avons aucunement l'intention de condamner les réunions publiques, aux fins de discuter les actes de la législature ; c'est, croyons-nous, un moyen salutaire de fixer l'attention sur les questions populaires, mais nous pensons que lorsque ces réunions se tiennent sous les auspices des autorités municipales, elles prennent un caractère d'importance qui devrait engager ceux qui les dirigent à exposer fidèlement les faits, afin que les assemblées soient en position de bien juger sur ce qui a été fait.

Quelle que soit l'opinion d'un chacun sur la législation récemment soumise à la chambre, concernant le bill Light et Power, personne ne peut nier qu'il y a plusieurs raisons à invoquer pour ou contre et pour notre part nous ne sommes pas prêts à condamner ceux qui ont voté pour le bill.

Un changement considérable, pour le mieux, pensons-nous, s'est produit dans la position de Montréal, considéré comme centre de pouvoir électrique et par là même d'éclairage. Il n'y a pas très longtemps la compagnie du Gaz avait le monopole de l'éclairage dans Montréal et bien que ses méthodes fussent peut-être quelque peu anciennes, elle resta absolument maîtresse du champ d'opération jusqu'à l'entrée en lice de l'électricité. Alors s'organisa la compagnie Royale Electrique, qui fit concurrence à la compagnie du Gaz, sans cependant provoquer beaucoup de changements, à cause du fait que l'électricité était produite au moyen de la vapeur, que l'électricité était encore dans son enfance et plutôt à l'état d'expérience.

Les choses étaient dans cette position lorsque les messieurs qui organisèrent la compagnie hydraulique de Lachine et la compagnie de Chambly, en développant les pouvoirs d'eau de leurs propriétés, changèrent complètement cet état de choses.

Le développement possible du pouvoir de Lachine peut atteindre une force de 12,000 chevaux-vapeur ; celui de Chambly peut-être évalué à 27,000 ou 28,000 chevaux-vapeur ; de sorte qu'il n'est pas improbable qu'au bout de dix-huit mois le total du pouvoir disponible pour Montréal soit de 40,000 chevaux-vapeur.

Il est de notoriété publique que ce développement nécessitera une dépense énorme. Il faut donc tenir compte des nécessités de la situation. Si la Législature n'est pas prête à traiter dans un esprit généreux avec les promoteurs d'entreprises de cette nature, l'on ne peut espérer que la Province de Québec devienne une province populaire pour les entreprises financières.

Dans une occasion antérieure la compagnie de Shawinigan, bien que compagnie privée n'ayant en vue que le développement de ses propres propriétés, a obtenu des pouvoirs de la Législature. La position de ceux dont les propriétés étaient expropriées était peut-être dure, mais la Législature jugea que la dépense d'une somme considérable d'argent projetée par les promoteurs de la Compagnie de Shawinigan et le développement de la ville qui naîtrait nécessairement de l'entreprise, était d'une importance plus considérable, que l'inconvénient individuel. C'est une question sur laquelle différentes personnes arriveront à des conclusions différentes, mais le côté constitutionnel fut laissé à la décision de la Législature, et celle-ci décida en faveur de l'avantage général qui devait en résulter pour la Province.

Les promoteurs de la compagnie de Chambly prétendent que sur la dépense considérable d'argent qu'ils ont faite, ils ont droit d'être placés dans une position aussi bonne qu'aucune autre compagnie pour le développement de leur entreprise. Ils ont représenté à la Législature que si cet argument n'était pas admis ils seraient incapables de placer leurs obligations sur les marchés étrangers, pour la simple raison qu'un examen des chartes des autres compagnies prouverait qu'ils étaient exposés à une concurrence, dans des conditions plus avantageuses pour leur rivaux que pour eux-mêmes. L'on a prétendu aussi de leur part que créer un pouvoir dans un grand centre comme Chambly, quand on est forcé de le distribuer sur des points éloignés rendait presqu'impraticable, pour la compagnie, l'obligation d'obtenir le consentement préalable des municipalités, avant de poser ses fils. De fait ce consentement pouvait être accordé ou retenu, ou consenti à des conditions différentes par différentes municipalités, une municipalité insistant sur les fils suspendus, une autre sur les fils souterrains, pendant que la dernière municipalité sur ligne projetée refuserait complètement ou consentirait à des conditions, dont tous les avantages seraient de son côté.

En un mot l'on a plaidé que la distribution des pouvoirs et de la lumière électriques était un avantage public et qu'elle devrait être accordée à la compagnie à des conditions qui permettraient son développement possible, avec un résultat avantageux.

Dès lors, les promoteurs du bill ont demandé le pouvoir de traverser les municipalités, sujets seulement aux directions que celles-ci auraient donné quant à la façon d'exécuter les travaux.

Plusieurs chartes existaient déjà, en vertu desquelles d'autres compagnies avaient le droit de poser sous les rues sans demander le consentement des municipalités, savoir : la compagnie Electrique Canadienne, incorporée en 1881, la compagnie Electrique de Montréal, incorporée la même année et la compagnie Standard Light & Power incorporée en 1892. Parmi celles-ci la compagnie Canadienne et la Standard Company avaient le pouvoir d'opérer n'importe où dans la province. Les pouvoirs de la compagnie de Montréal étaient limitées au district de Montréal. Les deux premières compagnies nommées avaient le pouvoir de diviser, de vendre et de disposer de leurs franchises, dans n'importe quelle municipalité de la Province.

D'après la charte de la Cité présentée à la Législature, c'était le désir et l'intention apparente du Conseil de Ville de reprendre le contrôle de ses franchises, en stipulant par la section 530, qu'elles ne devraient pas être exercées, excepté en vertu d'un règlement, passé par le vote affirmatif de la majorité du Conseil, s'il s'agissait d'un privilège de cinq ans et par un vote des deux tiers du Conseil, dans le cas d'un privilège excédant cinq années. Cette disposition provoqua naturellement beaucoup d'opposition de la part des compagnies existantes, et la difficulté fut réglée par l'insertion de la clause 567, décrétant que rien dans la charte de la cité ne pourrait être interprété comme affectant ou rappelant aucun pouvoir accordé par statuts aux corporations ou compagnies. Dès lors, le résultat de ces statuts était que certaines compagnies existantes, notamment la compagnie Electrique Canadienne et la compagnie Standard, avaient déjà le droit d'opérer dans les limites de la municipalité de Montréal et dans un rayon de cent milles au dehors, et même au-delà, et qu'elles avaient aussi le droit d'émietter leurs franchises, pendant que la Compagnie de Montréal avait ce droit dans la cité et le district de Montréal, qui comprend un territoire considérable, bien que ne couvrant pas complètement le rayon de 100 milles.

Il faut remarquer en outre qu'aucune de ces compagnies n'avait fait de sa propre initiative, le moindre travail dans la cité de Montréal, à l'exception de la compagnie Standard, et cela seulement après qu'elle eût passé entre les mains des fondateurs de la Compagnie Hydraulique de Lachine.

L'effet évident de ces chartes, accompagnées ou appuyées de la prohibition statutaire contenue dans la charte de la Cité, et la réserve de leurs droits légalisés, étaient de créer pour la Cité de Montréal, un monopole en faveur de trois compagnies, dont deux n'avaient jamais rien fait pour gagner ce privilège.

Probablement que lors de l'adoption de la charte de la cité ce résultat ne fut pas prévu, mais il n'en est pas moins arrivé, et par suite la position des promoteurs du projet de la loi de la Montreal Light & Power Company était celle-ci que s'ils ne pouvaient acquérir une charte qui les mit sur un pied d'égalité avec les autres compagnies ils se trouvaient complètement exclus de leur principal champ d'opération.

D'autre part, l'acquisition d'une des chartes existantes, signifiait le déboursé d'une somme considérable, car les détenteurs de cette charte n'auraient pas manqué de reconnaître qu'ils étaient en possession d'un monopole auquel la Législature ne toucherait point et qu'ils pouvaient en conséquence imposer leur prix. Sous ces circonstances, il fut décidé de renoncer à toutes démarches tendant à l'achat d'une charte, à moins que la Législature ne refusât d'accorder à la compagnie nouvelle des franchises au moins équivalentes à celles accordées aux compagnies existantes.

Tel est en substance l'argument invoqué par les promoteurs du bill devant la Législature. S'appuyant sur cet argument, les membres de la Législature pouvaient en arriver à une conclusion favorable aux promoteurs sans s'exposer à d'autres reproches que d'avoir commis une erreur de jugement, si erreur il y a.

Naturellement, nous ne savons pas jusqu'à quel point, ni à quelles conditions, les chartes existantes étaient sur le marché, mais comme deux d'entre elles sont inexploitées dans le district en question et qu'elles sont détenues par des hommes d'affaires, il est probable qu'elles étaient susceptibles de transfert, moyennant conditions, et le résultat n'eût été que d'entraver le début de la compagnie nouvelle en la mettant dans l'obligation de payer une somme considérable pour les privilèges de sa charte, la plaçant dans la nécessité de gagner des intérêts sur le capital ainsi investi.

A l'encontre de ces arguments la Cité a invoqué le droit de contrôler ses propres franchises sur le fait que la Législature lui avait reconnu ce droit, et que ce droit représentait une valeur dont la Cité pouvait tirer une source de revenus. A cela les promoteurs ont répliqué que tel eût pu être le cas en l'absence de toutes chartes existantes, mais qu'en autant que la Cité et la Législature s'étaient déjà départies de ce droit, et qu'il était tombé entre les mains de compagnies individuelles, rien du droit du contrôle qu'avait la Cité, en vertu de la loi telle qu'elle est aujourd'hui, ne lui était réellement enlevé ; que s'il y avait eu erreur dans la législation, cette erreur remontait à la concession des chartes antérieures ; et que refuser les pouvoirs demandés par les promoteurs du bill actuel était perpétuer une injustice.

Nous laissons au jugement d'un chacun de tirer la conclusion qui découle de ces arguments, nous ne croyons pas que l'on puisse reprocher au comité du Conseil Législatif, qui a consacré trois séances à l'étude de ce bill, d'avoir pris une décision autre que celle qu'il croyait vraie et nous pensons qu'il vaut mieux dans l'intérêt de la bonne législation dans la Province, de placer les deux côtés de la question devant le public, que d'injurier la Législature.

◆

Le rapport du département d'éducation d'Ontario constate une diminution sensible dans l'assistance des élèves qui a été de 5,000 moindre l'an dernier que l'année précédente.

◆

Dans Ontario, la moyenne du salaire des institutrices brevetées est de $294. Oh ! si les nôtres avaient seulement la moitié de cela, elles se croiraient fortunées.

Est-ce que tous ces faits ne donneront pas un peu d'orgueil à nos municipalités.

◆

Une délégation a demandé au gouvernement provincial un subside en faveur du chemin de fer devant relier Québec au Nouveau-Brunswick, en traversant le haut des comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Témiscouata. Le gouvernement a répondu qu'il étudierait la question : ce qui veut dire qu'il ne l'étudiera pas et que ce projet pourra servir d'amorce aux électeurs aux prochaines élections générales.

Pourtant le "Soleil" avait bien assuré son public que le chemin était déjà bâti.

Contentez-vous de l'illusion, MM les électeurs de la région intéressée.

◆

MADAME ROSS

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Ross, épouse de l'hon. J. J. Ross, sénateur et ancien premier-ministre de la province de Québec.

Mme Ross était une femme de qualités solides et de vertus éminentes. Elle a fait le bien sans ostentation et donné de solides exemples à tous ceux qui l'ont connue. Atteinte depuis longtemps d'une maladie douloureuse, elle a vu venir la mort avec sérénité, supportant ses souffrances avec une édifiante résignation.

Elle laisse un époux déjà très éprouvé par la souffrance et que cette épreuve affecte cruellement.

Nous offrons à M. Ross nos plus vives condoléances.

Les funérailles auront lieu à Ste-Anne de la Pérade, mercredi à 10 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les personnes de Montréal et d'autres localités pourront se rendre aux Trois-Rivières par un des trains du mardi après-midi et de là, un train spécial qui partira à 8 1-2 heures les conduira à Ste-Anne de la Pérade,

Retour après les funérailles.

◆

La plus grande feuille de papier

La plus grande feuille de papier qui ait été faite vient d'être fabriquée par une des principales usines des Etats-Unis.

Elle mesure 96 pouces de largeur, et sa longueur d'un seul tenant est exactement de 14 milles. Elle ne présente ni crevasse ni trou et son épaisseur est parfaitement uniforme.

Il faut l'effort combiné de plus de douze ouvriers pour manier ce rouleau monstre qui a été surnommé l' "éléphant".

◆

L'Industrie de la pulpe

Nous lisons dans la "Justice" de Biddeford Maine :

"Il y a vingt ans, le Maine ne comptait que sept pulperies avec un capital de $500,000, et douze papeteries avec un capital de $200,000. Aujourd'hui nous comptons 60 fabriques de pulpe et de papier représentant un capital de 30 millions de dollars et une production annuelle de $20,000,000. Ces fabriques emploient 7,000 personnes, à des salaires moyens de $1.60 par jour, de sorte que de ce chef elles paient une moyenne de $3,500,000 par année. Cette dernière somme ne comprend pas les gages des bûcherons dans les forêts, gages qu'on estime à $1,500,000 par année. Le bois d'épinette consumé chaque année par ces fabriques représente un montant de $2,700,000 et 2,100 tonnes de papier par jour. Bientôt, ce sera 2,500 tonnes, de sorte que le Maine sera à la tête des Etats producteurs de papier.

"Présentement, la coupe du bois seule dans le Maine emploie 15,000 hommes et 6,000 chevaux."

◆

EN GARDE !

Il ne faut pas s'étonner que la plupart des Américains soient dyspeptiques. C'est le fait d'avaler des boissons à la place d'eau, aux jours chauds d'été qui cause ce malheur. Pourquoi ne pas ajouter 10 gouttes des Amers Angostura, le tonique de saveur exquise et de renommée universelle, et éviter ainsi tout danger du catarrhe de l'estomac,

MAISON A VENDRE

Un cottage en brique solide avec fondation en pierre de taille, localité centrale.

Prix modéré, conditions faciles. S'adresser au No 75 rue Sanguinet.

Les Gâteaux
AU
LEVAIN ROYAL
Est le plus parfaitement préparé.

...... IL A MÉRITÉ ......
Les plus Grands Honneurs
A LA GRANDE EXPOSITION UNIVERSELLE.

CHICAGO, ILL.
1893

ATELIER DE MARBRE ET GRANIT
J. BRUNET
Manufacturier et Importateur de Monuments funéraires, ouvrages de bâtisses et de cimetières, etc., de toutes descriptions EN GROS ET EN DETAIL. Estimations données sur demande. Propriétaire des Carrières de Granit rouge, rose et gris. Venez demander nos prix avant de placer vos commandes ailleurs.
BUREAU et ATELIER:
COTE DES NEIGES, MONTREAL.
Téléphone Bell Up 1466.
(Connection gratuite pour Montréal.) 47-1a

Les Feux
Sont Fréquents...

C'est un fait maintenant établi, que la majeure partie des voûtes et des coffres-fort dans l'ancienne bâtisse du Board of Trade, n'étaient pas à l'épreuve du feu. Tous les hommes d'affaires sont encore respectueusement priés de se rendre compte de l'excellence de l'outillage au moyen duquel ils peuvent obtenir une tranquilité absolue, contre le feu, en déposant leurs Billets promissoires, obligations, documents de valeur, etc.,

DANS LES VOUTES
DE LA COMPAGNIE
Montreal Trust & Deposit
1707 RUE NOTRE-DAME
Taux, 5.00 ET AU-DESSUS PAR ANNÉE
A. M. CROMBIE
GERANT.

Lumière Electrique et...
Force Motrice
Au Meilleur Marché

La LACHINE RAPIDS offre les taux les plus bas pour la lumière électrique et la force motrice.

Des contrats seront pris pour n'importe quelle période, au choix du client, au même prix par an, que ce soit pour un an ou pour dix ans avec bénéfice de la réduction qui pourrait être faite plus tard avant l'expiration du contrat.

Courant fourni pour :
Eclairage de Maison, Eclairage de Magasin Annonce, Lampes à Arc, Eventails, Ascenceurs.
Force motrice pour :
Manufactures, Registres de ventes, Emmagasinage à froid, etc.

Venez à nos bureaux voir la liste des moteurs qui sont mûs à l'heure présente par le courant fourni par cette compagnie.

Voyez nos pratiques et vous serez convaincus que nos moteurs et notre service sont sans égaux.

Lachine Rapids
Hydraulic & Land Co.
LIMITED
38 CARRE VICTORIA
200-a

D. PARIZEAU
Bureau principal et clos:
512 Lagauchetière. Tél. Bell Est 1678. March.: 789. — BOIS DE SCIAGE.
BOIS DE CHARPENTE.
Clos : Canal Lachine, Bassin No 3 rue Ottawa. Tél. Marchands 1503 ; Côte St Louis du Mile-End, rue St Laurent. Tél. Marchand 110.

LES PLUMES D'ACIER
ESTERBROOK

Agents de gros: BROWN BRO., (Ltd)
51 Wellington St., West, Toronto.
A vendre par tous les libraires de Montréa

Installation de Lampes Electriques
25 p. c. d'escompte en mars et avril.
Téléphonez: Main 1033, pour estimés.
THE SAYER ELECTRIC CO.
60 et 62 — Square Victoria
82-j n o

Les Alsaciens-Lorrains dans l'armée française

Paris, 25.—La récente promotion dans l'Etat-major général ne comprend pas moins de cinq Alsaciens ou Lorrains.

Actuellement, l'état-major général de l'armée française compte cent trente-sept officiers généraux originaires de ces deux provinces: dix-neuf divisionnaires et vingt-neuf brigadiers en activité de service, trente-et-un divisionnaires et cinquante-huit traite. L'armée entière comprend environ brigadiers du cadre de réserve ou en requatre mille officiers alsaciens ou lorrains.

Simple rapprochement: le tribunal correctionnel de Metz a jugé et condamné cent quatre-vingt-douze jeune gens du pays messin, qui ont préféré quitté la terre natale plutôt que de servir sous le drapeau allemand.

◆

Fou de la grippe, il se suicide

New-York, 25.—Dans un accès de folie causé par la grippe, un médecin de Brooklyn, M. Richard Valentine, s'est tué avec une lancette après avoir coupé à la main la garde-malade qui voulait l'empêcher de commettre son crime.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

F.J. BISAILLON, C.R.
ARTHUR BROSSARD, LLB
HECTOR ROANNÈS BISAILLON, LLB.
Bisaillon & Brossard
— AVOCATS —
11 ET 13 CÔTE DE LA PLACE D'ARMES
MONTREAL.

McGibbon, Casgrain, Ryan & Mitchell
AVOCATS
Bâtisse de la Canada Life,
Rue St-Jacques, Montréal.
R. D. McGibbon, C. R. Percy C. Ryan
Th. Chase-Casgrain, C.R., M.P.
Victor E. Mitchell Edouard Surveyer
Lawrence Macfarlane

ARTHUR LARAMEE
AVOCAT
17 Côte de la PLACE D'ARMES
.. MONTREAL.
Tél. Bell Main 3358. 74-1a

J. Cléophas Lamothe, L.L.B.
AVOCAT
Bâtisse de "LA PRESSE," chambre 11
Rue St-Jacques, coin St-Lambert
Téléphone Bell Main 3553 297-jne

Hon. L. O. Taillon, C.R.
J. Alexandre Bonin, C.R.
L. J. S. Morin, L.L.B.
TAILLON, BONIN & MORIN, Avocats
... 180 Rue St-Jacques ...
Edifice de la "Banque d'Epargne,"
1er Etage, Chambres Nos. 3, 7 et 11
57-n Tél. Bell Main 1587

NOTAIRES

TEL. DES MARCHANDS [illegible] TEL. BELL 1873
LEANDRE BELANGER
Notaire, Comptable et Commissaire . . .
58, RUE ST-JACQUES
116, RUE VISITATION } MONTREAL
50-1an

Garand & Bourgeois
— NOTAIRES —
97 Rue St-Jacques—Chambre 74
M. BOURGEOIS tiendra bureau du soir à sa résidence, No. 1017 Rue St-Denis.
Argent à Prêter sur Hypothèques
49

ARGENT A PRETER
SUR HYPOTHÈQUES SEULEMENT.
On prête de l'argent par petits et gros montants. Conditions faciles aux emprunteurs solvables.
W. J. PROULX, NOTAIRE, 15, Rue St-Jacques.
Bureau du soir: 990, rue St-Laurent. 53-2

DENTISTES

Le Dentiste GENDREAU
22, Rue St-Laurent, Montréal
BELL TÉL. M. 2818 15-1a

Arthur Lemieux
CHIRURGIEN-DENTISTE
Gradué du Collège Dentaire de Philadelphie. 187 rue St-Denis
MONTREAL
Tél. Est 1224. 43-1an

Trestler, Globensky & Martel
DENTISTES
sont déménagés à leur ancien bureau
No. 2 Rue ST-DENIS, Coin Craig
MONTREAL
Téléphone (Main) 1563. 101-1a

Dr R. A. BRAULT
CHIRURGIEN-DENTISTE
ANCIEN BUREAU DU Dr PEPIN
268, rue St-Laurent
Tél. Bell E. 1745.
Heures de Bureau: —de 9 heures à 6
392 me

ARCHITECTES

L. Z. Gauthier
Architecte et Evaluateur
Bâtisse Banque d'Epargnes, No. 180 Rue St-Jacques, 3me Plancher, No. 7, Montréal.
Bell Tel. Main 2287. 124-1a

O. DUFRESNE, Jr. & FRERE
BOIS DE SCIAGE,
EN GROS . . .
2388, rue Notre-Dame
MONTREAL

HOTEL ST-JAMES
En face du Dépôt G. T. R. et tout près du Dépôt C. P. R.
PLAN EUROPEEN ET AMERICAIN
Munie de toutes les améliorations modernes.
THEO. LANCTOT, Propriétaire.
68 jno

Tél. des [illegible] Rue Notre-Dame 714
COLLETS, CRAVATES, CHEMISES.
L. P. LEBEL
Merceries !
1633 rue Notre-Dame,
Près la Côte St-Lambert
157-1an
BRETELLES, GANTS, ETC., ETC.

Entrepot autorisé No 8. Tél. Bell Main
CHOISEUL MATTE,
COURTIER EN DOUANES.
Cie d'Entrepôt Canadien,
101, des Commissaires Agence Générale
109-1a MONTREAL.

40 années d'expérience
A. ROUSSEAU, Constructeur de Ponts, Expert Mécanicien et Ingénieur.
Evaluateur de dommages causés par le feu.
Bureau: Chambre 48 Bâtisse Impériale. Résidence: 42 rue Beaver, Hochelaga.

EXCELSIOR !

Vivier cyclopéen fourmillant de baleines,
Réservoir où sans bruit puisent les océans,
Incursion du pôle en nos fertiles plaines,
Port de mer attendant mille vaisseaux (géants ;

Dans son bassin qui plonge au cœur de (l'Amérique,
Sous le berceau que fait la moitié du ciel (bleu,
La mer d'Hudson toujours, paresseuse (Baltique,
Dort, les pieds allongés vers le tropique (en feu.

Reine d'un avenir qui vient à pas rapides,
Et dont on voit déjà poindre quelques (reflets,
Elle a dans son trésor des richesses splen- (dides,
Tribut du sol, des flots, des monts et des (forêts.

Le Nord, avec amour, lui tresse un dia- (dème
Des constellations qui gouvernent l'azur,
Et son front merveilleux, au sein de la (nuit même,
A les rayonnements du midi le plus pur.

Elle sommeille donc, mais son sommeil (s'achève.
Au genre humain tantôt l'espace manquera;
Vers le pôle il ira... pour y vivre, et ce (rêve,
La science, je crois, le réalisera

Alors, la mer d'Hudson, se levant radieuse
Sous les astres amis saluant son réveil,
Dans l'histoire écrira sa page glorieuse,
Et la croix jettera tout son éclat vermeil.

Dieu n'aura pas en vain, quand il fonda (la terre,
Vers le sud refoulant les flots silencieux,
Autour du pôle nord, centre plein de (mystère,
Placé des continents le groupe harmonieux.

II

Le futur conquérant des plages boréales,
Ivre pendant six mois de soleil et de fleurs
Importera, l'hiver, des zônes tropicales,
Des torrents de lumière et de douces cha- (leurs.

Vrai roi des éléments, dans sa maison (gentille
Il fera la saison qu'il voudra bien avoir,
Et, selon les besoins de sa large famille,
Il aura le midi, le matin ou le soir.

A son gré déployant ou repliant leurs ailes,
Jour et nuit assidus à lui faire la cour,
La vapeur et l'éther, ces messagers fidèles,
De ce qui fut l'exil feront un doux séjour.

Pour du bois, du papier, de l'huile, des (fourrures,
De la houille, du fer, des diamants, de l'or ;
Il recevra du pain, du vin... des confitures,
Du coton, de la soie, et de la pourpre encor.

Plus heureux qu'autrefois, riche, et, pour (ainsi dire,
Emportant avec lui tout ce qu'il a quitté,
Il ira sûrement vers le but qui l'attire,
Fondant à chaque étape, un peuple, une (cité.

Il marchera joyeux de merveille en merveille
Sous l'éclat plus charmant des constella- (tions,
Et, dans l'enivrement d'une ardeur sans (pareille,
Sentant monter toujours ses admirations.

Je vois se commencer le solennel voyage
Dont la première étape est si proche de (nous ;
De notre mer d'Hudson je vois l'heureux (rivage
Devenir des humains le vaste rendez-vous.

III

Français du Canada, vers la contrée (immense
Où tant de nations bientôt vont accourir,
En avant! pour le Christ et la Nouvelle- (France,
Et que nul avant nous n'y puisse parvenir.

Pour établir enfin notre suprématie
Sur les peuples divers qui furent nos ri- (vaux,
D'Amérique soyons la France et la Russie,
Fondons le Pétersbourg des horizons nou- (veaux.

Avec l'instinct puissant d'un grand et no- (ble rôle
Ayant âme d'apôtre et poitrine d'airain,
Nous sommes vraiment faits pour conqué- (rir le pôle,
Et vers ce but aussi mener le genre humain.

Allons donner la vie aux solitudes mornes
Où l'homme jusqu'ici se croyait étranger!
Du globe méconnu rétablissons les bornes,
Et que partout enfin l'homme sache (habiter.

A la race d'Adam penchant vers la vieil- (lesse
Et d'un mortel ennui se sentant envahir,
Sous des cieux tout nouveaux redonnons (la jeunesse
Avec l'espoir encor d'un brillant avenir.

Aux échos des déserts et de la mer pro- (fonde
Jetant l'Excelsior qu'applaudit l'Eternel,
Courons planter la croix sur la cime du monde,
Et sous l'astre polaire élever un autel!

O colossal dessein! rêve trois fois sublime!
Brûlant désir qui met des larmes dans les (yeux!
Autour de l'adorable et si douce victime
Allons, quelque matin, faire tourner les (cieux.

DERFLA — "L'Oiseau-Mouche".

LE P. ETOURNEAU A NOTRE-DAME

Le R. P. Etourneau a consacré sa deuxième conférence à l'étude du mal physique et du mal moral.

Au lieu de s'attacher à rechercher ce que les hommes ont dit ou pensé du mal, l'éloquent dominicain s'applique d'abord à connaître, si c'est possible, ce qu'en pense Dieu et ce qu'il a pris la peine de nous en dire.

Il ouvre l'évangile et montre à sa lumière l'empire du mal tel que dans son expérience humaine le Christ l'a vu.

Je me représente volontiers le Verbe fair chair sous les traits d'un fils de roi qui a reçu de son Père les nations en héritage, et qui, sachant, qu'un épouvantable cyclone les a dévastées et les ravage encore, vient constater en personne, après la tempête et alors qu'elle continue à souffler, les immenses dégâts commis dans sa propriété. Tout y a été atteint, frappé, brisé souillé, ébranlé, démoli. Ici c'est une vigne saccagée, là une maison anéantie, plus loin une forêt fracassée, dont tous les arbres, les plus grands et les plus petits, les plus forts et les plus faibles, les roseaux et les chênes, les hysopes et les cèdres, gisent à terre, mutilés, déracinés; le bois vert n'est plus que du bois mort. Ici c'est une maison qui s'effondre, là c'est un temple qui chancelle et va tomber, plus loin c'est une cité entière qui de son tas de décombres n'élève plus sous le ciel noir que les tronçons de colonnes de ses monuments écroulés. Et à travers tous ces débris qui jonchent le sol boueux, dans un enchevêtrement inextricable, que de blessés! que d'agonisants! que de cadavres!

Va, Fils de Dieu, va devant toi sur cette terre en ruine et en deuil qui t'appartient, prends-y, comme au hasard, le premier venu, à chaque pas que tu y feras, tu rencontreras une misère humaine.

Puis l'orateur parcourt, en passant d'une page à l'autre de l'Evangile, le cycle des misères avec lesquelles le Christ prend contact et le monde personnifiant toute la souffrance humaine:

Certes, l'étalage des misères physiques que le Christ avait sans cesse sous les yeux était triste à contempler, mais combien le regard de l'Homme-Dieu, ce regard qui pénétrait à coup sûr les intentions les plus cachées en descendant comme une sonde au fond des reins et des cœurs, devait être plus navré au spectacle de nos misères morales! Et nous-mêmes, messieurs, qui estimons, avec raison, si sombre et si horrible, tant dans son ensemble que dans le scrupuleuse exactitude de ses détails, le tableau que la concordance évangélique nous présente de la souffrance humaine, quelle douleur, et quel dégoût, et quelle frayeur, et quelle indignation, et quelle pitié nous éprouvons à notre tour, si nous pouvions voir l'iniquité telle que Jésus la voyait dans toute son étendue et sous toutes les formes variées de son universelle laideur!

C'est un interminable défilé d'intelligences aveugles, marchant à tâtons dans la nuit du mensonge et de l'erreur; d'esprits obstinément sourds à tous les appels divins; de consciences muettes en qui le remords lui-même est sans voix, de volontés paralysées, incapables de bien agir, de libertés débilitées, infirmes, contrefaites, boiteuses, accomplissant toutes le mal, mais chacune à sa manière; de cœurs malades que l'orgueil et l'ambition tuméfient ou que dessèche l'avarice, que l'envie et la jalousie torturent, que la paresse immobilise ou que la colère met en démence, que l'impureté gangrène et couvre de ses lèpres hideuses ; d'âmes mortes, d'âmes ensevelies depuis un temps plus ou moins long dans le péché d'âmes en putréfaction exhalant cette odeur corrompue et corruptrice du vice, cent fois plus infecte et plus dangereuse que l'odeur de mort des cadavres qui séjournent au fond des tombes ; et enfin, pardessus toutes ces infirmités et toutes ces maladies, toutes ces blessures et tous ces ulcères, toutes ces agonies et toutes ces décompositions, c'est une nuée mystérieuse d'anges maudits, de démons rapaces, d'esprits immondes, qui tourbillonnent sans cesse dans les ténèbres, s'abattent ça et là sur l'humanité vaincue comme des oiseaux de nuit sur un champ de bataille et qui, pourchassés de tous les côtés par le Christ, en sont réduits, dans la plus abjecte, la plus irrémédiable, la plus effrayante des décadences spirituelles, à désirer d'être emprisonnés plutôt dans un troupeau de porcs que dans les flammes vengeresses des abîmes éternels.

Voilà le mal moral, tel que Jésus l'a vu dans le monde et jusqu'au fond des âmes, et parce que pour lui c'était l'obstacle à l'établissement du royaume paternel de Dieu, l'ennemi, l'unique ennemi à combattre et à vaincre, afin de nous associer à la lutte gigantesque qu'il engageait contre lui et dont l'issue dépendait du concours de la grâce divine et de notre liberté, il s'appliquait dans ses prédications à nous le montrer tel qu'il le voyait.

Le R. P. Etourneau conclut:

...Nous savons que sur la croix, au milieu de ses souffrances les plus atroces, le Christ jouissait de la vision béatifique. Et pourtant, il nous faut dire aussi qu'il y connut, sans aller, certes, jusqu'au désespoir, une minute d'angoisse, pendant laquelle il vécut, ou plutôt il souffrit tous les siècles d'angoisse de l'humanité coupable. Il se vit comme abandonné de Dieu, et parce que cet abandon est le pire châtiment du péché, après en avoir enduré toutes les autres peines, il voulut subir aussi celle-là, afin de pousser jusqu'à cette extrémité et l'expiation de nos fautes et sa ressemblance avec les pécheurs.

"Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné?" Jamais, entendez-vous, jamais aucun cri plus poignant n'est sorti d'une poitrine humaine, il nous donne le frisson, ce cri-là Chargé de tous nos crimes et ayant pleinement conscience de l'abominable fardeau qu'il porte, le Christ est donc cloué au gibet infâme, et il est là, suspendu entre le ciel et la terre. Mais la terre qui chancelle paraît fuir sous ses pieds, mais le ciel qui se ferme semble se dérober à ses regards. Il ne voit plus rien au-dessous de lui. Tout croule, tout disparaît, tout s'engloutit dans un abîme sans fond qui l'attire lui-même. Il a comme le vertige, comme la sensation d'une chute effroyable dans le vide et dans le néant, terme fatal et mérité du péché, si Dieu, dans les délais de sa miséricorde ou de sa justice, ne conservait l'être au pécheur.

LES COURS LABRIOLLE

Des primes sont accordées au Frère Clément et à MM. Mayrand, Renault, Savignac et Villeneuve

M. de Labriolle a consacré la séance à rendre compte des récents travaux mensuels.

Il s'agissait d'étudier la Bruyère comme moraliste et comme écrivain. Le professeur commence par faire de nombreuses remarques sur certaines fautes de style et de composition qu'il a notées dans les compositions. Il préconise vivement l'usage constant du "plan" avant la rédaction proprement dite.

Il ajoute qu'il ne fera pas pour cette fois de "corrigé", le sujet ne comportant pas de difficultés sérieuses. M. de Labriolle se contente de reprendre certains points qui lui ont paru moins bien traités que les autres. Il explique en particulier, avec quelque détail, comment la Bruyère a pu être considéré comme l'ancêtre des modernes romanciers naturalistes. Comme eux, dans ses portraits, il veut atteindre l'âme par la seule observation et la seule peinture des attitudes, des gestes, de l'extérieur en un mot. (Voir Guy de Maupassant, préface de "Pierre et Jean.")

M. de Labriolle étudient ensuite certains travaux qui lui ont été remis la semaine dernière et rappelle à ses élèves les principes fondamentaux de l'art d'écrire et de composer. Ces travaux dénotent une inspiration suffisante chez leurs auteurs, mais témoignent aussi du manque de formation littéraire. M. de Labriolle met le doigt sur de nombreuses fautes contre le goût. Pascal disait : "Il y a des endroits où il faut appeler Paris Paris et d'autres où il faut l'appeler la capitale du royaume." C'est justement ce sentiment des nuances, du ton particulier qui n'est pas suffisamment observé. M. de Labriolle met aussi en garde ses élèves contre les images défectueuses, qui sont, en somme, une conséquence de la fausseté dans le goût.

M. de Labriolle proclame les lauréats qui, par leurs travaux, se sont distingués aux cours de l'année académique qui s'achève : le Frère Clément, du collège Sainte-Marie ; Oswald Mayrand, S. Renault, J. A. Savignac et Rodrigue Villeneuve.

GRIPPE et CATARRHES invétérés. — Vin MORIN "Créso-phates."

COMMENT ON EST MEDECIN

Révélations durant un procès a Manchester N. H.

Manchester, N.-H., 26. — Après deux heures de délibération, le jury dans le procès Nelson-Guggenheim a rendu un verdict pour $367. Nelson poursuivait le docteur en $2,000 de dommages-intérêts parce qu'il avait soigné sa fille pour une fracture du pied alors que son mal était causé réellement par une épingle qu'elle avait dans le talon.

Interrogé sur ses études médicales, le Dr Guggenheim a déclaré avoir reçu un diplôme du Indiana Medical College. M. O'Neil lui demanda ensuite s'il avait fait des études dans cette institution, et M. Guggenheim a répondu négativement.

Il semble que le prétendu médecin a tout bonnement acheté son diplôme.

COMMUNES DU PARLEMENT FEDERAL

Après la séance

Ottawa, 25 mars 1901.

Il s'est produit au sénat la semaine dernière un incident d'une signification toute particulière. Voulant faciliter à un certain James Stovel, le moyen d'obtenir au plus tôt un bill de divorce contre sa femme, un sénateur fit la proposition que la cent-sixième règle de cette Chambre fut suspendue, ce qui, d'après la rédaction du procès-verbal de la séance, fut adopté "sur division."

Or, comme la suspension des règlements du sénat ne peut avoir lieu que du consentement unanime de tous les membres présents, il est résulté que James Stovel n'a pas obtenu la permission demandée à cause du manque de l'unanimité requise. Autre conséquence, la rédaction du procès-verbal s'est trouvée fautive et contradictoire, et un sénateur a demandé qu'elle fut amendée en retranchant les mots "adopté sur division."

—Non, a répondu M. le sénateur Mills, ministre de la justice ; le procès verbal est correct. Un certain nombre de sénateurs sont opposés au divorce, et afin d'éviter la formalité du vote chaque fois que la Chambre est appelée à décider la moindre phase d'un bill de divorce, il a été convenu d'y ajouter la formule parlementaire qui indique l'existence d'un groupe hostile au principe de la loi.

M. le sénateur Bernier a pris la parole pour déclarer d'une manière bien catégorique que si l'on voulait soulever de pareilles objections, les sénateurs opposés au divorce insisteraient à l'avenir pour que le vote fût pris. Il ne s'agit pas ici d'une simple affaire d'opinion, mais d'une question de conscience et de principe. Ou la formule sera conservée ou le vote sera pris sur chacune des procédures des bills de divorce.

Cette déclaration a eu son effet, et l'incident a été vidé.

On aurait tort de ne pas saisir la leçon qui ressort de ce fait en apparence dénué de gravité. C'est l'extrême vigilance que chacun de nous doit exercer dans ses rapports publics et privés avec non concitoyens de langue et de religion différentes.

Notre condition sociale et politique est telle que notre devoir est de ne rien céder qui puisse affaiblir les positions que nous occupons et contredire les principes d'où dépendent nos droits religieux et nationaux.

Remarquez, s'il vous plait, que je parle ici des positions que nous occupons, c'est-à-dire de la situation qu'après mille efforts nous avons réussi à nous créer dans la politique, dans l'organisme social du pays, dans les affaires, dans le domaine religieux et dans la constitution elle-même.

Autant nous devons nous montrer conciliants dans les choses secondaires, autant dans les choses essentielles nous devons êtres inexorables.

Notrevigilance ne doit jamais s'endormir un seul instant de peur que le mal ne s'introduise dans la place.

Ce mal prend une foule de formes et de déguisements.

Prenez garde ; il profite surtout de notre lamentable désir de plaire ou plutôt de ne pas déplaire, ce qui est une faiblesse déplorable d'esprit et de tempéramment.

J'ai horreur de chercher en dehors de ma nation quelque vertu à imiter ; cependant, je conseille à mes compatriotes de copier chez nos amis les Anglais leur belle fierté nationale Quand vous, moi et nous tous Canadiens serons convaincus dans le fond de notre âme que nous valons mieux que n'importe quel Anglo-Saxon, Américain, Allemand, Ecossais, Français ou Russe, ce jour-là nous prendrons la place, le ton et l'attitude qui nous conviennent.

La fierté nationale est peut-être le secret de la force morale immense de la nation anglaise. L'Anglais croit en lui-même ; il croit à la supériorité de tout ce qui est anglais, et il ne suppose pas qu'il existe au monde personne ou rien qui soit destinée à un autre usage qu'à l'usage du peuple anglais.

Et la fierté nationale chez nos voisins les Américains, est-elle assez intense, assez bruyante, assez complète, assez encombrante, assez naïvement insolente ?

Et la fierté nationale des Français, est-elle assez absolue, assez tyrannique, assez exigeante, assez fantasque ?

Eh bien, c'est peut-être de ce grand sentiment, de cet instinct admirable, de cette conscience irraisonnée de force nationale que nous manquons.

Nous avons la passion de passer au second rang partout et toujours, lorsque nous devrions rester au premier.

Nous avons la passion de ne pas faire de bruit, lorsque nous avons toutes les raisons de parler haut et de ne point céder le pas.

Nous avons la passion de ne gêner personne ; nous nous taisons plutôt que de parler français au milieu de gens qui affectent de l'ignorer ; nous prenons pour des faveurs exceptionnelles les marques de politesse ou les égards qui nous sont dus, à tel point que les autres le croient aussi ; nous avons la passionde nous effacer devant des gens estimables qui naturellement trouvent que nous avons bien raison : — est-ce là de la fierté nationale ?

Non, c'est tout le contraire.

Le débat du Sénat nous a donné un grande et utile leçon.

X...

REPRESENTATIONS AU COUVENT

Une série de représentations sera donnée, le mois prochain, au couvent des Révérendes Sœurs de la Providence, à St-Vincent-de-Paul, sous les auspices de M. l'abbé A. A. Brault, prêtre de cette paroisse. Ces concerts auront lieu les 8, 9, 10 et 11 avril au soir.

Le 15, une montre en or sera tirée au sort.

LEGISLATURE DE QUEBEC

Le gouvernement ne veut pas aider aux abattoirs

LA CREMATION AU CONSEIL LEGISLATIF

Le bill de la ville de Chicoutimi

(Spécial au "Journal.")

Québec, 25 mars.—Sur proposition de l'hon. Chs. Langelier la chambre se forme en comité sur le projet de loi à l'effet d'amender la loi octroyant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de St-Etienne de Lauzon, comté de Lévis. Il y a eu quelque discussion mais le préambule du bill a été rejeté par un vote de 24 contre 22.

Le projet de loi constituant en corporation "The Valleyfield & St. Hyacinthe Railway Co." est adopté en seconde lecture et référé au comité des chemins de fer.

Le projet de loi de M. Prévost amendant l'article 237 du Code de procédure civile est ensuite discuté en seconde lecture.

Ce bill n'a qu'une clause qui se lit comme suit: "1. L'article 237 du Code de Procédure civile est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant: 8. S'il est parent ou allié de l'avocat ou du conseil de l'une des parties à l'instance soit en ligne directe soit jusqu'au deuxième degré en ligne collatérale."

Ce bill a pour effet d'empêcher les avocats, fils de juge de plaider devant leur père.

M. Prévost, député de Terrebonne appuie son projet de loi d'un discours qui n'est rien autre chose qu'une insulte à notre magistrature.

Le bill est adopté sur division et est ensuite référé au comité de législation d'où il ne reviendra probablement jamais.

LES ABATTOIRS

L'hon. M. Langelier présente des résolutions concernant l'établissement d'abattoirs en cette province. Il dit qu'il veut provoquer une expression d'opinion de la part de la chambre sur cette importante question. Il rappelle les nombreuses requêtes qui ont été présentées à ce sujet et soutient que l'établissement d'abattoirs dans notre province aurait pour effet de promouvoir puissamment les intérêts agricoles et spécialement d'engager les cultivateurs à s'occuper d'élevage sur une plus grande échelle. Il estime que s'il y avait des abattoirs dans notre province cela assurerait un revenu annuel de 4 à 5 millions de plus pour nos cultivateurs.

M. N. GARNEAU député du comté de Québec félicite le député de Lévis sur le projet au succès duquel il travaille si énergiquement et il l'appuie de toutes ses forces. Il est convaincu lui aussi que l'établissement d'abattoirs aidera beaucoup au développement de l'industrie agricole en cette province.

Il exprime l'espoir que le gouvernement étudiera sérieusement la question afin de résoudre d'une façon pratique.

L'hon. M. DECHESNE dit que le gouvernement est en faveur du principe des abattoirs, mais il s'agit de savoir si ce sont des abattoirs subventionnés ou non subventionnés. Il est d'opinion qu'en subventionnant un système d'abattoirs le gouvernement ne ferait qu'aider une industrie qui ferait une concurrence ruineuse à l'industrie laitière qui n'est encore pour ainsi dire qu'à ses débuts. D'ailleurs au point de vue climatérique notre province n'offre pas d'avantages à l'élevage. Si les abattoirs n'ont pas réussi dans les provinces de l'ouest qui sont mieux situées que la nôtre, il est bien certain que cette industrie a peu de chances de succès dans notre province. D'un autre côté si cette industrie était établie dans notre province et venait y faire concurrence à l'industrie laitière, il faudrait tôt ou tard en sacrifier l'une ou l'autre.

Le ministre a conclu en disant que le gouvernement n'avait pas l'intention pour le moment d'aider financièrement l'établissement d'abattoirs dans cette province surtout alors qu'il est encore appelé à donner tant d'aide à l'industrie laitière.

Aux Comités

LA CREMATION AU CONSEIL LEGISLATIF

Spécial au "Journal".

Ce matin, au comité des bills privés du Conseil Législatif le principe du bill de la Compagnie du Cimetière Mont-Royal, du moins le principe de la clause introduisant la crémation dans notre province a été adopté par un vote de 11 contre 7. Les onze conseillers qui ont voté pour la crémation, sont les Honorables MM. McCorkill, Turner, Ward, Bryson, Gilman, Lanctôt, Rolland, Sharples, Archambault, Garneau et Pérodeau. Le bill ne sera pas discuté devant le conseil avant demain. On s'attend que la clause relative à la crémation va soulever un vif débat.

Les partisans du bill ne se contentent pas de faire adopter cette clause, mais ils présentent aussi une motion à l'effet d'en faire biffer l'amendement par l'assemblée législative, savoir: Que la clause en question ne s'applique pas aux catholiques. Il est évident que ces messieurs veulent généraliser la crémation dans notre province, et ce qu'il y d'étonnant, c'est qu'une législature catholique se prête à cela avec la plus grande facilité du monde.

Ce matin, une délégation a eu une entrevue avec le premier ministre pour protester contre le bill de la Montreal Light & Power Co. Les membres de la délégation trouvent que le bill donne des pouvoirs trop étendus à cette compagnie.

Le comité des bills privés s'est occupé ce matin du bill amendant la charte de la ville de Chicoutimi. Ce bill a pour effet d'autoriser le conseil de ville de Chicoutimi, d'emprunter sur une simple résolution du conseil une somme de $85,000 pour les chemins et le drainage.

M. l'avocat Belley, M. O. Bossé, shérif de Chicoutimi, et M. David Blair, gérant de la maison Price, se sont prononcés contre le bill.

M. I. N. Belleau, C.R., représentait la ville de Chicoutimi.

En s'opposant à ce bill au nom des intéressés de Chicoutimi, M. Belley dit qu'il ne désire rien autre chose que l'emprunt en question soit fait en vertu d'un règlement et non d'une simple résolution du conseil. Cet emprunt sera garanti par les propriétaires. Or, M. Belley demande de plus que seuls les propriétaires soient appelés à décider cette question d'emprunt.

M. O. Bossé, shérif, dit que les intéressés désirent savoir comment cet argent va être dépensé. On dit que c'est pour les chemins et les égouts. Il serait bien important de savoir quel genre de macadam on veut faire dans les rues et de quel système de drainage on veut doter la ville.

La discussion a été très chaude. La majorité du comité paraissait tout d'abord être hostile à M. Belley. On a même tenté plusieurs fois de l'empêcher de parler.

L'honorable L. P. Pelletier est intervenu en sa faveur. M. Belley a longuement plaidé sa cause et finalement le bill a été adopté avec quelques amendements.

L'hon. M. Flynn déclare que surtout depuis qu'il représente un comté essentiellement agricole, il a été tenu d'étudier cette grave question, mais encore aujourd'hui il croit qu'elle demande beaucoup d'études avant de se prononcer. D'ailleurs pour lui, le chef de l'Opposition, il ne pourrait prendre de position moins dangereuse pour le gouvernement que celle prise par M. Garneau qui n'engage personne. En résumé, le chef de l'Opposition n'est pas prêt à dire que, malgré les requêtes qu'il a lui-même présentées, il faut aller vite de l'avant. La question est trop importante pour qu'on ne la livre pas à l'étude. Quant à l'amendement de M. Garneau il n'est pas utile au gouvernement qui jusqu'ici n'a pas trop souffert d'opposition. L'amendement et la motion telle qu'amendée sont alors adoptés.

SEANCE DU SOIR

A 8.15 l'Orateur prend son siège.

LA CHARTE DE CHICOUTIMI

La Chambre se forme en comité général sur le bill No 111, loi amendant la charte de la ville de Chicoutimi.

L'hon. M. Pelletier prenant la parole dit qu'il s'oppose à l'adoption de ce bill parce que le conseil de ville mettant de côté sa charte n'a pas consulté la majorité des intéressés de Chicoutimi en nombre et en valeur pour emprunter une somme de $35,000. D'après le bill actuellement devant la Chambre, le conseil de ville de Chicoutimi demande d'emprunter en vertu d'une résolution mais non en vertu d'un règlement, comme la chose doit se faire. La majorité des électeurs propriétaires est opposée à cet emprunt et la législature devrait leur rendre justice.

L'honorable L. P. Pelletier va plus loin et déclare que le bill actuellement devant la Chambre, lequel écarte tout droit commun, n'a pas même été soumis au Conseil de Chicoutimi.

L'honorable L. P. Pelletier explique ensuite le différend survenu à Chicoutimi, cherche à faire à chacun sa part de blâme et de droit, et dit que les contribuables propriétaires ne doivent pas être tenus responsables de la mauvaise entente qui existe entre ces deux factions dont l'une commande les affaires municipales.

L'honorable L. P. Pelletier a été très éloquent

L'honorable M. Charles Langelier a répondu à M. Pelletier et déclare que la ville de Chicoutimi n'est pas opposée à l'emprunt et que quelques citoyens seulement sont venus devant le comité pour combattre son emprunt. Les argents, dit-il, ne seront pas dépensés follement et ne pourront être touchés qu'au fur et à mesure qu'avanceront les travaux. Le conseil, a déclaré M. Langelier, demande d'emprunter au moyen d'une résolution afin d'éviter de se débarrasser des misères de la faction conduite par M. Belley.

Sur demande de l'orateur si ce bill sera adopté en troisième lecture, l'honorable M. Pelletier, appuyé par l'honorable M. Leblanc, propose en amendement que le bill soit référé au comité général pour être amendé et qu'on substitue le mot règlement au lieu de résolution dans la phrase qui dit "Que le conseil pourra emprunter par mode de résolution, et que ce dit règlement sera soumis à l'approbation des propriétaires."

Le vote a donné le résultat suivant : Pour 21 ; contre 39.

M. Pelletier propose ensuite l'amendement suivant : Que la résolution ne vienne en force qu'après quinze jours de sa passation et qu'avis soit donné dans les journaux huit jours d'avance.

Ce nouvel amendement a été perdu par un vote de 23 contre 35.

Le bill est alors adopté en troisième lecture sur division.

Le vote anglais a été pour les amendements de M. Pelletier.

M. Cardin, député de Richelieu, fit ensuite un discours pour dire à la chambre qu'il retirait sa motion concernant des résolutions au sujet des inspecteurs de chaudières à vapeur.

Le bill No 13, loi concernant le chef-lieu du district de Beauharnois, a passé en troisième lecture sur division.

Avant la passation de ce bill, l'honorable Leblanc s'est levé et a déclaré qu'il n'avait aucune objection au changement du chef-lieu, mais que la chambre n'avait pas le droit d'imposer ce changement sans consulter les intéressés [illegible].

Il croit avoir fait son devoir en défendant les intérêts des intéressés et termine en déclarant qu'un gouvernement n'a pas le droit d'user de sa force pour imposer une mesure qui répugne à des intéressés.

La Chambre se forme ensuite en comité et adopte en troisième lecture les bills suivants :

Loi concernant la formule du décret des statuts passées par la législature de Québec.

Loi amendant la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendie.

En comité général de la Chambre le bill No 162. "Loi amendant la loi des élections contestées". A été adopté en seconde lecture avec un amendement.

Le vote avant été pris pour que la troisième lecture ait lieu dans six mois la Chambre par un vote de 44 contre 6 a décidé de passer ce bill sans retard.

En présence des protestations de la Chambre, M. Charles Langelier a dû retirer sa proposition demandant que la règle 68 des règles de la Chambre fut amendée.

La Chambre s'est ensuite ajournée.

AU CONSEIL LEGISLATIF

Les conseillers législatifs ont fait beaucoup de besogne cette après-midi.

Voici les bills qui ont été adoptés en seconde lecture.

Loi amendant la loi concernant l'érection et la division des paroisses.

Loi concernant le bureau d'enrégistrement de la division d'enregistrement du comté de Wright.

Loi constituant en corporation "The Point Saint Charles Amateur Athletic Association."

Loi constituant en corporation "La Compagnie de Chemin de fer Canadienne Atlantique et Occidentale.

Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile.

Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux confessions de jugement.

The Canada Sugar Refining Co.
Redpath (Limited), MONTREAL.
Manufacturiers des Sucres rafinés de la marque bien connu
Redpath
De la meilleure qualité, de a plus complète pureté, fabriqués par les procédés les plus récents et les machines les plus nouvelles et les meilleures, sans supérieurs nulle part
Sucre en Pain, par boites de 50 et de 100 livres.
"Crown" Granule, marque spéciale, la plus belle qui puisse être fait
Extra Granule, qualité très supérieure.
Sucres "Cream" (non séchés.)
Cassonades de toutes qualités.
Sirops de toutes qualités en barils et demi-barils.
Seuls Fabricants de sirops de première classe, en boites de 2 et 8 livres.
M.J.S

Loi concernant les subventions municipales.

Les bills suivants ont été adoptés en troisième lecture: Loi amendant la loi de chasse de Québec.

Loi amendant l'article 1080 du Code municipal.

Loi amendant la loi concernant les corporations de ville.

Les bills suivants ont été tués: Loi midifiant le Code municipal.

Loi amendant la loi de l'instruction publique.

Loi amendant l'article 271 du Code municipal.

Loi amendant l'article 1785 du Code civil.

Loi amendant l'article 314 du Code de procédure civile.

Loi amendant l'article 5290 des statuts refondus concernant les compagnies d'assurances mutuelles.

Loi amendant les articles 835 et 896 du Code de procédure civile.

LE BILL DE LA CREMATION .

Le comité des bills privés du Conseil Législatif a siégé ce soir et a pris de nouveau en considération le bill de la crémation.

L'honorable M. Archambault a proposé de retrancher la clause première de la section XXX I et de la remplacer par la suivante :

"Que le défunt appartenant à une dénomination religieuse dont les membres ont droit d'être inhumés dans le cimetière Mont-Royal sera sujet à la crémation pourvu qu'il en ait exprimé le désir par testament ou autrement.

M. White soutient que les personnes qui ont décidé de se faire enterrer dans le cimetière de Mont-Royal devraient à plus forte raison avoir le droit de décider du mode de leur inhumation.

Pendant une demi-heure, le comité a siégé à huis clos et a adopté une clause à l'effet que désormais pourront être incinérées toutes les personnes ayant droit d'être inhumées dans le cimetière Mont-Royal, pourvu qu'elles en aient exprimé le dessin dans leur testament ou codicile.

Par un vote de 13 contre 9 a été tué le bill de M Dorion demandant l permission d'ajouter à son nom celui de St-Ours.

La discussion sur le bill de la Laing Packing Co., a été remise à demain. soirée.

M. Béique a été le seul orateur de la

A QUAND LA PROROGATION ?

Il est peu probable que la prorogation ait lieu avant jeudi soir. La besogne est terminée à l'Assemblée Législative, mais l'on ne peut en dire autant du Conseil.

Ce soir la rumeur circule que tous les conseillers législatifs se rendront mercredi par train spécial à Ste-Anne de la Pérade, pour assister aux funérailles de feu Madame Ross, et reviendront mercredi après-midi.

La plupart des députés se rendraient aussi aux funérailles.

Si cette rumeur est vraie et, elle semble fondée, il est impossible que l'ajournement ait lieu avant jeudi soir.

LA NOUVELLE GARE DE PORTLAND

M. T. H. McGuignan, surintendant du Grand Tronc, est de retour

M. F. H. McGuignan, surintendant de la division Est du Grand-Tronc, a visité Portland, vendredi, et il est revenu en ville samedi. Il était accompagné à Portland par plusieurs officiers de la ligne. Peu après leur arrivée, ils ont été mandés par le maire Boothby, les membres du conseil municipal, plusieurs architectes et entrepreneurs de constructions, avec qui ils ont discuté les plans des grands changements qui doivent s'opérer à la gare de Portland. L'emplacement de la nouvelle gare également, pour la dernière fois, car Les plans de construction ont été acceptés en partie.

sa démolition a commencé ce matin.

Parlant de la situation des affaires à Portland cette année, M. McGuigan a déclaré qu'elles sont plus importantes que celles des années précédentes.

DES JEUNES GENS PRETENT SERMENT

Cérémonies impressionnantes à l'Eglise Ste-Anne, hier matin et hier soir

Un grand nombre de jeunes gens de la paroisse Sainte-Anne se sont joints à la Société de Tempérance par un serment solennel, en leur église paroissiale dimanche matin.

Le fait s'est produit à la suite d'une mission qui était prêchée depuis quatre semaines.

Environ 1,200 jeunes gens ont reçu la Sainte Communion.

Les membres de la Société des Jeunes gens de Sainte-Anne et les Cadets de Sainte-Anne, précédés des tambours et des fifres, ont marché en corps de leur salle de réunion à leur église. Le soir la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement a été célébrée par le Révérend Père Strubbe, assisté des Révérends Pères Fortier et Trudel.

L'église était remplie ; il était très impressionnant de voir près de 2,000 jeunes gens, tenant des cierges allumés, se lever pour renouveler leurs promesses de baptême.

Le Révérend Père Delargy, C. S. S. C., qui avait charge de la mission, a fait un sermon très instructif.

"Argenterie plaquée inaltérable".

L'Argenterie Certifiée
est comme un chèque certifié : on ne peut douter de sa valeur. L'observateur superficiel ne connaît pas la différence entre la vraie argenterie et l'imitation. Une marque distinctive, qui est la marque de commerce d'un manufacturier responsable et réellement digne de foi, est la sauvegarde de l'acheteur. De telles marques sont virtuellement des certificats que l'article ainsi marqué est réellement ce qu'il paraît être et vaut le prix qu'on en demande.
Cette marque sur les sets à café, les soupières, etc., et sur couteaux, fourchettes, cuillères, certifie qu'ils sont garantis par la plus grande fabrique d'argenteries du monde.
MADE AND GUARANTEED BY

"1847 Rogers Bros."

LE SYNDICAT DES MARCHANDS DE GLACE

Les vendeurs s'étaient entendus pour charger au public $6 au lieu de $5, mais leurs propositions n'ont pas été suivies

Il y a quelques semaines, les marchands de glace de cette ville décidèrent d'élever le prix de la glace.

Le prix de la distribution quotidienne d'un morceau de glace de 10 livres devait être de $6 pour la saison, au lieu de $5 comme par le passé. L'on prétendait que l'ancien tarif ne rapportait que très peu de profits, parce que le long parcours de la distribution occasionnait des frais très lourds, et parce qu'il est difficile de tailler la glace en bloc pesant juste 10 livres. Aussi, beaucoup de clients reçoivent-ils quotidiennement des morceaux de glace pesant de 13 à 18 livres.

Hier, la nouvelle circulait que le syndicat, était dissous, parce que la City Ice Company a décidé de s'en tenir aux anciens prix. Questionné à ce sujet par un représentant du "Journal," M. Beckett, de cette compagnie, a répondu: "Nous avons découvert que certains marchands ayant convenu d'augmenter leurs prix, s'en tenaient à l'ancien tarif de $5. De là notre décision. Nous sommes convaincus cependant que le tarif de $6 vaut mieux que celui de $5, mais si quelqu'un peut vendre la glace à $5, nous le pouvons aussi. Les prix pour les contrats de 20 et 30 livres resteront les mêmes que par le passé."

SI LE FOIE EST DERANGE
La figure est blême, l'Estomac est gonflé et il y a des douleurs dans le Dos et les Epaules. Les "Dr Chase's Kidney - Liver Pills" (Pilules pour le rein et le foie) agistent promptement et directement sur le Foie.
En examinant avec soin les symptômes suivants vous pouvez juger par vous-même si votre foie est paresseux et inactif. Le foie est le plus gros organe qui soit en rapport avec le système digestif et, filtrant la bile du sang, il est en très grande partie responsable de la santé de tout le corps.
Une sensation de gonflement et d'oppression à l'estomac, un teint pâle, blême, et une douleur dans les épaules et le dos sont parmi les indications d'un dérangement du foie.
Puis vient l'indigestion avec des gaz dans l'estomac, le mal de tête, une langue chargée, un goût amer dans la bouche, une dépression d'esprit et de découragement.
Les intestins fonctionnent mal, et la constipation alterne avec la diarrhée. La bile, laissée dans le sang par l'inactivité du foie, empoisonne le sang et cause des taches, des pustules et des boutons.
L'influence du foie sur la santé des autres organes est si grande que les médecins ont appelé le foie le gouverneur et le contrôleur du corps.
L'ordonnance d'après laquelle les Docteurs Chase's Kidney Liver Pills sont préparées, a été perfectionné par le docteur dans son immense pratique et s'est trouvé être le plus grand régulateur du foie qu'on ait jamais découvert.
Elles agissent directement et promptement sur le foie, le rendent actif et vigoureux comme organe filtrant. En même temps, elles règlent et tonifient le rein et les intestins et remettent tout le système filtrant et excrétoire en ordre d'activité naturelle.
Malgré la renommée des Dr Chase's Kidney Liver Pills par tout le continent, vous n'en connaîtrez et n'en apprécierez jamais toute la valeur avant d'en faire usage, et alors vous apprendrez réellement pourquoi la vente en est si énorme.
En ces jours d'expérience avec toutes sortes de nouveaux remèdes et appareils de traitement, non éprouvés, c'est une satisfaction et un plaisir de savoir que vous pouvez vous servir de cette ordonnance du Dr Chase et trouver un remède sûr et certain contre les nombreux et dangereux dérangements du foie, du rein et des intestins. "Dr Chase's Kidney-Liver Pills", une pilule par dose, 25 cents la boîte, chez tous les vendeurs, ou chez Edmanson, Bates & Co, Toronto, Ont. 81-1

FINANCE & COMMERCE

MARCHE SOUTENU

Les valeurs de traction suivent la tendance générale et sont en progression

LE TWIN ET LE TORONTO

Sont particulièrement fermes, tandis que le Richelieu et le Cable s'ameliorent

(Des bureaux du "Journal.")

Lundi, 25 mars. — Les opérations de la journée à la Bourse n'ont apporté que peu de changements et les variations de la cote sont sans grande importance. Le sentiment d'optimisme toujours domine le marché et nos grandes valeurs de traction semblent vouloir suivre la tendance générale. Le Richelieu et le Câble Commercial ont aussi déployé beaucoup de fermeté, mais le coton Dominion a éprouvé la réalisation prévue et rendue nécessaire par la hausse rapide de samedi. La valeur profitera indubitablement de cette réaction qui permettra au cours de se consolider sûrement par des avances raisonnables et raisonnées.

Le marché des mines est lourd et faible et la Montreal-London qui est revenue ce matin sur le marché se traîne péniblement.

Le Pacifique Canadien a été fort recherché encore ce matin et le cours qui avait débuté à 94 3-8 en sympathie avec Londres monta à 94 1-2, mais il fut ramené au niveau d'hier et clôtura à 94. Le Twin City a débuté en forte progression ce matin à 75, ajouta 1-2 à 75 1-2 et clôtura cet après-midi à 74 3-4, gagnant un point net sur samedi. Le Toronto s'est échangé ex-dividende de 106 à 107 toute la journée, mais clôtura 1-4 plus haut à 107 1-4, gagnant lui aussi un point net sur samedi. Le Street est ferme à 274. Le Winnipeg gagne un point à 106. Le Richelieu & Ontario n'est pas très actif, mais très ferme et sur deux ventes de 25 et 50 actions gagna un point à 110 1-2. Le Câble Commercial s'est inscrit à 169 ce matin, soit un point au-dessus du niveau de samedi, mais il abandonna 1-2 en clôture à 168 1-2.

Le Gaz et la Royale sont moins actifs que ces jours derniers, mais se maintiennent à leurs hauts niveaux.

La Royale a néanmoins abandonné 1-2 en clôture cet après-midi à 229. Le quille à 38. Les actions préférentielles sont encore actives, mais peut-être un peu plus faciles à 90. Le Dominion Coal est soutenu à 38 3-4 à 1-4. Le coton Dominion a débuté à 85, recula à 84 et revint à 85 en clôture, perdant 3 en réaction sur samedi. La Compagnie de Pulpe des Laurentides est inscrite à 111 1-2. Montreal-London se vend à 3c ce qui est son plus bas niveau connu. Gaz est ferme à 236. Le Steel est tran-Republic est inscrit à 30 et North Star à 84.

Les cotes suivantes ont été spécialement câblées de Londres aujourd'hui à MM. L. J. Forget et Cie :

Grand-Tronc : 1re préf. 95 1-8 ; 2e 70 3-4 ; 3e 27 1-2.

Pacifique Canadien ; 97 3-8.

Anaconda ; 9 1-2.

BOURSE DE MONTREAL.

MM. L. J. Forget et Cie, courtiers, 1713 rue Notre-Dame, nous fournissent le rapport suivant:

Lundi, 25 mars.

VALEURS	Demande	Offre	Demande	Offre
	25 Mars 12.30 a.m.		25 Mars 3.00 p.m.	
Pacifique Canadien	94¼	94½	94½	94¼
Duluth Com	7½	6½	7½	6½
Do pref	19	17	18	17½
S.R'y, Montréal	274½	273½	274½	273
Do Do nouveau	270	268	268	267½
Do Toronto	106¾	106½	108	107¼
Do Halifax	90	85½	89	85
Do St. Jean	117½	112	117½	112
Twin City Transit	75	74¾	74½	74¼
Do do préf	.....	.....	.....	.....
Tramways U., Détroit	77	75	.....	.....
Tram. Elec., Winnipeg	107½	106	107	106
Cie Rich. & Ont	111	110	111½	110½
Cable Commercial xd	170	168½	169	168
Télégraphe, Montr'l, xd	175	167½	175	168
Téléphone Bell, xd.	.....	.....	175	165
Gaz, Montréal	236½	235½	236	235½
Halifax Heat Light	.....	.....	.....	.....
Royale Electrique	230	229½	229½	229
Coton, Montréal	133	125	133	125
Do Dominion	85½	84	85	84½
Do Can. Coul.	.....	.....	.....	.....
Do Marchands	125	.....	125	.....
Do Montmorency	110	105	110	105
Laurentide Pulp Co	112½	110	115	110
Loan Montgage Co	.....	.....	.....	.....
National Salt	48	46½	48	46½
Do do pref	82	80½	82	80½
Dom. Iron Steel	38½	36	37½	36½
Do do pref	90½	90½	90¼	90
MINES				
War Eagle	.....	.40	.43	.40
Republic	.35	.30	.35	.30
Payne	.40	.30	.40	.30
Montreal London	.4	.....	.4	.....
Virtue	.30	.19	.30	.....
North Star	.90	.80	.86	.....
Dominion Coal Com	39	37½	39	38½
Dom. Coal Com. préf xd	111	110	110½	.....
Inter. Coal Com	60	.....	60	.....
Do do pref	100	.....	100	.....
Flem Coal & Coke	.....	.....	.....	.....
BANQUES.				
Banque de Montréal	259	257	259	257
do Ontario	.....	124	.....	124
do Molsons	200	196½	200	196½
do de Toronto	250	236	250	236
do B.N.A.	.....	127½	.....	127½
do des Marchands	.....	.....	.....	.....
do Royale xd	180	175	180	175
do de la N.E.	235	230	235	230
do des Cant. de l'Est	.....	.....	.....	.....
do Commerce	150	148	150	148
do Hochelaga	132	.....	132	.....
do Ottawa	.....	.....	.....	.....
do Union	105½	.....	105½	.....
do de Québec	120	.....	120	.....
do Nationale	.....	.....	.....	.....
DEBENTURES.				
N.W. Land	50	45	50	45
Com. Cable Coupon Reg	.....	.....	.....	.....
Peoples Heat & Light	65	.....	65	.....
Halifax Electric Ry	104	100	104	100
Land Grant	.....	110	.....	110
Can. Col. Cotton Bds	100	.....	100	98
Dominion Coal Bds	111	.....	111	.....
Laurentide Pulp	105	.....	105	.....
Téléphone Bell	113	109	113	109
National Salt	.....	.....	.....	.....
Dom. Iron Steel	88¼	88½	88½	88¼

Ventes de l'avant-midi :

Can Pac., 50 à 94 3-8 ; 25 à 94 1-2, 8 à 94, 50 à 94 1-4, 50 à 94 1-2, 50 à 94 1-4, 150 à 94 3-8, 15 à 94 1-4, , 15 à 94 1-4, 550 à 94 1-2, 10 à 94.

North Star., 500 à 83 1-2, 500 à 84.

Winnipeg Ry., 125 à 106.

Dom Coal Com., 50 à 38 3-4.

Twin City, 625 à 75, 5 à 75 1-2, 925 à 75.

Mo. Gas., 925 à 236.

Republic, 300 à 30.

Dom Steel pfd., 75 à 90, 25 à 90 1-8, 25 à 90 1-4, 100 à 90 3-8, 100 à 90 1-4, 25 à 90 1-2, 100 à 90 14,

Montréal-London., 175 à 274.

Mo St Ry., 175 à 275.

Bk of Montreal .3 à 258 1-2.

Roy Elec., 25 à 229 3-4, 155 à 229 1-2.

Dom Steel Bonds., $7000 à 88 1-2, $7000 à 88 5-8.

Dom Steel Com., 100 à '38.

Dom Cotton, 125 à 85, 10 à 85.

Bk of Com., 5 à 150, 20 à 150, 40 à 149, 5 à 148.

Tor Ry., 1 à 106, 75 à 106 1-2, 75 à 106 3-4.

Rich. et Ont., 25 à 110.

Com Cable 35 à 168 1-4, 25 à 169.

Dom Coal Pfd., 3 à 110.

Laurentide Pulp Co., 25 à 111 1-2.

Mchts Bk., 20 à 158.

Ventes de l'après-midi :

Pacifique Canadien : 100 à 94 3-8, 10 à 94.

Gaz de Montréal : 625 à 236, 2 à 236, 25 à 236.

Royale Electrique xd : 165 à 229 1-2, 100 à 229.

Tramway de Toronto : 25 à 106 3-4, 75 à 107, 25 à 107 1-4.

Twin City : 50 à 74 7-8, 50 à 74 3-4.

Tramway de Montréal : 100 à 274.

Tramway de Montréal, nouveau : 20 à 266.

Richelieu et Ontario : 50 à 110 1-2.

Coton Dominion : 50 à 84, 50 à 85.

Dominion Steel : 175 à 90 1-4, 35 à 90, 25 à 90 1-4.

Dom. Coal Com. : 75 à 38 1-4.

Commercial Cable : 10 à 168 1-2.

Banque Hochelaga : 1 à 132, 123 à 131 1-4.

Dom. Steel Bond : 5,000 à 88 1-2.

Dom. Coal Bonds : 2,000 à 110.

Banque Molson : 25 à 197.

MARCHE MONETAIRE

Les prêts à demande font à Montréal, 4 1-2 à 5 pour cent; à Londres, 3 3-4 New-York, 2 1-2, Banque d'Angleterre, 4.

Entre Banques:	Ach.	Vend.
N. Y. Funds	au pair	1-32
Stg. 60 jours	9	9 1-16
Stg. demande	9 3-4	7-8
Stg. Câbles	9 15-16	10
Stg. traites de commerce 60 jours	8 1-2	....
Stg. traites de commerce, 3 jours	9 1-8	
Francs, longue échéance	5 18 1-8	....
Francs, brève échéance	5 15 5-8	....
Au comptoir:		
N.-Y. Funds	1-8	1-4
Sterling, 60 jours	9 1-8	9 1-4
Stg. demande	10	10 1-8
Stg. Cables	10 1-4	....
Francs, brève échéance	5.14 3-8.	

BOURSE DE NEW-YORK

VALEURS	Ouver.	Clôture	Ouver.	Clôture
	25 Mars		23 Mars	
Amer. Tobacco Co	127	127½	.....	.....
Am. Sugar Refin. Co	142¼	141¼	143	142¾
Do do pref	.....	.....	.....	.....
Anaconda Mining Co.	47¼	47¾	46½	46¾
A. Top & St. Fe	61¾	60¾	61	61
Do do pref	94½	94½	94¾	94
A. S. W	42½	42¾	43	43
Baltimore & Ohio	92¼	92	.....	.....
Do do pref	.....	.....	92	92
Brooklyn Rapid Trans.	83	81¾	83¼	82¼
Canadian Pacific	94½	94½	94½	94½
Canada Southern	63½	64	62¼	62½
Ches. & Ohio	47¼	46½	46½	45½
Chic. Burl. & Quincy	166	164½	166	165¾
Chicago Gas	105½	106½	106¾	106¼
Chic. & N. W	.....	.....	.....	.....
Chic. R. I. & Pac	128½	128¼	128¼	128½
Chic. Mil. & St. Paul	149½	148¾	151¼	151¼
Continental Tob. Co	45½	45½	45¼	45½
Do Pref	.....	.....	.....	.....
Consolidated Gas N.Y	213¼	214¼	211	211
Colorado Fuel & Iron	52	52½	50¾	51
Cleveland C.C. & St. L.	79¾	81½	.....	.....
Delaware & Hudson	.....	164	164¼	164
Denver & Rio Grand	90¾	90	93½	94
Do do pref	.....	.....	.....	.....
Duluth S. Shore & Atl.	.....	.....	7	6½
Do do pref	17½	18	17	17
Federal Steel	48¾	49¼	48½	48
Do do pref	101¼	101½	.....	.....
General Electric	215¼	221	.....	.....
Glucose com xd	.....	.....	.....	.....
Ill. Central	.....	.....	.....	.....
Jersey Central	.....	.....	.....	.....
Kansas & Texas pref	.....	.....	.....	.....
Lake Erie & Western	56	59	54	54
Louisville & Nashville	100⅞	100	100	100
Manhattan Elevated	125¾	124	125¼	125
Misouri Pacific	101½	100½	100½	100
Metropolitan Trac	163½	163½	163½	163½
National Lead Co	15½	15½	.....	.....
Do pref xd	.....	.....	.....	.....
Nor Pacific Com. new	87¾	87½	87¾	87½
Do do pref. xd	89	89	.....	.....
N. Y. Central & Hud	147	146¾	146¼	146½
N.Y. Lake Erie & West	35½	34¾	34½	34¾
" " II pfd	59	58½	.....	.....
" " I pfd	69¾	68½	69½	69¼
N.Y. Ontario & West	34½	34¼	33½	33¾
Omaha, com	.....	.....	.....	.....
Pacific Mail	35¼	35¼	.....	.....
Pressed Steel, com	.....	.....	.....	.....
Pressed Steel, pref	.....	.....	.....	.....
Phil. & Read all paid	35	34¾	.....	.....
Pullman	.....	.....	.....	.....
Southern Ry. Com	27½	28¼	28¼	27
Do do Pref	79¼	79¼	79	79
Southern Pacific	46	45½	45½	45½
Tenn. Coal & Iron	57	56¼	56½	56¼
Texas Pacific	34½	34½	32¼	32
Twin City	74	76½	..	.....
U.S. Leather Co	18	12½	13	12½
Do do pref	75½	75	.....	.....
U.S. Rubber Co	20	20½	.....	.....
Do do pref	59½	60	.....	.....
Union Pacific Com xd	92¾	92½	92½	92½
Do pref xd	.....	.....	86¼	85½
Wabash	22½	20½	20½	20½
Do pref	42	40½	39½	38½
Western Union	89	89½	83½	87½
Great Northern	.....	.....	.....	.....
Dom. Iron & Steel	38	37	.....	.....

L'ouverture du marché de New-York a été forte et les valeurs ont été en grande demande au début, en sympathie avec le marché de Londres : American S. & W., 42 7-8 ; Amalgamated Copper, 102 1-2 ex-div. ; Atchison, 61 3-8 ; do, pref., 94 7-8 ; Burlington, 166 ; Brooklyn Rapid Transit, 83 ; Erie, 1e pref., 69 3-4 ; Federal Steel, 48 7-8 ; Louisville, 100 7-8 ; Manhattan, 125 3-4 ; Missouri Pacific, 101 1-2 ; N.Y.C., 147 1-4 ; N.P., 87 3-4 ; Peoples Gas, 105 7-8 ; Rock Island, 128 3-4 ; Reading, 1re pref., 73 7-8 ; St-Paul 149 1-2 ex-div. ; Sucre, 142 1-2 ; Southern, pref., 79 1-4 ; Southern Pacific, 46 ; Tenn. C. & I., 56 ; U. P. 92 7-8.

La clôture s'est faite très animée et faible.

Actualites Financieres

Londres, 25. — Consolidés au comptant 96 1-8 ; do, à terme, 95 1-4 ; Atchison, 62 7-8 ; Canadian Pacific, 97 1-4 ; St-Paul, 155 3-4 ; Illinois Central, 140 1-4 ; Louisville, 103 1-8 ; U. P., pref., 87 ; N.Y.C., 151 ; Erie, 35 5-8 ; Penna., 79 5-8 ; Reading, 18 1-4 ; Erie, 1re pref. 71 5-8 ; Northern Pacific, pref., 91 ; Grand Tronc, 8 3-4 ; Anaconda, 9 1-2 ; Mines Rand, 41 3-8.

Londres, 25. — Argent-lingot soutenu, 27 13-16d de l'once ; monnaie, 3 3-4 à 4 1-4 pour cent ; Taux d'escompte, 3 13-16 à 3 7-8 pour cent et 3 3-4 à 3 7-8 pour cent.

La Bourse de Londres sera fermée les 5, 6 et 8 avril prochain.

New-York, 25— Argent à vue soutenu à 2 1-2 pour cent ;

Premier papier de commerce 3 1-2 à 4 1-4 pour cent ; change sterling, ferme à 4.88 1-8 à demande, et 4.84 3-4 à soixante jours.

Taux affichés 4.85 1-2 à 4.89 ; billets de commerce, 4.83 3-4 à 4.84 1-4. Argent lingot 60 3-8, piastres mexicaines, 49; garanties du gouvernement plus fermes.

Paris 25— Le trois pour cent de rente est côté à 101 francs 22 centins à terme ; Change sur Londres, 25frs 18 1-2c. sur lettres de change.

Le Quatre Espagnol a clôturé à 73. 22 1-2.

Berlin, 25— Le change sur Londres est à 20 marcs 42 1-4 pfgs., sur lettres de change.

Taux d'escompte 4 pour cent et 3-8 pour cent.

Les recettes de la Compagnie des Tramways de Montréal pendant la semaine dernière ont été :

		Augmentation.
Dimanche	3,743.29	315.11
Lundi	5,391.46	826,02
Mardi	4,799.92	351.19
Mercredi	4,841.70	473.42
Jeudi	4,612.39	205.40
Vendredi	4,737.41	332.97
Samedi	4,975.98	338.71
Dimanche	3,729.02	131.88

Les recettes de la Compagnie du Grand-Tronc du 15 au 21 mars, ont été :

1901	$543,183
1900	506,291
Augmentation	$ 36,892

Par suite de la constante absorption du Twin City sur le marché de Montréal, ce stock se fait de plus en plus rare et le cours menace de monter dans de grandes proportions. On parle de nouveau d'une hausse à 80 dans un avenir très rapproché.

La saison de production d'or est sur le point de commencer au Klondyke, et l'on dit que de fortes expéditions sont prêtes à partir par les premiers navires. L'on croit que le Klondyke expédiera pendant cette saison de $40,000,000 à $50,000,000 en or.

GRAINS ET FARINES

D'après les avis reçus au Board of Trade ce matin le blé de passage à Londres était tranquille.

Cargaisons Walla Walla, 28s 9d ; avril et mai, 28s 7 1-2d ; La Plata, de passage, 29s ; mars et avril, 29s 4 1-2d.

Le maïs américain de passage, était ferme, celui du Danube calme.

A Liverpool le blé sur place était ferme et le maïs soutenu : Blé No 1 standard, Cala. 6s 3 1-2 à 6s 4d; 2 roux, 6s 1d à 6s 1 1-2d. No 2 du printemps, 6s 2 1-2d à 6s 4 1-2d.

Maïs américain sur place, vieux, 4s à 4s 0 1-4d; nouveau, 3s 10 3-4d à 3s 11 deniers.

Futurs, blé soutenu, mai, 6s 1 1-8d ; juillet, 6s 0 3-4d ; maïs tranquille, mai, 3s 10d; juillet, 3s 9 5-4d; sept., 3s 10 1-2d.

Le marché de Paris a ouvert soutenu : blé, mars, 18.50 ; mai et août, 19.30 ; farine, mars, 23.60 ; mai et août, 24,-60.

D'après les avis reçus cet après-midi, le blé de passge à Londres était tranquille mais soutenu ; le maïs ferme mais inactif.

Cargaisons de blé No 1 Standard, fév., 29s 6d ; avril, 32s 9d.

Maïs américain, 19s 6d.

A Liverpool le blé sur place a clôturé ferme et le maïs soutenu.

Blé No 1 Standard Cala, 6s 3 1-2 à 6s 4d ; No 2, roux, 6s 1d à 6s 1 1-2d ; No 2, du printemps, 6s 2 1-2d à 6s 4 1-2d.

Maïs américain sur place vieux, 4s à 4s 0 1-4d ; nouveau, 3s 10 3-4 à 3s 11d

Futurs, blé soutenu, mai, 6s 0 3-4d ; juillet, 6s 0 5-8d.

Maïs tranquille, mai, 3s 10 1-4d ; juillet, 3s 9 3-8d ; sept., 3s 10 5-8d.

Le marché de Paris a clôturé soutenu ; mars, 18.50 ; mai et août, 19.35; farine, mars, 23.60 ; mai et août, 24.-60.

Les importations en Angleterre ont été comme suit:

	25 mars	18 mars.	
Blé	347,000	237,000	qtrs
Maïs	218,000	194,000	"
Farine	255,000	275,000	bar.

Les expéditions de la Russie ont été cette semaine de 75,000 qtrs de blé contre 119,000 qtrs la semaine dernière et de 19,000 qrts de maïs contre 11,000 qrts la semaine dernière.

Les expéditions du Danube ont été de 4,00 qrts de blé et de 48,000 qrts de maïs.

Les expéditions d'Australie ont été de 46,000 qrts de blé en Angleterre et de 19,000 sur le continent.

Le tableau suivant donne les quantités de grains visibles aux Etats et au Canada. :

	25 mars, 1901.	18 mars 1901.	26 mars 1900.
Maïs	22,862,000	23,348,000	21,115,000
Blé	54,714,000	55,124,000	54,093,000
Avoine	11,035,000	10,871,000	6,899,000
Orge	1,214,000	1,357,000	1,191,000
Seigle	1,118,000	1,198,000	905,000

Le tableau suivant donne les quantités de blé de passages en route pour le Royaume Uni et le continent :

	25 mars, 1901.	18 mars, 1901.	26 mars, 1900.
Visible supply	54,714,000	55,124,000	54,093,000
En route pour R. U.	30,000,000	29,240,000	26,720,000
En route pour le continent	11,680,000	9,520,000	14,216,000

A MONTREAL

Le commerce local est tranquille et voit peu d'affaires sur le marché sur place. La demande pour livraison du printemps est un peu meilleure.

Sur le marché local l'avoine No 2, se vend 32 1-4 en magasin et le sarrasin est côté à 55c. en magasin.

Nous cotons le blé du printemps No 1, 76 3-4 à 77c à flot ; les pois 72 1-2, l'avoine No 1, 34 3-4 à 35c, No 2, 34c, le sarrasin, 55 1-2c, seigle, 68 à 59c ; l'orge, No 2, 49 1-2c.

Le marché aux farines est tranquilles et les prix sont soutenus :

Nous cotons :

Les patentes du printemps, 4.30 les patentes d'hiver, $3.65 à $4.00, straight rollers, $3.25 à $3.40, en sacs, $1,-60 à $1.70 fortes de boulangers $4.00

Valeurs de placement

LA BANQUE DE QUEBEC

La Banque de Québec a un capital de $2,000,000.00 et une réserve de $700,000,-

Les actions sont de $100.00 et le cours actuel du marché est à 120.

La Banque paie un dividende annuel de 6 pour cent, dont 3 pour cent le 1er juin et 3 pour cent le 1er décembre.

Le revenu annuel équivaut à 5 pour cent du capital.

Bureau de direction. — M. John Breakey, président ; M. John T. Ross, vice-président. Directeurs, MM. Gaspard Lemoine, Vesey Boswell, W. A. Marsh, F. Billingsley.

N. B. — Nous donnerons demain l'état des Tramways d'Halifax.

Le son est en bonne demande.

Nous cotons le son du Manitoba, en sacs $18,00, celui d'Ontario, en grenier, $17.50.

Les arrivages de grains à Montréal aujourd'hui ont été:

	G.T.R.	C.P.R.	
Maïs	—	1000	minots
Pois	3800	—	minots
Avoine	1300	3000	minots
Farine	900	1350-	barils
Orge	—	3000	minots

A CHICAGO

Les principales valeurs ont clôturé comme suit:

Blé, mars 74 3-4 à 7-8 ; avril, 75 ; mai, 75 7-8.

Maïs, mars, 41 ; mai, 42 3-8.

Avoine, mars, 25 ; mai, 25 1-8.

Lard, mars, $15.55 ; mai, $15.70 ; juillet, $15.12 1-2.

Saindoux, mars, $8.05 ; mai, $8.00 juillet, $7.97 1-2. septembre, $8.00.

Côtes, mars, $7-97 1-2 ; mai, $7.97 1-2 ; juillet, $7.85 ; septembre, $7.82 1-2.

LE FOIN

Le marché local est actif et les prix sont fermes.

Nous cotons No 1, de $10.50 à $11.00 No 2, $9.50 à $10.00 ; mêlé de trèfle, $8 à $8.25.

BEURRE ET FROMAGE

Il est arrivé ce matin, 2 meules de fromage. Le marché ne s'améliore pas et les prix sont ridiculement bas pour la qualité de la marchandise. Le fromage coloré se vend très lentement de 9 à 9 1-4c la livre. Liverpool cote 48s pour le fromage blanc et le coloré.

Il est arrivé ce matin 416 colis de beurre et le marché est soutenu à la baisse. La demande est purement pour les besoins locaux et les crémeries de choix se vendent 21c ; la qualité ordinaire, de 19 à 20c.

LE SUCRE

New-York, 25.—Sucre brut ferme: de raffinerie, 3 1-2, centrifugal 4 1-32 ; de mélasse, 3 9-32 ; raffiné, ferme: No 8, 4.70 ; 7, 4.60 ; 8, 4.50 ; 9, 4.45 ; 10 4.40, 11, 4.35 ; 13, 4.30 ; 14, 4.25 ; Standard (a) 5.05 ; confiseurs, 5.05 ; moulu, 5.60 ; en pain, 5.75, tordu, 5.75; en poudre, 5.35 ; granulé, 5.25 ; cubes, 5.50.

VALEURS MINIERES

Le rapport suivant nous est fourni par M. DeBlois Thibaudeau, courtier en mines, édifice dela New York Life C'y, tél. Main 3828.

Lundi, 25 mars.

VALEURS	Dem.	Offre	Dem.	Offre
	25 mars 12.30 a.m.		25 mars 3.00 p.m.	
Payne	37½	33	40	36
War Eagle	45	39	46	38
Republic	33	26	35	28
North Star	87	.....	85	.....
Virtue	26	17	26	18
Montreal London	4½	3½	4½	3½
Big Three	1½	1½	1½	1½
Brandon G. C	5½	.....	5½	.....
California	6	4	6	4½
Canada G. Fields	7½	6¾	7½	6¾
Cariboo Hyd	.....	.....	.....	.....
Evening Star	7	3	7	3
Gold Hills Dev	8	.....	3	.....
Knob Hill	61	54	61	54
Monte Christo	2	.....	2	.....
Montreal G. F	2½	.....	2½	.....
Noble Five	.....	.....	.....	.....
Novelty	1½	½	1	½
Old Ironsides	85	79	85	79
Virginia	3½	.....	3½	.....
Rambler Car	30	22	30	.....
Bullion	.....	.....	.....	.....
Morrisson	.....	.....	10	4
Golden Star	6½	2	.....	.....
Slocan Sov	5	2	.....	.....
Winnipeg	10	7½	11	7
Deer Trail Cons	2½	2	3½	2
Dupont Mg. Co	25	.....	25	.....
VALEURS NON INSCRITES				
Decca	.....	1	.....	1
Dominion Con	.....	1½	2½	1½
Oregon	.....	.....	.....	.....
Granby Smelter	50	43	50	43
Majestic	5½	5	5½	4½
Fairview	.....	.....	.....	.....
Giant	3½	.....	3½	.....
White Bear	.....	.....	.....	.....
Grey Eagle	65	50	65	50
Certainty	8	2	8	2

VENTES DE L'AVANT-MIDI

California, 500 à 5 1-2f

Slocan Sovereign, 500 à 3 1-2.

Novelty, 10000 à 3-4.

Montreal-London, 500 à 4.

Republic, 50 à 30.

Knob Hill, 1000 à 54.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Novelty, 500 à 3-4, 2000 à 3-4.

ILS PROTESTERONT CONTRE M. ROBLIN

Sir Henry Strong revient Le col. Foster s'en va

Spécia au "Journal."

Ottawa, 25.— Sir Henry Strong, juge en chef de la Cour Suprême, a repris son siège après une longue absence.

—Le quartier-maître-général, le col. Foster, a été rappelé dans son régiment des Ingénieurs Royaux. Le col. Otter et le col. Pelletier sont aspirants à la position.

—Une délégation viendra demain de Brandon, Selkirk, Portage La Prairie et Winnipeg pour protester auprès du gouvernement contre le contrat de Roblin avec McKenzie et Mann.

Le maire Lighthall chez les ministres

(Spécial au "Journal").

Québec, 25.

Le maire Lighthall, de Westmount, accompagné des conseillers Walker et Knowles est arrivé ici cette après-midi pour s'opposer au bill de la Light Heat and Power Co. Ces messieurs s'étant joint à l'échevin Lebeuf ont eu une entrevue avec les ministres cette après-midi et leur ont demandé de faire échouer cette mesure.

On ne peut le nier

Le BAUME RHUMAL guérit infailliblement la toux, le rhume, la coqueluche,

CETTE SEMAINE AU PROCTOR

Le théâtre "Proctor" continue à se remplir chaque soir d'un auditoire tout à fait sélect, attiré par l'agrément de ses représentations. Hier soir l'assistance était très nombreuse; bien peu de sièges inoccupés. Il en sera inévitablement ainsi toute la semaine, car le spectacle est aussi remarquable par la variété du programme que par l'impeccabilité des détails de l'exécution.

Le rideau se lève sur une série de vues de paysages enchanteurs: lacs encaissés entre des montagnes, rivières bondissantes, forêts touffues où le sportman déplore sa vie aventureuse et pleine de charme. Viennent ensuite "Les Horea, dans leurs merveilleux tours de passe-passe, puis l'agile danseuse Elsecta, Julia Ralph dans ses imitations si bien réussies, Syney Grant, le comédien qu'on ne se lasse pas d'applaudir. Wilmer, Vincent & Co., nous ont fait rire aux larmes, avec leur désopilante comédie, "A strange Baby". Etrange en effet, ce bébé qui se multiplie au grand désespoir de la mère, qui, à un moment donné, en a plein les bras..

Et que dire des reproductions artistiques de M. Jean Marcel, de ces tableaux vivants qui représentent si exactement les œuvres les plus célèbres des maîtres de la peinture, de la statuaire et de la sculpture?

En vérité, les représentations du théâtre Proctor méritent l'encouragement de notre meilleur public.

LE NOUVEAU THEATRE

La Gaieté Française donne cette semaine "Le Bossu", de Paul Féval

Le Théâtre de la Gaîté Française donne cette semaine "Le Bossu", ou "le Petit Parisien Lagardère" drame en cinq actes de MM. Anicet Bourgeois et Paul VFéval.

Le public est choisi, les décors sont superbes, les rôles sont bien sus et la pièce bien rendue.

Le rôle de Lagardère est bien tenu par M. Terdié, l'excellent comédien se surpasse. MM. Moran dans de Gonzague, Charles dans Chaverny, Laflamme dans le Régent, Saumard dans Nevers, Meussot dans Cocardasse, Villeray dans Passe-Poil et Francel dans Peyronne, ont du succès.

Mademoiselle Rachel Louys nous donne une admirable interprétation du rôle de Blanche de Caylus. Mesdames Petitjean dans Blanche de Nevers, Berteuil dans Flor, et Vrémont dans Tonio, se tirent également bien de leurs rôles respectifs.

L'orchestre, sous l'habile direction de M. Zimmerman, abrège les quelques minutes d'attente des entr'actes.

Le Théâtre de la Gaîté Française est situé au No 1654 rue Sainte-Catherine, entre la rue Shaw et le chemin Papineau. Mille sièges à 10 sous sont réservés pour les dames, en matinée.

Courrier de Joliette

Accidents de chemin de fer; 5 personnes blessées. Pluie et grands vents. Nouveau magasin—Musique—Au collège—Joliette—A Rawdon—Saint Joseph et Saint Patrice

(Spécial au "Journal")

Joliette, 25 — Notre ligne de voie ferrée entre St Gabriel et Joliette, si peu remarquable en accidents, a été cette semaine le théâtre de deux pénibles événements. Mardi le train déraillait entre ces deux localités et la compagnie du Pacifique Canadien en éprouvait des dommages assez sérieux. A l'aide d'engins les trains furent replacés sur le chemin et la voie s'ouvrit de nouveau à la circulation ; mais toute la journée de mardi, les communications furent interrompues entre St Gabriel et Lanoraie. Mercredi matin les trains repartirent de la station de St Gabriel à destination de Montréal, et quand ils furent à peu près à l'endroit où ils avaient déraillé, le char des passagers s'engouffra hors la voie. A cet endroit la pente est abrupte et le ravin profond de plus de 50 pieds. Il y aavait à bord une quinzaine de passagers, dont un certain nombre dont vous avez publié les noms hier, ont été plus ou moins grièvement blessés. Madame Brault dont votre correspondant a reçu quelques informations spéciales, a déclaré que ses blessures à elle ne sont pas sérieuses, mais que d'un autre côté, celles de son vieux père, M. Richard Ryan, sont très graves. Elle a eu beaucoup de peine, avec l'aide d'autres personnes, à l'arracher de dessous un amas de débris de bancs, de planches et de la fournaise. Pour remonter les victimes du fonds du ravin en haut de la colline, il a fallu aux hommes de l'équipe et aux amis faire la "chaîne", car il aurait été impossible aux blessés de gravir une pente aussi raide et aussi élevée.

M. le Dr Henri Ducharme a prodigué ses soins aux blessés et l'hôtel Laliberté a servi d'hôpital temporaire.

Les dommages matériels sont aussi considérables pour la compagnie. Quelqu'un se demandait hier si la voie était réellement en bon état d'entretien. Ceci regarde un peu le public voyageur.

—Jeudi il a plu toute la journée couvrant de 4 à 5 pouces d'eau les trottoirs de nos rues. C'est la première pluie du printemps, car on peut assurer qu'ici il n'a pas plu du tout durant tout l'hiver et hier, le 21 mars, était officiellement la première journée du printemps de 1901. Durant la nuit ont soufflé avec violence de forts vents de l'ouest et aujourd'hui la température, quoique belle, a baissé beaucoup et le froid est vif.

—MM. Amédée Roy, J. G. Boulet et J. Osias Guilbault, ouvriront prochainement un magasin considérable de ferronnerie et de quincaillerie dans la maison située au coin des rues Notre-Dame et St Pierre. Si mes informations sont exactes, M. Roy qui a beaucoup d'expérience dans cette ligne de commerce, sera le gérant de la nouvelle raison sociale, les deux autres associés y apportant surtout ce qui est bien commode, la contribution de leurs deniers. Succès au nouvel établissement.

—La fanfare de Joliette qui a continué à suivre les exercices durant tout l'hiver, sous la puissante direction de son professeur, M. le notaire J. Ant. Beaudoin, sera bientôt en état de nous donner de la belle musique sur nos squares et nos places publiques ou d'aller sérenader quelques-uns de nos concitoyens amateurs de musique.

—Le collège Joliette a fêté son digne supérieur, le R. P. Cyrille Beaudry, à l'occasion de sa fête patronale, mercredi. Dans la soirée a été donnée une très intéressante séance dramatique, musicale et littéraire.

M. Joseph Armand présenta une adresse remarquable au héros de la fête. La fable de Lafontaine "Le chat et le vieux rat" fut déclamée avec succès par 14 élèves ensemble. Il y eut aussi de très jolis exercices gymnastiques. Plusieurs beaux morceaux furent exécutés par l'orchestre du collège qui fait chaque jour des progrès marqués. La fanfare du collège s'acquitta parfaitement de son programme musical. Les professeurs de ces deux corps de musique sont les RR. FF. Dubé et Dessert.

A la fin de la soirée l'auditoire eut le plaisir d'entendre la jolie opérette "Quand on conspire", très bien rendue par MM. J. Latour, J. Arnault et D. Pelland. Le succès a été extraordinaire.

—Les fêtes de Saint Patrice et de Saint Joseph ont été célébrées avec beaucoup de pompe, d'éclat et de succès par la population de Rawdon, sous la direction de son zélé curé, M. l'abbé Jos. Landry.

VELOX

PILULES CARDINALES du Dr Ed. Morin. Pour les personnes anémiques et souffrant de Consomption.

UN REMEDE POUR LE RHUMATISME.—La présence de l'acide urique dans les vaisseaux sanguins est une cause féconde de douleurs rhumatismale.

Cette condition irrégulière est le résultat d'un état troublé et anormal du foie. Tous ceux qui sont sujets à cette douloureuse affection trouveront un remède dans les Pilules Végétables de Parmelee. Leur action sur le rein est prononcée et très bienfaisante, et, en faisant fonctionner régulièrement le rein, elles chassent les impuretés du sang.

IL RECLAME $7,000

Devant un jury, en Cour Supérieure, a commencé hier l'audition de la cause de Mcnamara vs la Compagnie du Tramway.

Macnamara, qui est âgé de 65 ans, aurait perdu la raison à la suite d'une collision dans laquelle il reçut des blessures graves. Il réclame $7,000 de dommages-intérêts.

L'accident en question aurait eu lieu dans l'avenue du Parc.

Le General Henderson

Le distingué successeur de Thos B. Read parle de sa position comme orateur

Il soutient qu'elle diffère considérablement de la position ainsi nommée au Parlement canadien

Le général D.B. Henderson, orateur de la Chambre des représentants, aux Etats-Unis, dînait l'autre soir au St-James Club en compagnie d'un sien ami, le colonel John Cassels. Hier, M. T.G. Shaughnessy, président du Pacifique Canadien, s'est rendu au Windsor, pour présenter ses respects aux distingués visiteurs. Le général Henderson fait un voyage d'agrément; il déclare que, jusqu'ici, il s'est plu à Montréal.

Ce matin dans un interview avec un journaliste montréalais, le général Henderson a parlé de la différence qui existe entre la position d'orateur de la Chambre des Communes, au Canada, et celle d'orateur de la Chambre des Représentants, aux Etats-Unis.

Il y remplace l'hon. Thomas B. Read, le célèbre homme d'état du Maine.

"Comme orateur de la Chambre des Représentants," a dit le général Henderson", je remplis, si je puis m'exprimer, ainsi, deux fonctions. Comme chef de mon parti dans cette assemblée, il m'est permis de l'aider et de favoriser les lois qu'il propose. Cette position diffère donc me semble-t-il, de celle d'orateur de la Chambre des Communes au Canada, qui doit agir impartialement, sans favoriser aucun parti politique. Toutefois, en ma position, je ne crois pas qu'il serait bien de prendre parti pour tel ou tel chan politique: je me garderai même d'exprimer une opinion sur la façon dont je pourrai juger tel ou tel sujet politique."

Le général Henderson et son ami le colonel Cassels resteront plusieurs jours à Montréal avant de retourner aux Etats-Unis.

LES TAUX DU FOIN

La Commission du port refuse à la Chambre de Commerce de les réduire

Plusieurs questions importantes ont été outre de celle des élévateurs, à la séance discutées par la commission du Port, en d'hier. La réduction des taux du quaiage a engendré une foule de réclamations que la Commission ne fera pas facilement taire. D'abord une lettre du Board of Trade demandant une réduction de tarif sur le bétail, le foin, le sel, etc., a été lue, et de laquelle plusieurs motions ont été faites à soulevé une longue discussion au cours. Cette lettre demandait que le tarif sur le bétail soit le même à Montréal que dans les ports étrangers. Après une assez longue discussion M. Bickerdike a proposé l'abrogation de l'article 130 des règlements du port, comprenant toutes les réductions faites depuis peu. Cette proposition a été rejetée.

La requête de la Chambre de Commerce à l'effet de réduire de 12 cents à 6 cents le taux imposé au foin n'a pas eu le sort qu'elle méritait. Cette requête venait à la suite d'une lettre de M. John Crowe qui représentait qu'en toute justice la Commission du Port devrait réduire les taux du principal produit de la province de Québec, puisqu'elle avait réduit le taux de toutes les autres marchandises de moindre nécessité.

Les Commissaires retorquèrent que les mesures adoptées par eux n'avaient pas en vue de favoriser une province en particulier, mais plutôt le commerce entier du port de Montréal, et qu'on a réduit le taux des articles qu'un impôt trop lourd pouvait pousser aux Etats-Unis. On considère que la réduction du tarif du foin n'amènerait aucune augmentation de commerce en cette ligne, et on refusa d'emblée de se rendre à la requête de la Chambre de Commerce.

A leur tour les propriétaires d'une fabrique de sel demandent à la commission de réduire le taux du sel, et la Cie de Navigation Ontario et Richelieu demande aussi une réduction générale sur son fret.

On ne s'étonne que d'une chose, c'est que ne soient pas plus nombreuses les demandes de réductions.

On peut se guérir de l'enthousiasme, la Commission du Port est inflexible.

M. Cunnigham, importateur de marbre, demande à la Commission de bien vouloir poser des grues sur les quais, ce qui faciliterait son commerce, vu qu'il est actuellement obligé de faire passer ses marbres par les Etats-Unis; cette demande étant honorée, M. Cunnigham, en trouvant son propre compte dans l'amélioration demandée, augmentera les revenus de notre port.

LE PRESIDENT PIERCE

Sa mémoire n'est pas en honneur dans certaines parties des E. U.

Concord, N.H., 26— mars—La 107e session de la Législature s'est terminée vendredi, l'évènement du jour ayant été le refus du Sénat de sanctionner l'érection d'une statue à Pierce, le seul président que l'Etat ait fourni à la nation. On blâme Pierce d'avoir sympathisé avec le sud durant la guerre.

Une proposition tendant à l'élection des sénateurs par le peuple a été rejetée par 184 contre 107.

M. GOYETTE RECORDER

M. Omer A. Goyette avocat de Ste-Cunégonde, vient d'être nommé recorder de cette municipalité à la place de M. F.-X. Dupuis, élu député de Chateauguay.

Le nouveau recorder va entrer en fonctions immédiatement.

M. Lalime arbitre

Worcester, Mass., 26—M. Alfred G. Lalime, gérant français au magasin Hamilton, est allé à Somersworth à la demande de la société St-Jean-Baptiste, servir d'arbitre dans une cause d'assurance.

La société a éprouvé des dommages à ses insignes, drapeaux, etc., lors d'un récent incendie. Comme M. Lalime s'y connaît mieux que personne dans cette industrie peu répandue, le choix est tombé sur lui.

LE WINING EXCHAANGE

A partir du mois de mai, la bourse des mines qui s'est jusqu'à présent tenue au Temple Building, établira eses quartiers dans le vieil Stock Exchange Building.

THEOLOGIENS MEDECINS

La faculté de théologie de l'Université Bishop, vient d'ajouter à ses cours des leçons de médecine, et de chirurgie qui doivent préparer les jeunes porteurs à prodiguer, en attendant un docteur, les premiers soins à un malade ou un blessé. Ces leçons sont particulièrement données aux étudiants qui se destinent aux missions du Labrador ou des autres régions plus ou moins désertes.

ANNONCES LEGALES

AVIS.

Le liquidateur de la Sunlight Gas Coy (limited) est autorisé par jugement de la Cour Supérieure, de ce district, d'appeler des soumissions pour la vente en bloc de tout l'actif de la dite compagnie, comprenant la charte, les patentes, l'achalandage (goodwill), le bail, le stock, les machines, les créances, les contrats, les propriétés mobilières, effets, droits d'actions de la dite compagnie, le tout suivant inventaire dont on pourra prendre communication au bureau de la dite compagnie, No 1 La Petite rue St Antoine, Montréal.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 30 mars courant, 1901, à 11 heures de l'avant-midi, au bureau ci-dessus.

F. ARTHUR JACKSON,
Liquidateur de
The Sunlight Gas Co. (limited)
81 22-25

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit — No 13845 — Léandre Labrèche, demandeur, vs Jean-Baptiste Chevalier, défendeur. Le 6ème jour d'avril 1901 à une heure de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur au No 12A rue Jardin en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause consistant en meubles de ménage. Conditions : argent comptant. Anatole Cherrier, H. C. S. Montréal, 27 mars 1901. 84-1

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL. Cour Supérieure — No 1002 — Dame Delphine Normandin, a ce jour institué une action en séparation de biens contre son mari Agnus Mongeau, entrepreneur, tous deux de la cité de St Henri, dit district. Montréal, 28 février 1901. Michel Larocheile, avocat de la demanderesse. 26-5-12-19-26

A VENDRE — Commerce manufacturier, Bonne clientèle, rapportant $1,000 par année de profit. Capital nécessaire $1,000 à $1,500. 633 1-2 rue St Laurent. 82-3

ON DEMANDE immédiatement plusieurs personnes et familles recommandables pour travailler pour nous tout le temps ou à temps perdu, bons gages payés, vous n'avez pas à solliciter. Ecrivez aujourd'hui pour avoir une position. People's Syndicate, Dépt. A., 130 rue Yonge, Toronto. M.J.S.

UNE MORT MYSTERIEUSE

Le coroner fera une enquête aujourd'hui

Ottawa! 25— Un étranger nommé David Paquin est mort hier rue Augusta 113, en des circonstances qui ont éveillé les soupçons de la police et qui ont donné lieu à toutes sortes de commentaires dont le seul résultat a été une enquête faite par le coroner Freeland cette après-midi.

Il y a quelques jours, un trio de mendiants professionnels sont entrés en ville, venant de la Gatineau, et ont élu domicile dans la maison portant le numéro 113 rue Augusta. L'un des mendiants était manchot, le deuxième était cul-de-jatte et le dernier aveugle.

Paquin le cul-de-jatte était malade depuis deux ou trois jours et n'a pas reçu les moindres soins. Bien que les voisins aient tout fait pour faire venir un médecin, ce n'est qu'après la mort de Paquin que l'on a appelé le docteur Chevrier auquel on a déclaré que Paquin était mort à la suite d'une trop forte libation d'alcooliques. Paquin se serait procuré ces spiritueux en arrivant en ville.

Non seulement le médecin n'a pas été appelé à temps, mais on a laissé mourir Paquin comme un vil chien sans lui procurer la moindre assistance spirituelle. Quand le prêtre est arrivé, il n'a pu que constater la mort de Paquin et préparer les funérailles de cette malheureuse victime de la misère.

Les différentes versions que l'on a données de ce sombre drame de la pauvreté ont mis le détective Dicks sur la piste d'un crime. Le manchot est disparu et l'on ne sait pas où il est passé) On croit que Paquin a été empoisonné car sa maladie était caractérisée par des continus et violents vomissements.

On fera aujourd'hui l'examen postmortem des entrailles de Paquin.

Un voisin M. Braceland dit qu'hier il a demandé des nouvelles de Paquin et qu'on lui a répondu que le malade "allait" bien mieux. Paquin était mort depuis une demi heure à peu près à ce temps.

POUR LES POMPIERS

Un fourgon de café et de sandwichs

La malheureuse aventure de deux pompiers qui ont été dernièrement congédiés pour avoir bu trop de spiritueux pendant qu'ils étaient de service et aussi la pensée que les pompiers passent souvent la nuit entière au feu, sans pouvoir se réconforter en quelque manière, a donné au chef Benoit une excellente idée qui ne manquera toujours pas de charité. Il proposera aux échevins du conseil de feu d'allouer une centaine de dollars par an, au service d'une voiture qui sera chargée de porter du café et des sandwichs aux pompiers retenus trop longtemps au feu.

FAILLITE

Dame Eva Mallette, épouse de E.-A. Hétu, dirigeant à Maisonneuve un établissement de nouveautés sous le nom de B.-A. Hétu & Cie, a déposé son bilan, à la demande de Thibaudeau frères, et Cie. Les principaux créanciers sont : Thibaudeau frères et Cie, $2,707 ; M. E. Galarneau et Cie, $1,049 ; P. P. Martin et Cie, $560 ; Kyle, Cheeseborough et Cie, $309 ; E. Mallette, $250 ; Geo. Hétu, $250 ; Caverhill, Kissock et Cie, $239 ; H. H. Wolff et Cie, $129.

Le Sang Impur....

Cause toute sorte de maladies de la peau. Les plus communes sont les clous, les boutons, l'impétigo, l'érysipèle, le porrigo, les dartres, le zona, les scrofules et autres maladies éruptives de la peau.

Le Burdock Blood Bitters, depuis vingt ans, guérit toutes sortes de maladies du sang et de la peau depuis les boutons les plus ordinaires jusqu'aux pires plaies scrofuleuses. La preuve vient de témoignages individuels. En voici quelques-uns, d'autres seront fournis sur demande faite aux propriétaires.

The T. Milburn Company, Limited,
Toronto, Ont.

6 janvier 1900.

Albert Nixon, Vasey, Ont.: "J'étais affecté de scrofules à la figure depuis des années. J'essayai de tout sans obtenir de soulagement permanent. Un voisin me conseilla d'essayer Le Burdock Blood Bitters. Après en avoir pris une bouteille, je me trouvai complètement guéri. Je puis le recommander comme purificateur du sang."

1er mai 1900.

"J'ai employé le Burdock Blood Bitters pour purifier le sang, et j'ai trouvé qu'il ne pouvait pas être battu. J'étais couverte d'une terrible éruption, mais je suis maintenant tout à fait bien." Mme James Reck, Petrolea, Ont.

PARLEMENT FEDERAL

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Ottawa, 25.— A l'ouverture de la séance aujourd'hui, M. D. Monet a présenté des pétitions au nom des villes de St-Henri, Maisonneuve, Knowlton, P. Q., Orangeville, North Toronto, Toronto Junction, Hensall, Fergus, Cremore Port Carling, Midland; Streetsville, Ontario, Windsor et Lunenburg, Nouvelle-Ecosse contre les demandes de privilèges etc. de la Bell Telephone Co., au gouvernement.

Sir Louis Davies a présenté son bill pour donner un effet général à la loi des matelots de l'Intérieur qui semblait jusqu'ici s'appliquer à la Province de Québec.

Sir Louis Davies présente un bill pour amender la loi concernant la sureté des navires, afin de rendre obligatoire le changement des navires dans les espaces réservés jusqu'ici.

Ce bill n'a rien de commun avec le bill de M. Dobell, concernant les "deckloads".

Sir Louis Davies présente son bill intitulé un acte concernant les enquêtes et investigations sur les accidents maritimes. Le bill a été calqué sur la loi britannique et donne au Canada la juridiction que l'Angleterre avait jusqu'ici dans nos eaux au sujet des enquêtes maritimes.

L'EXPROPRIATION DES VOIES FERREES

M. Richardson député de Lisgar, deux fois battu en comité des chemins de fer sur la clause d'expropriation des voies ferrées, a pris le seul moyen, aujourd'hui, de faire légaliser cette clause. Au lieu de présenter en comité permanent un amendement à un bill privé, il a présenté aujourd'hui devant la Chambre un bill pour amender l'Acte des chemins de fer.

La clause en question aura pour effet de permettre au gouvernement d'exproprier un chemin de fer quelconque, d'éducation faite du montant de la subvention.

La Chambre a siégé ensuite en comité général sur les bills privés. Le bill du Collingwood Ry., a été présenté en 3e lecture.

M. Clarke, (Toronto) a proposé son même amendement qui a été défait l'autre jour en comité des chemins de fer et qui consiste à donner au gouvernement le pouvoir d'exproprier cette compagnie (voie ferrées et lignes de steamers) d'éductions faite de la somme de la subvention accordée par le gouvernement.

M. Clarke à fait voir l'importance nationale de cette ligne.

Le ministre, M. Blair a répondu que le gouvernement avait par l'Acte général, le droit d'exproprier toutes les entreprises de ce genre.

Il n'était pas opposé cependant à ce que l'amendement de M. Clarke soit proposé afin de rappeler à la Compagnie les pouvoirs du gouvernement. Quant à la deuxième partie de l'amendement l'hon. M. Blair a déclaré qu'elle était juste et qu'il l'appuyait entièrement.

M. Sam Hughes a proposé en amendement à l'amendement que la clause fasse aussi la part des municipalités, afin que ces dernières soient remboursées des octrois votés aux Compagnies.

M. MacLean a exprimé sa surprise que le gouvernement ne prenne pas avantage de cette opportunité pour faire quelque déclaration au sujet de la nationalisation des voies ferrées.

M. Calvert promoteur du bill pour M. Cowan, qui est malade, dit que les amendements proposés sont autant de bâtons dans les roues pour faire manquer le projet. Il ne serait pas juste d'après lui, de retenir le montant de la subvention votée pour aider à construire un chemin de fer et qui indirectement aiderait la construction d'une flotte de vaisseaux évaluées à $5,000,000.

Le col. Tisdale votera contre la motion de M. Hughes, parce que les municipalités ont le pouvoir de faire leurs propres contrats. Il votera contre l'amendement principal parce que c'est "discriminer" contre une seule ligne au bénéfice des autres. Il faut une loi général dans le sens de l'amendement.

M. Brittin s'opposera aux amendements et à l'expropriation parce que ments et à l'expropriation parce qu'il ne croit pas à l'expropriation d'une compagnie pour faire de la concurrence ensuite à des compagnies particulières. Il appuie le bill purement et simplement.

M. Borden, de Halifax, dit qu'il n'est pas opposé à adopter le principe aujourd'hui, qui guidera le gouvernement plus tard. Il faudra tôt ou tard arriver à ce que demande l'amendement, et il vaut autant commencer avec le présent bill qu'avec un autre. Ce n'est pas "discriminer". Cependant, il doit se prononcer contre la deuxième partie de l'amendement, car l'expropriation se chiffre sur le prix de la valeur actuelle plus 10 pour cent, et il peut se faire qu'au moment de l'achat, l'entreprise soit dépréciée temporairement et il ne faudrait pas alors en déduire le montant de la subvention.

M. Russell, de Hants, est opposé aux deux amendements.

M. Jas. Sutherland, ministre sans portefeuille, pense comme M. Russell et les adversaires des amendements. Il trouve étrange qu'on fasse tant d'obstruction à un petit chemin de fer comme celui dont il est question, quand la Chambre en a passé tant d'autres qui sont autrement importants. Il n'a pas l'intention de se départir des anciennes coutumes.

Sir Wilfrid Laurier maintient l'intégrité des rapports des comités permanents de la Chambre. C'est selon lui un principe dont la Chambre ferait bien de ne pas se départir, hormis qu'il y ait erreur flagrante. Sir Wilfrid expose comme l'honorable M. Blair que le gouvernement a le pouvoir d'exproprier, et qu'il peut arriver qu'un jour la nationalisation s'opère en Canada, quoiqu'il ne soit pas personnellement en faveur de cette politique.

M. Maclean est heureux d'entendre cette confession de la bouche de M. le premier ministre.

M. Gourley est un de ceux qui ne sont pas favorables aux ports d'eau douce. Il vient des provinces maritimes. Cependant si la route projetée est d'intérêt national, alors il veut que tout avantage possible lui soit donné.

Le vote a été pris sur les amendements qui ont été défaits et le bill tel que rapporté par le comité a été rapporté par la Chambre et l'adoption en troisième lecture a été déférée à jeudi.

Le bill de M. Monk constituant en corporation la Cie d'assurance sur la vie "The Century", a été adopté en 3e lecture.

LES DEBATS

En réponse à l'interpellation de M. Ethier, au sujet des plaintes portées en rapport avec la publication des débats, sir Wilfrid a dit qu'il fallait s'adresser au comité des débats, la seule autorité qu'il faille consulter.

L'I. C. R.

Répondant à M. Déchêne, M. Blair a dit que le gouvernement n'avait rien décidé encore au sujet du prolongement de l'I. C. R. de Montréal à Campbellton.

A M. LaRivière, M. Fisher a dit que le gouvernement avait reçu une pétition de l'association des éleveurs de chevaux des Territoires et qu'il avait à l'étude la proposition relative à l'obtention d'un crédit applicable à l'achat chaque année, d'un certain nombre de chevaux de l'Ouest représentant les divers types requis par les différents services de l'armée, lesquels seront revendus au gouvernement britannique."

A six heures la séance est levée.

Ottawa 25.—A la séance du soir, M. Walter Scott, West Assiniboia, M. Lancater de Lincoln et Niagara, M. Hughes de l'Ile du Prince-Edouard ont parlé à tour de rôle sur le budget.

Le discours le plus remarquable est celui de M. Ruchardson, libéral. Les conservateurs l'ont applaudi quand il s'est levé. Il a tombé le gouvernement pour être devenu protectionniste après avoir promis le libre échange comme en Angleterre. Il a prouvé que le gouvernement est protectionniste parce qu'il n'a réduit le tarif que de 35 à 33 par cent. Il n'a pas un tarif pour le revenu seulement, car un tel tarif comme celui de Mackenzie est de 17 pour cent.

Il a dénoncé l'augmentation constante des dépenses après les déclarations des ministres actuels quand ils étaient dans l'opposition. Il dénonce le système de subventions et se déclare libre échangiste en principe. Mais à côté de cette expression si large il en a fait une qui annonce beaucoup d'étroitesse d'esprit. Il voudrait que les fertiles plaines de l'ouest soient peuplées par des colons de bonne race (good blood), des colons de langue anglaise. M. Richardson vote contre l'amendement qui est protectionniste. M. Robinson, indépendant, a pris la parole ensuite. Il vote lui aussi contre l'amendement qui est trop protectionniste. Il est plutôt libre échangiste. L'orateur a tenu la chambre à rire jusqu'à minuit juste alors que M. Hackett, a proposé l'ajournement du débat. Sir Wilfrid a rappelé qu'il existait une entente pour terminer le débat ce soir mais que comme il ne voulait pas priver personne la discussion se terminerait jeudi. L'hon. M. Borden donne avis qu'il présentera un bill pour la pension des militaires.

M. Demers de St-Jean présentera un bill pour amender la version française de l'acte des lettres de change.

UNE FAMEUSE SCIE

Le beau-fils de Waldeck-Rousseau se fait passer pour un prince hindou

Paris, 25. — Tout Paris s'amuse d'une bonne farce jouée au directeur des Bouffes parisiens. Il y a quelques jours, ce directeur a reçu une lettre disant que le maharajah de Pendjab assisterait à une représentation. Ce qui correspond à la loge royale dans Paris républicain a été mis immédiatement à la disposition du maharajah qui, à 8 heures, est arrivé tout resplendissant de pierreries et de broderies d'or. Reçu avec le plus grand empressement par le directeur, le prince indou a été le point de mire de tous les pectateurs et a suivi la représentation avec un sérieux tout oriental.

Le lendemain, tous les gens qui étaient au théâtre ont consulté leur journal pour voir ce qu'on disait du séjour à Paris de ce prince magnifique, mais pas un seul journal n'en parlait et il n'y avait dans aucun d'eux le moindre mot au sujet du potentat oriental. Finalement on a découvert le pot aux roses. Il y avait bien un maharajah, mais c'était simplement M. Jacques de Lionville, beau-fils de M. Waldeck-Rousseau, qui avait profité de la saison de carnaval pour se déguiser en prince indou. Ce qui est plus drôle, c'est que le président du conseil était lui-même au théâtre et n'a pas reconnu son beau-fils. S'il avait demandé à être présenté à l'hôte princier de la France, M. de Lionville aurait été probablement fort embarrassé.

Encore des Néo-Zélandais à Prétoria

Prétoria, 25.—Le sixième contingent de l'enfanterie montée de la Nouvelle-Zélande, est arrivé ici hier.

Grosses inondations en Espagne

Grenade (Espagne), 25. — Plusieurs villes dans la province de Grenade ont été inondées et les eaux ont fait d'énormes dégâts. Les récoltes sont en partie perdues, une grande quantité de bétail a péri, beaucoup de maisons se sont écroulées. A Illora, ville à 26 milles au nord' ouest de Grenade, sur le Chacon, la moitié de la ville est entourée d'eau. A Grenade une jeune fille a été tuée.

Aménités anglo-belges

Bruxelles, 25. — L'ambassade extraordinaire envoyée pour annoncer l'avènement du roi Edouard a été reçue samedi par le roi Léopold. Le comte de Mount-Edgcumbe a présenté à Sa Majesté une lettre autographe du roi Edouard et lui a dit qu'il était chargé d'un message de sympathie et d'amitié.

En réponse, le roi Léopold, après avoir rappelé les qualités de la reine Victoria, a exprimé l'espoir que les relations des deux pays deviendront de plus en plus cordiales.

Les présentations d'usage ont eu lieu, suivies d'une réception par la reine Marie-Henriette.

Le commerce de Madagascar

Paris, 25.—Les importations et exportations de Madagascar pour 1900 se sont élevées à 50,612,737 francs, soit une augmentation de 14,647,736 francs sur les chiffres de l'année précédente.

Les marchandises importées de France se sont élevées à 34,918,449 francs, soit une augmentation de 10,695,230 francs sur 1899.

Evadé d'une forteresse

Bruxelles, 25— On mande de Lubéville qu'un jeune Alsacien, Auguste Kühn, venant à pied de la forteresse de Spandau, d'où il s'était évadé, est arrivé à Lunéville. Son histoire est intéressante.

Kühn, originaire de Bichwiller, ne mande, était venu en France en 1890 et s'était engagé à Belfort trois ans après.

Il fit bravement la campagne de Madagascar, fut libéré en 1898 et vint se fixer à Lunéville.

L'année suivante, apprenant que son père était mourant à Bichwiller, le jeune homme passa la frontière et assista aux derniers moments de son père. Il revenait des obsèques, quand les gendarmes allemands l'arrêtèrent.

Il fut condamné à Strasbourg, à quarante jours de prison, comme réfractaire, puis, sa peine subie, incorporé au 77e de ligne allemand, à Celle.

Là, le vaillant Alsacien refusa de prêter serment au drapeau allemand et le conseil de guerre, devant lequel il comparut, lui infligea trois ans de forteresse.

Il était incarcéré à Spandau depuis treize mois quand enfin, le 12 février, dernier, il parvint à s'évader. Il a mis vingt-sept jours pour venir de Spandau à Lunéville, à pied, sans ressources, se nourrissant uniquement de betteraves qu'il arrachait dans les champs.

SANS DANGER CERTAIN, PROMPT, ECONOMIQUE. Ces quelques adjectifs s'appliquent avec un poids particulier à l'Huile Electric du Dr. Thomas— un remède interne et externe de premier ordre adapté au soulagement et à la guérison de la toux, des maux de gorge, de l'enrouement et de toutes les affections des organes respiratoires, des troubles des reins, des gerçures, des plaies, des douleurs et souffrances physiques.

HAY-PAUNCEFOTE

On publie la lettre de Lansdowne rejetant les amendements du sénat américain

La convention Clayton-Bulwer ne peut être abrogée que de consentement mutuel

Washington, 25. — D'après l'opinion de lord Lansdowne, les deux autres amendements présenteraient des difficultés plus formidables. Le premier — appelé l'amendement Davis, réservant au gouvernement des Etats-Unis le droit de prendre toute mesure qu'il jegera nécessaire pour assurer par ses propres forces, la défense du canal, semble au gouvernement de Sa Majesté, être tout-à-fait contraire au principe qui jusqu'à présent a été reconnu par les deux gouvernements, c'est-à-dire, qu'en temps de guerre comme en temps de paix, le passage du canal doit rester libre et sans entrave et doit être ainsi maintenu par la puissance ou les puissances en ayant le contrôle. Avec cet amendement ajouté à la convention, on suppose que les Etats-Unis seraient dans leur droit si en aucun temps il leur semblait nécessaire à leur sûreté à cause de préparatifs belliqueux non encore commencés mais projetés ou supposés projetés par une autre puissance, ils avaient recours à des actes belliqueux dans ou près du canal, actes évidemment contraires au caractère neutre qu'on a toujours cherché à lui donner et qui en empêcherait le libre passage au commerce et à la marine du monde.

Il démontre qu'il n'y a aucune analogie entre l'article dix de la convention du canal de Suez et l'amendement Davis, et il ajoute :

Les bords du canal de Suez sont dans le territoire d'un souverain qui était partie dans la convention et dont il était nécessaire de protéger les intérêts établis, tandis que la canal Nicaragua sera construit dans un territoire appartenant non aux Etats-Unis, mais à un Etat de l'Amérique Centrale, ayant des droits dont les autres puissances ne peuvent pas prétendre avoir droit de disposer."

Lord Lansdowne exprime comme suit ses objections aux amendements qui rejettent l'article 3 de la convention sous lequel les hautes parties contractantes s'engagent immédiatement après la ratification de la convention à en donner connaissance aux autres puissances et à les inviter à y donner leur adhésion:

"Si cette adhésion était donnée, la neutralité du canal serait garantie par toutes les puissances qui auraient donné leur adhésion, sans cette adhésion, elle ne dépendrait que des deux puissances cantractantes."

L'amendement, pense-t-il, non seulement enlève toute perspective de plus amples garanties, mais place la Grande-Bretagne dans une position tout à fait désavantageuse comparée à celle des autres puissances.

Si le gouvernement de Sa Majesté consentait à une telle convention, tandis que les Etats-Unis auraient droit sous le traité de gêner la circulation sur le canal en temps de guerre ou en prévision de guerre, et que les autres puissances ne seraient pas tenues de respecter les restrictions imposées par la convention, la Grande-Bretagne seule, malgré ses immenses passessions dans le continent américain et malgré ses colonies australiennes et ses intérêts en Orient, serait absolument empêchée d'avoir recours à une telle action, ou de prenhre des mesures pour sauvegarder ses intérêts dans et près du canal."

Lord Lansdowne a donné instruction à l'ambassadeur anglais d'expliquer au secrétaire d'Etat les raisons, présentées dans cette dépêche, pour lesquelles le gouvernement de Sa Majesté ne peut accepter la convention dans la forme présentée par l'ambassadeur américain, et pourquoi il préfère, au point où en est la question, de garder, sans les modifier, les stipulations du traité Clayton-Bulwer.

"Le gouvernement de Sa Majesté," dit-il, "dans toute la cours de ces négociations a donné des preuves de son désir de s'entendre avec les Etats-Unis. il aurait été prêt à considérer d'une façon amicale tout amendement du gouvernement des Etats-Unis compatible avec les principes des deux que le gouvernement des Etats-Unis aurait proposé, et il regretterait sincèrement de ne pouvoir en arriver à une entente amicale sur cet important sujet.

Washington, 25.—La communication du gouvernement britannique donnant les raisons pour lesquelles le gouvernement a refusé d'accepter les amendements du Sénat uau traité Hay-Pauncefote a été publié aujourd'hui. Lord Lansdowne, secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères, fait un long détail des circonstances dans lesquelles la convention a été signée par l'ambassadeur anglais, lord Pauncefote, et le secrétaire d'Etat, montrant que les Etats-Unis avaient pris l'initiative des négociations et que le gouvernement avait accepté le contrat sans réserves comme preuve insigne de ses dispositions amicales et de son désir de ne pas mettre d'entrave à l'exécution d'un projet qu'on disait êsre d'importance nationale pour le peuple des Etats-Unis."

LES AMENDEMENTS

Lord Lansdowne traite séparément des trois amendements du Sénat. Il dit:

Le traité Clayton-Bulwer est une convention internationale dont la validité est hors de question, un contrat qui suivant les lois de la coutume internationale ne devrait pas être abrogé ni modifiés sans le consentement des deux parties au contrat.

Malgré cette coutume, le gouvernement de Sa Majesté se voit confronté pour une proposition qui lui est présentée par le gouvernement des Etats-Unis, pour l'abrogation du traité Clayton-Bulwer, sans qu'on se soit auparavant informé de ses intentions à ce sujet."

Il montre que sous l'article 1er du traité Clayton-Bulwer, les deux parties s'engagent à ce que ni l'une ni l'autre n'occupent, nu fortifient, ou colonisent, ou s'arrogent, ou exercent aucune domination sur aucune partie de l'Amérique Centrale, ni n'atteignent aucune des buts précédents par alliance avec aucun des Etats ou peuples de l'Amérique Centrale.

Il n'y a aucun engagement de ce genre dans le contrat. Ainsi, si le traité était abrogé en entier, les deux puissances recouvreraient une parfaite liberté d'action dans l'Amérique centrale excepté dans le voisinage du canal. Il pense que ce changement serait certainement avantageux aux Etats-Unis et pourrait être substantiellement important.

L'attitude du Tsar

Saint-Pétersbourg, 25 mars.—Le conseil des ministres présidé par le tsar a été tenu au palais de Tsarskoé-Selo. Il y a été décidé de ne pas abolir la loi qui envoie à l'armée les étudiants récalcitrants, mais de ne pas l'appliquer pour le moment. La revision des statuts de l'université a aussi été décidée.

On regarde cette décision comme un pas fait vers la vraie solution parce que c'est une satisfaction partielle accordée aux doléances des étudiants.

M. PREFONTAINE ET LES EXPROPRIATIONS

Le maire Préfontaine nie qu'il fût l'auteur du projet de loi relatif aux expropriations, tué l'autre jour par la commission de la législation privée, à Québec. "Si j'en avais été l'auteur, dit-il, il aurait été adopté."

M. Préfontaine, néanmoins, est convaincu que la Ville commet une injustice en homologuant une ligne d'expropriation qu'elle ignore ensuite, au grand détriment des propriétaires, comme dans le cas de la côte St-Lambert.

A LA MEMOIRE DE LA REINE

Un comité de citoyens de Toronto ayant à leur tête le premier ministre d'Ontario, M. Hardy, a voté hier, d'ouvrir une liste de souscription pour l'érection d'une orgue et d'une statue à la mémoire de la reine dans le Massey Hall, au coût de $30,000. L'orgue sera construit d'après celui de l'église Notre Dame de Montréal, le plus beau du continent.

UNE VICTOIRE POUR LES D'ORLEANS

Paris, 25—Le conseil d'Etat vient de rendre une décision en faveur du duc d'Orléans et de ses sœurs, la reine de Portugal, la duchesse d'Aoste et la duchesse de Guise, qui condamne le gouvernement à leur remettre, avec une propriété de grande valeur, une somme d'argent qui s'élève à plusieurs millions de dollaes.

La propriété consiste en un certain nombre d'actions des canaux d'Orléans et de la Loire et l'argent se présente les dividendes cumulés de ces actions pendant cinquante ans.

Un journal quotidien appelé la "Morale publique" paraîtra, à Paris, le 1er avril, soutenu par une association puissante comprenant des femmes de la société, des sénateurs, des avocats et des hommes distingués dans tous les rangs de la vie sociale.

Le prospectus annonce que le journal, en plus des nouvelles qu'il donnera, s'attachera tout particulièrement à obtenir les lois nécessaires et à les faire rigoureusement exécuter par les autorités trop négligentes. Il déclara la guerre aux journaux illustrés inconvenants, aux livres immoraux, aux affiches illustrés inconvenants, aux livres immoraux, aux affiches répréhensibles, aux pièces de théâtre trop libres et aux bouges de toute sorte.

Le prospectus ajoute:

La France, et particulièrement Paris, a été trop longtemps aux yeux des nations étrangères le séjour et le palais du vice. Nous voulons purifier la capitale et le pays et leur restituer leur bonne réputation. Nous voulons Paris et la France purs et dignes de respect. Nous protégérons nos femmes et nos enfants et ferons disparaître la corruption actuelle.

Une jeune fille âgée de seize ans, Mlle Laura Rienzo, qui arrive de Bahia et qui est, dit-on, la plus riche héritière du Brésil, a conduit, pendant les trois derniers jours, dans les rues élégantes de Paris, une paire de vaches rapides, attelées en tandem, à une très jolie charrette anglaise.

Les animaux sont petits, noirs, fougueux mais obéissent admirablement à la main qui les guide. Au début, la police était indécise ne sachant pas si la loi permettait la circulation dans les rues d'un aussi étrange équipage. Un inspecteur s'est présenté chez Mlle Rienzo, et là, s'est assuré que ces trottedrs d'un nouveau genre étaient parfaitement doux et avaient été dressés à Rio-de-Janeiro par ordre de M. Rienzo, pour servir à l'amusement de sa fille. L'attelage est arrivé il y a huit jours en France.

La propriétaire du Nouveau Cirque en a offert $10,000, mais son offre n'a pas été accueillie.

La Russie marchera avec les Anglais

Londres 25.—Lord Cranborne a déclaré que le gouvernement russe avait informé le gouvernement de la Grande-Bretagne que la Russie n'avait nullement l'intention de cesser de coopérer avec les autres puissances en Chine.

LES CONSEILS DU MIROIR

Je veux, aujourd'hui, vous parler encore, chères lectrices, des soins à apporter au visage, surtout lorsqu'il souffre du fait de quelques-uns de ces bobos très déplacés sur un joli visage.

C'est sur le visage que se manifestent, justement, ces petites affections incommodes de la peau, parce que c'est la partie du corps la plus exposée.

Il en est une, dont je vous ai déjà entretenues, mais sur laquelle je veux revenir, par cette froidure ; je veux parler de la couperose, une des formes de l'acné, affection qui est caractérisée par des pustules rouges en plaques ou disséminées. Il faut soigner immédiatement la couperose, qui ne présente, au surplus, aucun caractère dangereux.

En somme, la couperose est occasionnée par une trop grande quantité de sang dans les vaisseaux du visage.

Il faut éviter, tout d'abord, tout ce qui peut faire monter le sang à la figure ; il faut ainsi prendre garde d'avoir froid aux pieds, de mal digérer ou d'être constipé. Or le froid, même en ce mois de mars, occasionne un afflux de sang au visage, et c'est de circonstance de prévenir, à ce sujet, chères lectrices. Il faut donc éviter d'avoir froid, mais il importe également de ne pas rester longtemps dans un appartement surchauffé, car la chaleur provoque l'afflux du sang au visage.

Voici les différents moyens de combattre cette vilaine couperose et de la détruire :

D'abord, il est inutile de suivre un régime végétal doux, de peu manger de boire peu de vin et avec beaucoup d'eau, de s'abstenir de liqueurs et de toutes viandes noires.

Ensuite, on emploie les lotions fréquentes, soit avec de l'eau additionnée d'nn peu de cerfeuil, de laitue et de vinaigre, soit même simplement avec de l'eau aussi chaude qu'on peut la supporter.

Certaines dames se sont entièrement guérie avec des laxatifs et en se couvrant la figure avec une pommade composée d'alun et de tannin.

Enfin voici un traitement qui donne de bons résultats :

On fait chauffer au bain-marie une bouteille d'eau de Bareges à 50 degrés centigrades, et, à l'aide d'un pulvérisateur, on arrose les endroits malades.

En ce mois de mars, les visages aux peaux fines sont également sujets aux dartres, surtout chez les jeunes filles et les enfants.

Le plus souvent, un peu d'eau salée ou saturée d'alun suffit à faire disparaître ces dartres chez les jeunes personnes, mais les dames un peu plus âgées sont eastreintes à des précautions plus grandes et doivent consulter le docteur.

Voici, au surplus, une pommade excellente contre les dartres légères et qu'on peut aussi employer contre les rugosités de la peau.

Blanc de baleine	100	grammes.
Axonge	200	—
Huiles d'amandes.	300	—
Benjoin pulvérisé	100	—
Gousses de vanille. . . .	35	—

LE CYCLONE

Birmingham, Ala., 25— Un peu avant dix heures ce matin, une terrible cyclone s'est abattu sur la partie sud de la ville, en se dirigeant vers l'est. On estime qu'il a tué vingt-cinq personnes dont cinq seulement sont des blancs.

On évalue les pertes matérielles à un quart de million de dollars.

Ce soir on avait recouvré dix-huit cadavres des ruines, et un grand nombre de blessés avaient été transportés à l'hôpital.

Parmi les morts sont : Le Dr. G. C. Chapman de l'hôpital privé de Tallyand Chapman et la femme et le petit enfant de l'honorable Robert J. Lowe, président du comité exécutif démocratique de l'état.

Voici la liste des morts identifiés et des blessés connus :

LES MORTS :

Dr. G. C. Chapmen.

Mme Robert J. Lowe, le bébé de Mme J. Alexander.

La petite fille de B. B. Hudson.

F. Myro, de couleur, collecteur de l'Union Mutual Ass'n. de Mobile.

Carrie Hunson, de couleur.

Maggie Blevins, de couleur.

Carrie Henry, de couleur.

Lizzie Glenn, de couleur.

Le cuisinier de B. B. Hudson, de couleur.

Un charpentier, inconnu, frappé par un morceau de bois.

BLESSES MORTELLEMENT

Mme B. H. Thompson.
Mme W. H. Thomas.
Mme D. D. McLaughlin.
Mme J. Ferguson.
Mme Mylum.
Carrie Flin, de couleur.

Mort de l'ex-cuisinier de l'Impératrice Augusta

Paris, 25— Urbain Dubois vient de mourir à Nice à l'âge de 85 ans. Pendant nombre d'années il avait été le chef des cuisines du roi de Prusse Guillaume 1er, et il était le favori de l'impératrice qui, lorsque la guerre avec la France a éclaté, en 1870, a déclaré qu'elle renverrait tous ceux, quel que fût leur rang ou leur fonction, qui chercheraient querelle à son cuisinier à cause de sa qualité de Français.

Urbain Dubois était l'auteur de la cuisine classique", un livre que devraient connaître toutes les maîtresses de maison désireuses de donner d'excellents diners.

A TRAVERS LES CANTONS DE L'EST

Spécial au "Journal."

24 mars.

Le préfet du comté de Drummond, cette année, est M. Marier, de Drummondville. M. F.H. McCrea a été proposé, mais il a décliné l'honneur en disant que c'était le tour d'un Canadien-français d'être préfet.

—Voici l'état de la population de St-Pierre de Durham: familles, 188; communiants, 713; non-communiants, 367.

Il y a eu en 1900, 51 baptêmes, 9 mariages et 39 sépultures.

—Mademoiselle Stéphanie Tourigny, de St-Valère de Bulstrode, institutrice, a reçu du Département de l'Instruction Publique, par l'entremise de M. l'inspecteur, une prime de $30.00 comme récompense de son succès dans l'enseignement. Nos sincères félicitations à cette institutrice, qui ne ménage ni son travail ni son dévouement.

—Est décédé ces jours derniers, à St-Léonard, sieur Boniface Leblanc, âgé de 69 ans. M. Leblanc fut l'un des fondateurs de St-Léonard. Il avait réussi, par un travail incessant, à s'acquérir une honnête aisance. Ses funérailles ont été imposantes. Le service a été chanté par le révérend M. Lemire, et le libéra par M. l'abbé Jannelle. Les porteurs étaient : MM. Hercule Beauchêne, Luc Hébert, Adèine Fleury, Gédéon Doucet et Adolphe Hébert, conducteur. Nos sincères condoléances à la famille éplorée.

—Madame Pelletier, de St-Ferdinand d'Halifax, est en promenade chez son amie Madame Méthot, d'Arthabaska.

—M. l'abbé L.H. Castonguay, curé de la paroisse d'Eastman, organise un bazar pour le mois d'août prochain pour venir en aide à son église. Pendant ce bazar, il y aura une lutte de popularité entre deux citoyens influents de la paroisse.

Au vainqueur l'on donnera une canne à pommeau d'or.

—M. Arthur Tremblay, avocat, ancien secrétaire de l'hon. M. Duffy, s'en va s'établir à Waterloo, où il exercera sa profession.

—M. F. Arpin, secrétaire de la Chambre de Commerce du comté de Rouville, conformément à une résolution adoptée par cette Chambre à sa dernière assemblée, a demandé à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central d'émettre des communications de passage de Marieville à Montréal, au lieu de Richelieu à Montréal. Déjà les commerçants de Marieville ont eu cet avantage. On ne sait pourquoi la dite Compagnie a annulé ces communications, auxquelles Marieville a droit de par les règlements des compagnies de chemin de fer.

—Très chic réunion chez Mme Noël, femme du Dr Noël de St-Ferdinand d'Halifax, en l'honneur de Mlle Colette, de Lewis. Les invités avaient revêtu de jolis costumes pour la circonstance: Madame Pelletier, Mlle Soixantaine; Mlle Colette, Japonaise; Mlle Florestine Beauchêne, paysanne bretonne; Alice Larochelle, soubrette; Albertine Pelletier, Italienne; Dr Taschereau, paysan Alsacien; notaire Paradis, Turcot; Allyre Roberge, "Brown Shag". Y assistaient aussi, le Dr. et Mme Sirois, et Aimé Roberge.

On s'est beaucoup amusé à ce bal masqué, où il y eut beaucoup d'entrain. Rien n'y manquait, chant, musique délicieuse, superbe réveillon, Mme Noël mérite certainement des félicitations pour avoir si bien fait les honneurs de sa maison.

Souvenez-vous qu'une bouteille d'Emulsion de Scott, coûtant cinquante cents, donnée à dose convenable, durera cinquante jours à un bébé ; à un enfant de six à sept ans, trente jours ; et à un enfant de dix à douze ans, vingt jours.

C'est un remède très économique.

Si l'enfant est maladif, s'il n'a pas d'appétit, elle le nourrira et le supportera jusqu'à ce qu'il puisse prendre sa nourriture ordinaire.

On peut en obtenir de magnifiques résultats chez les enfants faibles, qui n'ont pas de maladie réelle.

Nous vous en enverrons un peu si vous désirez en faire l'essai.

SCOTT & BOWNE,
409 Pearl Street, New-York.

SOREL ET SES ENVIRONS

(Spécial au "Journal.")

Sorel, 24 mars 1901. — L'exode des nôtres aux Etats-Unis semble avoir repris son cours momentanément ralenti.

C'est ainsi que, depuis une dizaine de jours seulement, nombre de familles du comté de Richelieu, parmi lesquelles il s'en trouve de très à l'aise, sont parties, soit pour le Rhode Island, soit pour le Massachusetts et autres endroit où se trouvent des filatures.

Mentionnons les familles Louis Mongeon et Jos. Beaudreau, Colbert St-Martin, fils d'Antoine, de Saint-Louis de Bonsecours ; Napoléon Cournoyer, de Saint-Robert ; Elie Péloquin, Ludger Lemoine, Antoine St-Martin, fils de Simon et Dame Veuve Napoléon Paulhus, de Sainte-Victoire. Et que d'autres ?

Quand et par quels moyens arrêtera-t-on ce fléau qui décime nos belles et fertiles campagnes ?

—Ainsi que le "Journal" l'a déjà annoncé, la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, aurait avant longtemps une nouvelle église. Les fabriciens de cette paroisse ont décidé de démolir leur vieille église qui a été condamnée comme étant dangereuse et impropre au culte, dans le cours de l'automne dernier, et ils ont élu entre eux sept syndics, qui auront la mission de s'occuper de l'édification du futur édifice. Ce sont MM. Norbert Côté, Ludger Lahaye, Dosithée St-Germain, Anthime Benoit, Edmond Rousseau, WEusèbe Caya et Onésime Cloutier.

Cette élection a été confirmée le 14 du courant par les commissaires civils, qui ont autorisé les syndics à faire un acte de répartition pour pourvoir aux frais de la nouvelle construction..

La paroisse de Saint-Zéphirin se trouvera à avoir construit deux églises dans le court intervalle de trente ans.

Il y a donc lieu de souhaiter que cette fois on apporte à la construction du temple paroissial tout le soin et toute l'attention voulue, chose qui semble avoir fait défaut lors de la construction du temple qui s'écroule aujourd'hui sous la main du démolisseur.

—Nous avons eu un joli marché, samedi, les viandes surtout étaient abondantes et elles ont eu de bons prix.

Les cultivateurs venus au marché samedi ; et qui ont des sucreries, nous ont dit que bien probablement il y aura de sirop d'érable au marché samedi prochain.

Quelques-uns ont déjà mis tout en ordre dans leurs "cabanes à sucre", et ils sont prêts à faire bouillir la douce eau d'érable qui, d'après eux promet d'être abondante.

—Nos amis MM. Gagnon et Cie auront sans contredit l'un des plus beaux et des plus spacieux magasins de la ville.

Nous nous plaisons à les féliciter de leur esprit d'entreprise et leur souhaitons tout le succès que méritent leur énergie et les efforts qu'ils font pour satisfaire leur clientèle toujours grandissante.

—Sorel entre évidemment dans une ère de progrès qu'il fait bon de constater.

Aux magasin exigus qu'avaient plusieurs de nos principaux hommes d'affaires, magasins qui ne leur permettaient pas d'étaler et de faire valoir suffisamment leurs marchandises, ont succédé de beaux et vastes magasins où ils peuvent maintenant offrir à leur clientèle tous les avantages voulus. C'est à tel point que plusieurs de ces établissements sont aujourd'hui méconnaissables.

Nous félicitons qui de droit à ce sujet, en même temps que nous nous réjouissons de la prospérité dont tout cela nous paraît être l'indice.

—M. Romulus Larochelle, fils de notre ami M. A. A. Larochelle, marchand,—l'agent zélé du "Journal",—a dû revenir chez son frère, du séminaire de Saint-Hyacinthe, où il achève avec un succès marqué ses belles-lettres.

M. Romulus souffre d'une maladie des yeux, qui le retiendra à Sorel quelques semaines.

Il est sous les soins d'un spécialiste.

—Au nombre des visiteurs arrivés à Sorel, nous remarquons MM. Ed. Barrette, de Niagara Falls ; L. Frigon, G. Laurier, Ph. Ladouceur, E. A. Cole, L. Baldwin, et M. H. Fisger, de Montréal ; J. M. Perris et M. Dubreuil, de Saint-Hyacinthe ; J. C. Comeau, de Toronto ; et Emile Roy de Trois-Rivières.

—Veut-on avoir une idée du nombre des bâteaux qui sont en hivernage à Sorel comme de l'importance et de la richesse de notre port, ainsi, que des travaux qui s'y exécutent ?

Voici un relevé qui répond à cette question :

Sur la rive est de la rivière Richelieu nous voyons près du brise-glace No 1, dix-huit bâtiments voiliers ; en face des moulins de MM. Sheppard, se trouvent, près du brise-glace No 2, une barge, le moulin à scie et flottant de M. Dansereau, deux chalands, deux bâteaux voiliers ;

Viennent ensuite, le brise-glace No 3, et No 4, où l'on compte quatre barges.

En face de l'aqueduc est le vapeur Préfontaine de M. W. Paul.

Faisant face aux usines du chemin de fer de la Rive Sud, nous voyons les vapeurs Trois-Rivières, Caspian, Pierreville, le palais flottant et le yacht de M. Hyacinthe Beauchemin, une barge, le vapeur Hero, la barge R. R. Christian.

Passant le pont et la gare du chemin de fer de la Rive Sud nous voyons tout auprès de la barge à vapeur Shamrock ainsi que la barge à vapeur Richard, de M. Charles Richard.

Près de l'usine Pontbriand & Frère, on voit le vapeur Montréal et la Barge A. D.

Un peu plus bas, près de l'importante usine de MM. Beauchemin & Fils, le vapeur Columbian s'offre à nos regards, puis c'est le palais flottant et le yacht "Ti Loup", de M. P. Beauchemin, que nous laissons derrière nous.

Voici ensuite, près des vastes usines de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, les vapeurs Canada et Spartan.

Nous voici près des chantiers et des bureaux et usines de la Cie Sincennes-McNaughton, ou nous remarquons les remorqueurs McNaughton, Nasmith, Virtorence, Dandy, Lucia, Julia et W. C. Francis.

Nous voici près du quai est de l'agence des travaux publics où nous voyons un chaland, l'Arrache-pierres No 2, le remorqueur Parsons et le St-Francis, ainsi que deux autres petits remorqueurs.

Près du quai Leclaire, plus bas que la traverse entre Saint-Joseph et Sorel, est le vapeur Saguenay.

La quai Mullen n'a pas de bateau qui l'ait accosté ; passant le quai Wurtele, nous trouvons le vapeur Berthier ; puis près du quai Morgan, le vapeur Québec, et retenu au quai de la Cie R. & O., se trouve le Laprairie.

Plus loin, nous sommes à l'embouchure du Richelieu, où la glace commence à se couvrir d'eau.

Retournant à notre point de départ, et passant à la rive ouest du Richelieu, nous apercevons tout d'abord, nombre de vieux bateaux sur divers chantiers, puis quatre voiliers. Au chantier Robidoux et Manseau, nous comptons deux bateaux voiliers, une barge, le vapeur Florida, les remorqueurs Roberts Stokes et Larosee, le yacht Alcyone et le Nile, le vapeur Bonenfant, les remorqueurs Jackman, Mary, Charlemagne, Arthur, Verchères, Rodolphe, le vapeur Victoria, la barge C.P.R. et le remorqueur Georgiana. Près de ces divers bateaux se voient trois bateaux voiliers le remorqueur Mathilda, une barge, les remorqueurs Alice et Ethel.

Tout cela est en haut du pont du chemin de fer de la Rive Sud.

Voici maintenant le Bohemian, l'Algerian, le Terrebonne, les vapeurs Island Queen, Hosanna, Hochelaga, le quai flottant de la Cie du Richelieu et Ontario, les vapeurs Rivière du Loup, Sorel, Mouche-à-Feu et le yacht Ste-Anne. Ces derniers bateaux sont auprès des chantiers de la Cie R. & O., sur la rive Ouest du Richelieu.

Viennent ensuite et à la file les remorqueurs Hudson et Sincennes, cinq chalands, deux barges à charbon, le vapeur Corsican, quatre autres chalands [illegible] barge à charbon, le bateau [illegible] cure-môle St-Louis, le remorqueur St-James et le remorqueur C. J. Brydes. Ces bateaux sont en face de l'agence des Travaux publics.

Nous voici de nouveau à la traverse entre Sorel et St-Joseph et nous comptons les divers bateaux, remorqueurs et barges qui sont ancrés en face des vastes usines du gouvernement et que nous nommons comme ils se présentent : le cure-mole Laurier, le remorqueur St-Jean Iberville, les remorqueurs St-Pierre, Emilia, Eureka, J. I. Tarte, un autre remorqueur le cure-môle Nithsdale, un phare flottant, le remorqueur J. C. Howden, deux phares flottants, deux cure-môles, les remorqueurs Lac Saint-Pierre, John Pratt, Cartier, les cure-môles Laval, le cure-môle en fer Minto un arrache-pierres, une chaland, le vapeur Chambly, cinq chalands, une barge à charbon, quatre chalands en construction, le vapeur Carolina et enfin un autre chaland.

De nouveau, nous sommes à l'embouchure du Richelieu, et de là, jetant un coup d'œil sur le port, que nous venons de visiter par le menu, sur les immenses chantiers disséminés sur les deux rives et où se remarque une activité fiévreuse, où des centaines d'hommes, quatre ou 5 cents à peu près travaillent et le jour et une bonne partie de la nuit nous ne nous pouvons nous empêcher d'éprouver un certain sentiment d'orgueil d'être Sorelois et d'être à même de dire, que notre port est probablement le plus riche, en ce moment, de toute la Puissance, les bateaux, seuls, tant ceux construits que ceux en construction, valant de quatre à cinq millions de dollars!

Ce rapide coup-d'œil jeté sur notre port ne sera pas, espérons-nous sans intérêt pour tous ceux qui ont habité Sorel ou qui y comptent soit des parents, soit des amis, ou qui y ont ou espèrent y avoir, dans un avenir plus ou moins rapproché quelqu'intérêt.

En finissant, nous nous demandons: que sera donc notre port déjà si beau et si riche quand les quais projetés seront construits, quand de puissants élévateurs s'y dresseront, que nos voies ferrées y amèneront les produits de partout pour les déposer à bord de transatlantiques au fort tonnage à destination du vieux monde, de l'Amérique centrale et même de l'Amérique du Sud.

Eh nous verrons cela, espérons-nous, dans un avenir très rapproché.

Tout du moins nous porte à le croire.

VENTE AU COMMERCE

A nos salles de ventes, Nos. 86 et 88 rue St-Pierre.

Mercredi, 27 Mars

(A 10 heures A.M.)

Nouveautés, Lainages, Etoffes, Toiles de Ménage, Confections, Sous-Vêtements, Chapeaux, Articles de Fantaisie, Chaussures, Claques, Etc. Etc.

Aussi à 11 heures A.M., par ordre des Curateurs.

Deux Fonds de Commerce de Marchandises Sèches. Hardes Faites, Merceries, Chemises, Cols et cravates, Bretelles, Gants, Pardessus en Caoutchouc, etc., au montant de $10,000.00.

Vente en lots pour convenir au commerce de la ville et de la campagne.
Conditions faciles.

BENNING & BARSALOU,
Encanteurs.

3—23-26-27

POUR LA GRIPPE

Vous avez entendu parler de plusieurs remèdes. Avez-vous jamais essayé celui-ci ?

Tous ceux que vous rencontrerez sur la rue à présent, ont justement eu la grippe, sont en frais de la prendre, ou bien ont un remède infaillible pour la guérir.

La maladie a été une énigme pour les médecins depuis son apparition, il y [illegible] et elle est tout aussi énigmatique à présent qu'elle l'était alors.

symptômes chez différents individus et

Elle présente une telle variété de

a des suites tellement désastreuses après un retour apparent à la santé, que jusqu'à présent, la science médicale est impuissante à la guérir et à la détourner.

Cependant il n'y a pas de doute que la grippe ne soit de bnature catharrale, et le principal symptôme, dans presque chaque cas, est une augmentation de secrétion dans le nez et la gorge. De fait, les premiers symptômes de la grippe sont ceux du rhume de cerveau qui s'étendent à la gorge et aux poumons.

Le Dr Johnson Ames recommande comme la meilleure chose à faire à la première apparition de symptômes de la grippe, de garder la maison et de prendre des Tablettes de Stuart contre le catarrhe toutes les heures le premier jour, toutes les deux heures le jour suivant; et il déclare que ce traitement arrêtera le progrès de la maladie avant qu'elle ait eu le temps de s'enraciner.

Les tablettes contre le catarrhe sont antiseptiques et inoffensives, empêchent le développement des germes de la grippe et détournent le danger toujours présent de la pneumonie.

Le Dr Gerald Simpson dit:

"J'ai trouvé les Tablettes de Stuart contre le catarrhe un remède agréable et tout-à-fait sûr contre la grippe, principalement chez les personnes âgées, chez qui cette maladie commune est toujours dangereuse; on peut trouver les Tablettes dans n'importe quelle pharmacie, et si on en prend généralement dans les premiers jours de l'attaque, elles l'arrêteront.

La grippe est une affection catharrale, les germes sont dans l'air, et personne n'en est à l'abri, mais en prenant à temps des Tablettes de Stuart contre le Catarrhe, on empêche tout résultat sérieux.

LA LUTTE RELIGIEUSE EN FRANCE

M. Edouard Fabre Surveyer expose à l'Union Catholique la nature du projet Waldeck-Rousseau contre les Associations

C'était dimanche la dernière séance de l'Union Catholique, mais non pas certes la moins intéressante. Les auditeurs ont eu, outre l'avantage d'apprendre beaucoup de choses, celui d'éprouver le désir d'aller plus loin encore dans l'étude du sujet traité.

M. Edouard Fabre Surveyer a su en effet, une fois de plus, montrer le degré de succès qu'on peut attendre d'une intelligence développée par une éducation sans épargne.

La science légale ne consiste pas seulement dans l'érudition du praticien, dans la compilation des arrêts composant la jurisprudence : elle a pour fondement la critique de la législation positive en rapport avec les principes de la morale.

Dans un temps où la facilité des communications met tous les pays en présence, les débats des chambres d'une nations intéressent toutes les autres en même temps. M. Surveyer a fait ressortir l'injustice du projet Waldeck-Rousseau au point de vue légal.

Pour l'étude des côtés religieux et économique du sujet, il a référé ses auditeurs à un tout petit livre écrit par le P. Auguste Bélanger, un jeune religieux de la Cie de Jésus, et intitulé "Les Méconnus."

Nombre de lois ont déjà été adoptées en France relativement aux congrégations religieuses. Toutes n'ont pas été mises à exécution, vu la variété d'idées et de sentiments qu'il y avait entre les divers gouvernements qui se sont succédé. Cependant, entre les adversaires des communautés religieuses, M. Waldeck-Rousseau, le premier ministre actuel, a été l'un des plus persistants, et il a mis au service de cette triste cause l'immense prestige de son talent d'avocat. En 1882, il proposait un projet de loi qui est en somme le père du projet actuel. Le ministère dont il faisait alors partie étant tombé, ce projet tomba aussi. En 1883, il revint à la charge, et de cette dernière date à 1901, il s'est contenté de faire des déclarations comme celles de son grand discours de Toulouse : ce n'est pas qu'il ait négligé la politique, mais ses électeurs l'ont renvoyé à ses affaires privées.

M. Surveyer donne alors la lecture du texte même de la loi, tel que publié à la suite du rapport fait par M. George Trouillot, ancien élève des jésuites que M. Paul de Cassagnac n'a pu s'empêcher de traiter de renégat.

Le législateur a cru devoir d'abord définir l'association. C'est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent leur volonté en commun dans un but autre que de partager des bénéfices.

L'article 2 décrète que toute association fondée sur une cause illicite contraire à l'ordre public, est nulle et de nul effet. Le texte originaire disait: "ainsi que celle où il est question de renoncer à des droits qui ne sont pas dans le commerce." Ce paragraphe a suscité beaucoup de récriminations. Cette disposition est bien vague!

En 1882, on avait défini l'association contraire à l'ordre public; c'était "l'association contraire à la loi, ayant pour objet le renversement du gouvernement", et on avait ajouté: "ou le renversement du droit de propriété." En 1901, M. Waldeck-Rousseau, qui a un collègue socialiste, ne tient plus le même langage. Il entend dénoncer maintenant les vœux. Quoi de moins contraire à l'ordre public, que la disposition de personnes renonçant à acquérir et posséder, quand il y a déjà tant d'avidité partout ailleurs. Le vœu d'obéissance est-il si contraire à l'ordre public? Ce vœu ne se fait-il pas tous les jours par tous les gens qui émargent au budget?

Quant au vœu de chasteté, M. Waldeck-Rousseau peut-il poser au défenseur du clergé séculier, quand ce dernier est tenu aux mêmes obligations. Ces Messieurs semblent pris bien tard d'une tendre sollicitude pour la famille. La loi de Louis XIV qui s'est appliquée au Canada, par laquelle le père de dix ou douze enfants avait droit à des gratifications de quelques cents francs, n'est plus en vigueur en France depuis longtemps. La taxe sur les célibataires est inconnue en France, et Napoléon avait exigé des professeurs de ses lycées qu'ils demeurassent célibataires, sous peine de destitution.

Une autre partie très curieuse de la loi, c'est celle qui stipule les dissolutions et les pénalités; on ne veut pas d'associations entre Français et étrangers, ni de celles dont le siège de direction soit à l'étranger ou confié à des étrangers. Mais, en droit commercial, cela se voit tous les jours;

Les valeurs des associations dissoutes seront acquises aux héritiers des donateurs ou testateurs qui en ont fait une gratification sur demande dans le délai d'un de la publication qui en sera faite; après quoi elles seraient au cas de non-réclamation par eux, dévolues à l'Etat.

C'est donc tout simplement une loi de confiscation.

Le numéro de la "Gazette des Tribunaux" du 28 février contient une consultation de Mtre Barboux, ancien Bâtonnier de Paris, laquelle a reçu l'adhésion de nombres d'autres magistrats de la Cour de Cassation. Ce légiste qualifie d'immorale la disposition susmentionnée.

Ce jurisconsulte, chose curieuse, est le continuateur de l'étude de M. Waldeck-Rousseau, Mtre Edmond Rousse avait, lors de la loi Grévy, en 1880, donné une consultation endossée par 1,600 avocats, lesquels n'étaient pas tous catholiques.

Sur réception du décret, quatre cents magistrats ont donné leur démission, pour ne pas y paraître acquiescer.

Mtre Edmond Rousse a démontré que la loi actuelle n'est que la loi de ce temps-là sous une forme nouvelle.

Il y a maintenant la question du miliard des congrégations. Une enquête faite par le gouvernement il y a dix ans avait établi pour le patrimoine, y compris les églises, et les hôpitaux et les écoles, un chiffre de 379 millions.

Si tous ces édifices étaient confisqués, trouverait-on beaucoup d'acquéreurs disposés à débourser le montant auquel ils ont été évalués ?......

La loi a eu des fauteurs dévoués ; elle a eu aussi des adversaires qui ont manifesté une grande énergie et un talent admirable.

Au premier rang de ces derniers a figuré le comte Albert de Mun, qui a prononcé à cette occasion un des plus beaux discours de sa carrière.

M. Ribot, ancien ministre a également fait un réquisitoire éloquent contre le projet.

M. Waldeck-Rousseau, peut-il se vanter de l'approbation du clergé séculier? La lettre de Léon XIII, adressée en décembre dernier au Cardinal Richard, la missive de Mgr de Montpellier, au directeur des études des Révds P. P. Jésuites et le discours de l'abbé Gayraud, ne laissent pas de place pour le doute là-dessus.

Dans le contre-projet très concis proposé par ce dernier, il était accepté le principe de la publicité des noms des directeurs et des statuts des associations religieuses, à peu près comme dans notre droit pour les sociétés commerciales, mais seulement sous peine de pénalités, et non de confiscation.

Le projet de loi actuel aura un bon effet, c'est que tous les honnêtes gens, sans distinction de religion, se ligueront contre ce projet.

M. Louis Loranger, le président de l'Union Catholique, a vivement félicité son confrère sur l'habileté qu'il a déployée dans le développement de cette étude magistrale. Ce nouveau succès ne l'étonne point, car il a vu M. Surveyer à l'œuvre dans une autre association dont il à la fois l'un des membres et l'un des fondateurs lesplus estimés.

Des remerciements ont été ensuite adressés au Révd. P. Louis Lalande, qui a pendant toute l'année veillé au choix des conférenciers.

Ce dernier se lève ensuite au milieu des acclamations et se félicite d'avoir pu contribuer au progrès de cette œuvre dans tout le cours de cette période et spécialement pour la séance de clôture.

M. Surveyer, dit-il est un de nos jeunes avocats studieux qui ont droit d'avoir des ambitions, parce qu'ils ont les aptitudes et la persévérance voulues pour les justifier.

Manière de s'entrainer pour les sports et les athlètes amateurs

Voici, d'après un des plus célèbres athlètes américains la meilleure manière de s'entrainer pour les sports amateurs, c'est-à-dire ceux qui, tout en s'occupant d'athlétisme ne veulent pas nuire à leurs occupations :

D'abord, il faut se lever et se coucher de bonne heure. Aussitôt debout, le matin, faire pendant dix minutes des exercices avec des haltères, puis prendre un bain à l'eau froide, dans lequel on ajoute quelques gouttes d'ammoniaque. Faire une marche d'une demi-heure avant le déjeuner, qui consistera d'œufs bouillis ou de beefsteak.

Au dîner, on prendra de préférence du bœuf cuit et une demi-heure après ce repas, on fera pendant cinq minutes quelques exercices avec les haltères.

Le soir, il ne faut pas trop charger l'estomac au souper et attendre environ une heure après ce repas avant de se livrer aux exercices violents. On doit s'abstenir de fumer et surtout des boissons enivrantes.

Avant et après chaque exercice violent, on doit prendre un verre de Vin St-Michel, l'ami des sports. Sous les effets reconstituants de ce grand tonique, la fatigue disparaît, les muscles étant stimulés et nourris, se tendent et fonctionnent sans laisser ni douleur ni même de raideur, les bras et les jambes deviennent plus nerveux, les forces augmentent enfin, la vigueur, la vitalité et l'énergie qui font la gloire de l'homme, apparaissent comme par enchantement.

Banquet de journalistes à Ottawa

(Spécial au "Journal.")

Ottawa, 25.—Le banquet des journalistes samedi soir au restaurant du Sénat a été un succès. M. Sauvalle présidait, ayant à sa droite, sir Wilfrid, le président du Sénat, et M. Tarte, et à sa gauche, M. Borden, d'Halifax, chef du parti conservateur, le président des Communes, et M. Mills. Les députés Cargil, Calvert, Fraser et quelques invités du "Hansard" étaient présents, de même que les journalistes de la Chambre et plusieurs de leurs confrères étrangers, entre autres, M. Carr, du "Mail," de Cardiff, Angleterre; l'honorable M. Royal et M. Davin. Discours par les deux chefs, les deux présidents, les députés présents et quelques journalistes. Tous les convives — cinquante en nombre — sont partis ensemble à minuit.

—Les Baden-Powell partiront d'ici mardi.

Le Japon proteste

Londres, 25. — Une escadre japonaise commandée par l'amiral Tsushima, a quitté Nagasaki pour la Corée, samedi, dit le correspondant du "Daily Mail" à Yokohama :

"L'opinion générale ici, est que la situation est grave. Le général vicomte Katsoura, ministre de la guerre, a envoyé des instructions urgentes aux commandants des forts leur ordonnant d'assister à une conférence qui doit avoir lieu à Tokio pour considérer les questions de défense territoriale.

"Les rumeurs de guerre causent une baisse dans les prix aux diverses bourses. Le sentiment populaire est inquiet et intensément anti-Russe, mais le ministère ne laisse rien percer de sa politique." litique." D'autre part, on annonce la concentration de la flotte russe dans les eaux coréennes.

Washington, 24— Le département d'Etat a été notifié du fait que le gouvernement Japonais a protesté énergiquement contre la conclusion du traité Russo-Chinois au sujet de la Manchourie.

Ce protêt a été transmis verbalement au département.

Le traité Russo-Chinois

Londres, 24. — Les dernières communications reçues par Lord Lansdowne, ne confirment pas la rumeur disant que le traité russe-chinois a été rejeté. Elles indiquent plutôt le contraire. Cependant le Bureau des affaires étrangères espère encore que la pression exercée sur la Chine aura un bon résultat.

Saint-Pétersbourg, 24. — On dit dans les cercles diplomatiques ici que l'entente russo-chinoise qui est sur le point d'être signée, diffère considérablement du projet original. Il n'est pas possible cependant de savoir maintenant quelles sont les modifications qui ont été faites.

Les Américains refusent

Londres, 25. — Le correspondant du "Daily Express" à Wellington, dit:

"Le gouvernement des Etats-Unis a refusé à la Nouvelle-Zélande de rouvrir la question de permettre aux steamers anglais de faire le commerce entre Honolulu et San-Francisco."

DANS LA GASPESIE

Le projet de construction de chemin de fer en cette région

Quelques considérations en faveur du chemin de fer du littoral

Nous recevons la correspondance suivante de la Gaspésie, datée du 20 mars.

Monsieur le rédacteur,

Plusieurs journaux ont publié des correspondances au sujet des chemins de fer projetés dans la Gaspésie. Deux correspondants, Gaspé et Gaspésia, répètent, en seconde édition, ni revue ni augmentée, toutes les rengaines usées l'année dernière à propos du chemin, à l'intérieur, de Causapscal au bassin, et contre le chemin du littoral.

Nous voyons clairement aujourd'hui, le jeu de ces messieurs. Tant que nous ne pressions pas le parachèvement du chemin du littoral, ils se contentaient de s'y opposer par une cabale secrète, Maintenant qu'ils sont découverts et que nous poussons activement le projet de parachever notre chemin, ils s'agitent en tous sens, pour leur chemin à l'intérieur, de Causapscal au Bassin, et qu'il soit possible ou non, mais sachant bien qu'une fois celui du littoral terminé, il ne serait plus question de celui de l'intérieur. Ne pourraient-ils pas emprunter autant que les compagnies d'huile du Bassin, suivant leurs même procédés ? Il me semble que leur fièvre diminuerait si une enquête mettait un peu de jour dans les affaires de ces compagnies d'huile. Dans tous les cas, après cela, le gouvernement enverrait leur bill au panier.

Je crois à propos d'attirer l'attention sur les quelques points importants qui suivent :

1o. De Newport à la Rivière au Renard, toutes les paroisses, au nombre de quatorze, sont isolées du reste du Dominion.

2o. Le chemin intérieur sacrifierait, de Newport à Percé, la partie la plus populeuse du comté, et même jusqu'à la Pointe St-Pierre. Il serait injuste de favoriser ce sacrifice.

3o. De plus, les paroisses de Newport à la Rivière au Renard sont isolées entre elles par des rivières sans ponts. Le commerce local en souffre beaucoup et continuerait d'en souffrir, si le chemin intérieur se construisait, et cela sans remèdes, jamais : car pas un homme d'affaires ne croira qu'une compagnie va construire un chemin de fer sans subsides, dans n'importe quelle partie du Dominion ; et quand le gouvernement aura payé pour un chemin de fer dans la Gaspésie, il ne paiera pas pour en construire un autre dans la même région.

4o. Le Bassin et les paroisses voisines avec la ligne intérieure, souffriraient du commerce de la partie du comté, depuis la Pointe St-Pierre à Newport, et aussi de celui de toute la Baie des Chaleurs.

5o. Pratiquement, la ligne intérieure ne serait que pour le Bassin.

6o. Le dernier endroit aurait beaucoup plus tôt le chemin de fer par le littoral, attendu qu'il n'en reste que quelques milles à faire pour le terminer.

7o. Par la ligne du littoral, toutes nos paroisses seraient unies ; aucune ne souffrirait d'un chemin de fer; tout le commerce local en bénéficierait, comme le commerce avec le reste du pays.

D'après le marché actuel, le commerce de poisson ne paierait pas, s'il fallait le transporter aux chars, en voiture à plus de six milles du lieu d'expédition. Donc, le chemin du littoral servirait au commerce de poisson, puisque le Bassin n'en a plus par lui-même. Le peu qui y est transporté vient de la côte, pour l'expédition étrangère. Et combien de fois entend-on répéter que la Grande Rivière, seule, a autant de commerce que le reste de la côte, grâces, surtout, à ses excellentes pêcheries. Et si à cela on ajoute le commerce des autres paroisses, depuis la Pointe St-Pierre à Newport, quels intérêts considérables seraient sacrifiés, si le chemin intérieur était préféré !

8o Les paroisses, depuis Newport à la Pointe St-Pierre, n'ont jamais sacrifié et ne voudraient pas sacrifier, pour elles-mêmes, la partie de la côte de la Pointe St-Pierre à la Rivière au Renard, comme le prouvent toutes leurs requêtes, dans le passé, et leur travail pour que le terminus du chemin du littoral soit fixé au Bassin. Que la partie du Bassin nous reconnaisse ces bons sentiments ! Ce n'est que juste.

9o Pour assurer nos succès et promouvoir davantage notre prospérité, il nous faut l'union. Nous nous voyons sur le point de réussir, dans le parachèvement du chemin de fer, sur le littoral. Tout projet de chemin de fer à l'intérieur est le plus grand obstacle à notre belle entreprise nationale. Donc le projet d'un chemin de fer à l'intérieur de notre péninsule, voilà le cauchemar de la Gaspesie. En effet, il est suffisamment connu que ses plus ardents solliciteurs veulent la mort du chemin de fer du littoral ; ainsi on le comprend par leur conversation et leurs correspondances, on le comprend aussi par leur application à tromper l'opinion publique et à la pousser à agir faussement, comme si la partie habitée du comté était responsable des fautes de M. Armstrong et que l'argent dépensé et l'état des affaires du chemin devraient le faire abandonner. Quiconque a à cœur les intérêts de la Gaspésie, doit combattre ces procédés faux et faire prévaloir la vérité. Qu'on s'unisse dans nos instances, auprès de nos gouvernements, pour qu'ils voient à finir le chemin de fer du littoral ! Ce n'est que 82 milles. Alors la population Gaspésienne aura obtenu justice, satisfacvernements, pour qu'ils voient à finir pour le chemin de fer de l'intérieur, qui ne perd rien à attendre.

10o Le passé des Compagnies d'huiles du Bassin fait craindre pour l'avenir. D'après ce qui est connu favoriser l'obtention de capitaux, dans le même sens, nous paraît fort imprudent et contribuerait à tuer les capitaux étrangers dans le pays. Déjà des journaux de Londres s'en plaignent.

11o Le projet du chemin à l'intérieur est si impopulaire, que, avec un fort travail de plusieurs jours, la requête en sa faveur n'a obtenu que 4 à 5 signatures connues, par paroisse, et encore, assure-t-on, pour les avoir, il a fallu parfois employer de fausses représentations. Les requêtes qui porteraient un plus grand nombre de signatures arriveraient à rien ou à peu près devant une vérification.

12o Les porteurs des débentures cherchent à se faire reconnaître comme propriétaires du chemin B.C.R., et depuis qu'ils l'ont en mains, ils donnent satisfaction. Donc, ils ont prouvé leur sincérité par leur argent fourni pour la construction et continuent à faire honneur à leurs engagements. Leur administration accuse un surplus dans leurs recettes.

2—la gaspésie.

[illegible]

Evidemment, plusieurs des anciens membres des compagnies d'huiles et d'autres ardents cabaleurs pour le chemin, à l'intérieur, ne donnent pas les mêmes sûretés. Si nous nous en rapportons aux informations de journaux, ils inspireraient encore moins de confiance que M. Armstrong. Si celui-ci a dépensé pour la construction du B.C.R., $1,000,000.00 environ en 20 ans, eux ont dépensé en 10 ans, plus de $3,000,000.00 pour leur affaire d'huile, et ils ont fait moins d'ouvrage que M. Armstrong. Il n'est pas exagéré de dire que ce dernier nous a déjà trop fait souffrir pour aller risquer un autre essai avec certaines gens qui donnent de grandes craintes. Et l'intérêt public ne nous demande pas de courir les dangers de nous brûler les doigts, surtout lorsque les apparences sont bonnes de nous les conserver intacts, avec le chemin du littoral.

13o—En jetant une partie importante du comté dans des mains imprudentes et incertaines, nous paralysons l'autre partie, plus importante. Et quand sortirons-nous de ce guêpier?

14o—Si le chemin de l'intérieur se construit, rien de surprenant que par les détours, à cause des difficultés de terrain, il soit plus long que celui du littoral.

15o—Déjà un parti d'ingénieurs, en 1888 ou 1889, a exploré une trentaine de milles de Causapscal venant vers le Bassin et a renoncé à ce projet, le trouvant trop difficile et trop dispendieux.

16o—Si le chemin intérieur se construisait, où trouverait-il du fret pour payer ses frais d'administration et quelle compagnie pourrait l'occuper durant l'hiver, surtout si on considère que dans l'intérieur, la neige s'ammoncèle en plus grande quantité que sur le littoral. De plus, le Bassin qui est un petit village, n'offre pas un commerce suffisant pour alimenter un chemin de fer.

17o—N'oublions pas que souvent les tempêtes de neige de l'intérieur tombent en pluie au littoral. Ainsi, il y a moins de neige, sur cette dernière partie de notre péninsule.

18o—Nous trouvons regrettable qu'il y ait eu gaspillage dans la construction du B.C.R. Mais nous n'en sommes pas blâmables. Nos gouvernements devaient en surveiller l'entreprise. Et, en serait-il moins gaspillé dans la construction du chemin intérieur? Ce qui s'est fait aux sources d'huile, ne permet-il pas de croire que ce sera encore bien pire? D'ailleurs, s'est-il construit un chemin de fer sans qu'il y ait eu de l'argent gaspillé? Pour éviter ces gaspillages, que nos gouvernements parachèvent notre chemin! Nous les en avons suppliés et continuons de le faire. Puis, le chemin du littoral n'a que 82 milles à construire pour être complété jusqu'au Bassin, tandis que celui de l'intérieur mesure 130 milles, sur la carte, en droite ligne du Bassin à Causapscal, et, à cause des difficultés du terrain, ne faudrait-il pas y ajouter plus d'un tiers? Ce serait donc environ 180 milles.

19o—Après tout, on peut admettre que le projet du chemin de fer intérieur paraît une œuvre de spéculation privée.

20o—Donc, unissons-nous et travaillons à obtenir au plus tôt le parachèvement du chemin de fer du littoral qui satisfera tout-à-fait l'intérêt public et même l'intérêt privé raisonnable.

"UN DU LITTORAL."

A TRAVERS LA PROVINCE

Opérations agricoles de M. Emery Robidoux, de St-Constant, comté de Laprairie; $54.52 par vache à la Beurrerie.—Du sel pour les animaux de la ferme — Comment soigner les vaches l'hiver et l'été.

La terre de M. E. Robidoux est évaluée au conseil municipal de St-Constant à $10,000.

Elle comprend 211 arpents en superficie. Voulant savoir de ce monsieur combien il exigerait pour sa terre, je n'ai pu le savoir. Enfin, lui dis-je, fixez un prix quelconque.

"Je ne la vendrais pas à moins de $15,000." Mais craignant sans doute d'être pris au mot, il s'empressa de me dire: "Ecoutez, elle n'est pas à vendre, il n'y a pas de prix pour ma terre. Bravi! mon ami.—Vous êtes attaché à votre terre? Pourquoi? parcequ'elle vous fournit le moyen de vivre honorablement et parce que vous êtes cultivateur par vocaterre, parce que vous aimez votre état. Et dire qu'il y en a tant de ces cultivateurs si désireux de vendre leurs terres qui, pour se faire aubergiste, qui pour devenir un gros marchand.

M. Robidoux garde sur sa ferme : 11 chevaux, 14 vaches à lait, 16 taures, 11 moutons et 50 volailles.

Soustrayons une vache dont on a gardé le lait pour les besoins de la famille, combien M. Robidoux a-t-il réalisé avec 13 vaches dont il a porté le lait à la Beurrerie durant 1900? $708.81 soit $54.52 et une fraction.

J'ai eu la satisfaction, chers lecteurs de constater ce fait en additionnant moi-même les montants perçus par M. Robidoux à chaque vente de Beurre, lesquels montants étaient mentionnés sur les enveloppes de la Fabrique et certifiés par le gérant.

Ajoutons maintenant à ces montants: 1o la somme de $10.00 pour du lait et du beurre vendus à domicile, 2o 28 piastres pour la vente de 7 veaux, 3o $60 pour la vente de 4 cochons, nous arrivons à un grand total réalisé avec 13 vaches de $806.81, soit $62.07 par vache.

M. Robidoux a récolté 1500 minots d'avoine, 80 minots de pois, 60 minots d'orge et 80 tonnes de foin.

Voici son bilan pour 1900:

Reçu de la Beurrerie durant 9 mois avec 13 vaches...	$708.81
Reçu par lait et beurre vendus à domicile...	10.00
Reçu par 7 veaux vendus.	28.00
Reçu pour 4 cochons...	60.00
Reçu pour moutons	60.00
Reçu pour 33 tonnes de foin. ..	292.00
Reçu pour 1000 minots d'avoine...	330.00
Reçu pour 30 oies, œufs, volailles...	50.00
	$1,538.81
Dépenses :—	
Main d'œuvre étrangère	300.00
Total de la recette...	$1,238.81
Et la vie de la famille maintenant vaut bien...	400.00
	$1,638.81

Voici donc un cultivateur qui trouve le moyen de se créer une recette de $1,638.81 dans une année. Je m'explique maintenant pourquoi ce brave homme ne tient pas à vendre sa terre. Ah ! cher ami ne la vendez pas notre terre et ne courez pas après les places publiques! Pauvres employés publics, que je vous trouve à plaindre à côté de M. Robidoux! Les gouvernements, les conseils municipaux, les gros marchands, tout ça, ça culbute, ça tombe par fois, entrainant dans leurs chutes petits et grands employés, mais une terre, ça par exemple, ça ne tombe jamais!

Parmi les 13 vaches de M. Robidoux, il y en a 5 qui donnent plus de 50 livres de lait chacune par jour et les autres de 40 à 45 livres. Ce sont des vres de 40 à 45 livres. Ce sont des vaches "Ayrshires".

"Le nom y est pour peu de choses, dit M. Robidoux, car il y en a parmi les Ayrshires qui sont de rendement faible en lait. Il faut surtout étudier ses vaches, se défaire des méchantes laitières, n'élever que les génisses venant des meilleures vaches à lait et avoir des bons reproducteurs."

M. Robidoux a offert dernièrement $75 pour une taure de 3 ans, et ne lésine pas sur le prix des taureaux Ayrshire.

M. Robidoux tient dans son poulailler du mortier, de la cendre et leur donne comme nourriture de l'orge, du sarrasin, du blé d'inde et des choux.

Il soigne ses moutons 4 à 5 fois par jour avec du pesas, du trèfle etc., et il leur tient constamment de l'eau à leur disposition, vu que le mouton "mange toujours" et aime à boire.

Il leur donne aussi du sel tous les jours, ainsi qu'à tous les autres animaux de la ferme. M. Robidoux dépense chaque année 15 sacs de sel.

Et vous, chers amis, qui me lisez en ce moment, combien en dépensez-vous?

Durant l'hiver, M. Robidoux donne à chacun de ses cochons, 3 fois par jour, un gallon de grain sec dans un seau de lait.

M. Robidoux soigne ses cochons l'été avec du lait, du trèfle et de la moulée.

Il considère qu'il est plus économique de les garder dedans que de les mettre dans le parc. Il leur fauche du trèfle blanc. Il a eu dans la même pièces trois récoltes de trèfle blanc, tandis qu'il est d'opinion que ses cochons en auraient gaspillé les deux tiers s'ils avaient été en pâturage.

Durant l'été, M. Robidoux donne à ses vaches des parcs bien fournis de trèfle et du blé-d'inde vert quand l'herbe commence à diminuer. Seulement, il a la précaution de semer son blé-d'inde par morceau d'un demi-arpent en différent temps.

Le blé-d'inde est semé fort pour empêcher les tiges de devenir trop grosses et pour le conserver plus tendre.

M. Robidoux considère comme une excellente habitude de donner aux vaches un seau de lait de beurrerie écrémé avec une terrinée de son, pourvu que le lait soit doux, pas sûr. Elles augmentent de suite en lait et beaucoup. Les vaches sont tirées dedans et reçoivent un repas de blé-d'inde. M. Robidoux est aussi d'opinion qu'il faut les mettre à même d'une abondante nourriture la nuit, car il prétend que c'est la nuit que la vache mange le plus.

Durant l'hiver, M. Robidoux donne aux vaches qu'on tire, quatre repas par jour, dont 3 repas de foin et un repas de balle.

Six à sept jours après le vélage, il lui donne du foin sur lequel il répand un peu d'eau et une demi-terrinée de moulée et une partie de sel.

Aux vaches en repos, c'est-à-dire qu'il ne tire pas, il leur donne deux repas de foin, un repas de paille et une demi-terrinée d'avoine sèche.

Une autre chose bien importante, ajoute M. Robidoux, c'est le soin de la main. Il faut une litière abondante, se servir de l'étrille assez souvent ; de la lumière aux étables, de l'air pur et de la bonne eau constamment devant la vache.

Eh bien, chers lecteurs, je vous le demande, est-ce la mer à boire que d'imiter M. Robidoux? Ses méthodes de soigner sont bien faciles et économiques. Mais avant tout, il faut se faire un bon troupeau ; éliminer les mauvaises laitières, les faire disparaître pour les remplacer par de meilleures qu'on obtiendra mieux en n'élevant que les génisses de vos meilleures vaches à lait qu'en les achetant.

N'oublions pas aussi qu'il faut se procurer des bons reproducteurs. Si vous n'avez pas le moyen de débourser $100 pour un bon taureau, mettez-vous quatre ou cinq voisins ensemble pour faire cet achat.

UN MEDAILLE.

CHOIX DE SEMENCES

BLE.

PRESTON :—Le blé Preston est une variété métisse produite en 1888 à la Ferme expérimentale contrale, à Ottawa, en fécondant le blé Ladoga avec le Fife rouge. C'est une variété de barbue qui a fait preuve d'une grande vigueur et d'une grande fécondité. La paille en est raide et il mûrit en moyenne quatre jours environ avant le Fife rouge. Dans les parcelles d'essai uniformes à la Ferme expérimentale centrale elle a les quatre années passées données un rendement moyen de 26 boisseaux 4 livres par acre, ce qui fait boisseaux 4 livres de plus qu'aucune autre variété à Ottawa. Le blé Preston a été de même essayé à toutes les Fermes expérimentales du Canada et a donné comme résultat de quatre années d'essai, un produit moyen de 32 boisseaux 17 livres par acre. La récolte la plus forte que cette variété ait encore donnée à aucune des fermes expérimentales a été à Brandon (Manitoba) en 1895, où elle a atteint le chiffre de 48 boisseaux 20 livres par acre.

STANLEY :—Le blé Stanley est une variété mixte extrait de la variété Preston. C'est une variété sans barbes et qui a fait preuve d'une grande vigueur et aussi d'une grande fécondité. Le Stanley mûrit environ deux jours plus tôt que le Fife rouge. Dans les parcelles d'essai uniformes à la ferme expérimentale centrale le Stanley a durant les quatre années qui viennent de s'écouler donné un rendement moyen de 22 boisseaux 41 livres par acre. Ce blé a été même essayé à toutes les fermes expérimentales du Canada et a donné comme résultat de quatre années d'essai, un produit moyen de 29 boisseaux 3 livres par acre. La récolte la plus forte que cette variété ait encore donnée à aucune des Fermes expérimentales a été à Napan (Nouvelle Ecosse) en 1896, où elle a atteint le chiffre de 49 boisseaux par acre ; en 1895 elle avait été à Brandon (Manitoba) de 43 boisseaux 30 livres.

PERCY :—Le blé Percy est une variété métisse produite en 1888 à la ferme expérimentale centrale, à Ottawa, en fécondant le blé Ladoga avec le Fife blanc. C'est une variété sans barbes et à paille raide, qui a fait preuve d'une grande vigueur et d'une grande fécondité. Elle mûrit en moyenne quatre jours environ avant le Fife rouge. Dans les parcelles d'essai uniformes à la Ferme expérimentale centrale elle a les quatre années passées donné un rendement moyen de 21 boisseaux 7 livres par acre. Le blé Percy a été de même essayé à toutes les fermes expérimentales du Canada et a donné comme résultat de quatre années d'essai, un produit moyen de 30 boisseaux 24 livres par acre. La récolte la plus forte que cette variété ait encore donnée à aucune ferme expérimentale a été à Indian Head (T. N.-O.) en 1898, où elle a atteint le chiffre de 45 boisseaux 20 livres par acre.

ADVANCE.—Le blé advance est une variété mixte, produite en 1888 à la ferme expérimentale en fécondant le blé Ladoga avec le Fife blanc. C'est une variété à barbes et à paille raide, qui a fait preuve d'une grande vigueur et d'une grande fécondité. Elle mûrit en moyenne trois jours environ avant le Fife rouge. Dans les parcelles d'essai uniformes à la ferme expérimentale centrale elle a les quatre années passées donnée un rendement moyen de 21 boisseaux 20 livres par acre. Le blé Advance a été de même essayé à toutes les Fermes expérimentales du Canada et a donné comme résultat de quatre années d'essai un produit moyen de 29 boisseaux 8 livres par acre. La récolte la plus forte que cette variété ait encore donnée à aucune des fermes expérimentales a été à Brandon (Manitoba) en 1895, où elle a atteint le chiffre de 46 boisseaux 20 livres par acre.

AVOINES.

BANNIERES :—L'avoine Bannière a été cultivée pour la première fois en 1890 aux Fermes expérimentales et a été essayée chaque années depuis avec des résultats très satisfaisants. Dès le début elle a fait preuve d'une grande vigueur et a été très productive. C'est une avoine blanche à panicule étalé et à paille raide. Dans les parcelles d'essai uniformes à la Ferme expérimentale centrale elle a les quatre années passées donné un rendement moyen de 70 boisseaux 12 livres par me essayée à toutes les Fermes expérimentales du Canada et a donné comme résultat de quatre années d'essai, un produit moyen de 71 boisseaux, 17 livres par acre, ce qui est le rendement le plus élevé qu'ait donné aucune variété. La récolte la plus forte que cette variété ait encore donnée à aucune des Fermes Expérimentales a été à Brandon (Manitoba), en 1898, où elle a atteint le chiffre de 106 boisseaux 6 livres par acre. En 1895, à Indian-Head, (T. N. O.) un champ de 18 acres de cette avoine a produit en moyenne 106 boisseaux par acre.

LIGOWO :—Cette avoine a été importée de la France et a été essayée six années durant aux Fermes Expérimentales. Elle est vigoureuse, à paille raide et à panicule étalée ; le grain en est blanc, moyen à long, et ordinairement bombé. Dans les parcelles d'essais aux Fermes expérimentales elle a produit, par acre, à Ottawa, en 1895, 70 boiss. 20 lb. et en 1896, 71 boiss. 16 lb. à Nappan, en 1895, 54 boiss. 24 lb. et en 1896, 84 boiss. 16 lb. à Brandon, en 1895, 81 boiss. 16 lb. et en 1896, 78 boiss. 18 lb. à Indian-Head, en 1895, 87 boiss., 22 lb., et en 1896, 92 boiss., 32 lb.; à Agassiz, en 1896, 50 boiss., 20 lb.

ABONDANCE.—L'avoine Abondance fut importée de France en 1891 par la Ferme Expérimentale et a été depuis cultivée chaque année avec des résultats très satisfaisants. C'est une avoine blanche, à panicule étalée et à paille assez raide, d'une pousse vigoureuse et très productive. Dans les parcelles d'essai uniformes à la Ferme Expérimentale centrale elle a les quatre années passées donné un rendement moyen de 66 boisseaux 37 livres par acre. L'avoine Abondance a été de même essayée à toutes les fermes expérimentales du Canada et a donné, comme résultat de quatre années d'essai, un produit moyen de 65 boisseaux, 9 livres par acre. La récolte la plus forte que cette variété ait encore donnée à aucune des fermes (T. N. O.) en 1895, où elle a atteint le chiffre de 108 boisseaux 28 lbs par acre.

AMERICAN BEAUTY :—C'est une variété vigoureuse, à paille raide, à panicule étalée. Le grain en est long, blanc, jaunâtre et assez bombé. Le rendement des parcelles d'essais aux fermes expérimentales a été, par acre, à Ottawa, en 1895, 72 boiss. 12 lb., et en 1896, 69 boiss. 14 lb. ; à Nappan, en 1895, 64 boiss. 24 lb., et en 1896, 76 boiss. 16 lb., et en 1896, à Brandon, 96 boiss. 6lb.,; à Indian Head, en 1895, 101 boiss. 16 lb. ; à Agassiz, en 1896, 50 boiss. 20 lb.

BAVIERE.—L'avoine de Bavière a été cultivée pour la première fois, en 1894, aux Fermes expérimentales et a été essayée chaque année depuis avec des résultats très satisfaisants. C'est une avoine blanche à panicule étalée et à paille raide, qui a fait preuve d'une grande vigueur et a été très productive. Dans les parcelles d'essai uniformes à la Fermes expérimentale centrale elle a les quatre années passées donné un rendement moyen de 62 boisseaux 13 libres par acre. L'avoine de Bavière a été de même essayée à toutes les fermes expérimentales du Canada et a donné, comme résultat de quatre années d'essai, un produit moyen de 66 boisseaux 33 lbs, par acte. La récolte la plus forte que cette variété ait donnée à aucune des fermes expérimentales a été à Brandon en 1896 où elle a atteint le chiffre de 109 boisseaux 14 lbs. par acre.

ORGE

ORGES.—L'orge à six rangs Royale est un hybride produit en 1889 à la Ferme Expérimentale Centrale, en croisant l'orge à deux rangs Suédoise avec l'orge Baxter, qui est une variété à six rangs. Elle a été essayée chaque année depuis avec des résultats satisfaisants. Elle est à paille raide, à pousse vigoureuse et est productive. Dans les parcelles d'essai uniformes à la Ferme Expérimentale Centrale elle a les quatre années passées donné un rendement moyen de 53 boisseaux 26 livres par acre. L'orge royale a été de même essayée à toutes les Fermes Expérimentales du Canada et a donné, comme résultat de quatre années d'essai, un produit moyen de 45 boisseaux 4 livres par acre. La récolte la plus forte que cette variété ait encore donnée à aucune des fermes expérimentales a été à Brandon en 1895 où elle a atteint le chiffre de 65 boiss. 30 lb par acre.

TROUPIER.—Hybride produite en 1889 en croisant l'orge à deux rangs suédoise avec l'orge Baxter qui est une orge à six rangs. Elle a été essayée chaque année depuis avec des résultats satisfaisants.

Elle est à paille raide, à pousses vigoureuses et fort productive.

Dans les parcelles d'essai uniforme à la Ferme Expérimentale centrale elle a les quatre années passées donné un rendement moyen de 48 boisseaux 17 lbs, par acre.

SYDNEY :—L'orge à deux rangs Sydney est une hybride résultant du croisement de l'orge à deux rangs Suédoise avec l'orge Baxter, qui est à six rangs. Ce croisement fut effectué en 1889 et cette orge a été essayée chaque année depuis avec des résultats satisfaisants.

Elle est à paille raide, à pousse vigoureuse et est productive. La récolte la plus forte que cette variété ait encore donnée à aucune des Fermes Expérimentales a été à Indian Head, en 1896, où elle a atteint le chiffre de 61 boisseaux 42 livres par acre.

BEAVER :—La variété d'orge à deux rangs connue sous le nom de Beaver est une hybride résultant du croissement de l'orge à deux rangs Suédoise avec l'orge Baxter, qui est à six rangs. Ce croisement fut effectué en 1889 à la Ferme Expérimentale centrale et cette variété a été essayée chaque année depuis avec des résultats satisfaisants.

Elle est à paille raide, à pousse vigoureuse et productive. Dans les parcelles d'essai uniformes à la Ferme expérimentale centrale, elle a les quatre années passées donné un rendement moyen de 42 boisseaux 9 livres par acre, ce qui est le rendement le plus élevé d'aucune des variétés essayées à Ottawa.

L'orge Beaver a été de même essayée à toutes les Fermes expérimentales du Canada et a donné, comme résultat de quatre années d'essai, un produit moyen de 41 boisseaux 12 lbs par acre. La récolte la plus forte que cette variété ait encore donnée à aucune les Fermes Expérimentales a été à Indian Head, en 1896, où elle a atteint le chiffre de 66 boisseaux 32 livres par acre.

CITÉ DE MONTRÉAL

Confédération du Canada

$1,500,000---£303,219 3 6 Stg.

Obligations consolidées à 3½ p. c.

(40 ANS)

A Échoir le 1er mai 1941

La Banque de Montréal est autorisée à offrir à la compétition publique $1,500,000 d'obligations telles que ci-dessus mentionnées pour faire partie de la dette consolidée de la Cité et occuper le même rang que les émissions actuellement cotées sur la Bourse de Londres.

Cet emprunt est contracté principalement pour racheter des obligations échues et n'excédera pas la limite fixée et établie par la Législature de la Province de Québec, 62 Vict., chap. 58, sect. 343.

OBLIGATIONS ENREGISTREES OU BONS A COUPONS

Les souscripteurs auront le choix de soumissionner soit pour des obligations enregistrées ou pour des bons à coupons, mais ils devront indiquer spécialement dans leurs soumissions pour quelle classe de valeurs ils font leur offre.

L'intérêt sera payable, dans le cas des bons à coupons, au bureau de la Banque de Montréal, à Londres ou à New-York, ou à l'Hôtel de Ville à Montréal; et dans le cas des obligations enregistrées, au bureau du Trésorier de la Cité, à Montréal, le premier jour de mai et de novembre de chaque année.

Le Trésorier de la Cité fournit les renseignements suivants :

1o Le rôle d'évaluation foncière pour 1900 se chiffrait par $185,000,000.

2o Le taux de l'impôt est de 1 p.c. de la valeur des immeubles imposables pour les fins municipales et 1-4 pour cent pour les écoles.

3o La ville possède des propriétés, telles que l'aqueduc, les bâtiments municipaux, parcs, etc., qui ont coûté $13,000,000, mais qui valent aujourd'hui beaucoup plus que cela. En outre (bien que cela ne soit pas porté à l'actif dans les livres), la ville possède les voies publiques, etc., sur lesquelles les sommes suivantes, qui font partie de la dette totale ont été dépensées :

Ouverture, élargissement et pavage des rues...	$8,000,000
Egouts collecteurs	1,500,000
Port, chemins de fer, etc.	1,500,000
	$11,000,000

4o Son aqueduc seul a rapporté, en 1900, un revenu de $720,000.

5o Son revenu total (sur lequel l'intérêt est une première charge) s'est élevé, en 1900 à plus de $3,150,000.

6o Son revenu va toujours en augmentant, et ses dépenses, chaque année, sont limitées aux recettes réelles de l'année précédant celle où les crédits sont répartis.

PAYEMENTS

Les payements devront se faire comme suit :

5 p.c. avec les offres.

45 p.c. lors du partage.

50 p.c. 30 jours après le partage.

SOUMISSIONS

La Banque de Montréal, à Montréal, recevra des soumissions pour la totalité ou une partie quelconque de l'emprunt ci-dessus jusqu'à midi, jeudi, le 25 d'avril 1901.

La plus haute ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés.

(Par ordre)

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier,
Hôtel de Ville.
Montréal, 15 mars 1901. 78-4

CITÉ DE MONTRÉAL

Confédération du Canada

$300,000

Des soumissions, adressées au soussigné, seront reçues à l'Hôtel de Ville, à Montréal, jusqu'à midi, jeudi le 25 d'avril, pour $300,000 de bons à coupons ou d'obligations inscrites, à 4 pour cent, à échoir le 1er mai 1941, l'intérêt devant être payable semi-annuellement aux endroits ci-dessous mentionnés, le 1er de mai et le 1er de novembre.

Obligations enregistrées ou Bons à Coupons

Les souscripteurs auront le choix de prendre leurs valeurs soit sous la forme d'obligations inscrites, enregistrées dans les livres de la Cité et transférables seulement par le détenteur, ou sous forme de bons à coupons payables au porteur, mais les souscripteurs devront indiquer spécifiquement pour quelle classe de valeurs ils font leur offre.

L'intérêt sera payable, dans le cas des obligations enregistrées, à l'Hôtel de Ville à Montréal, et dans le cas des bons à coupons, aux bureaux de la Banque de Montréal, à Londres ou à New-York, et au bureau du Trésorier de la Cité, à Montréal.

Statistiques — 1. Le rôle d'évaluation foncière pour 1900 se chiffrait par $185,000,000.

2. Le taux de l'impôt est de 1 pour cent de la valeur des immeubles imposables pour les fins municipales et 1-4 pour cent pour les écoles.

3. La ville possède des propriétés, telles que l'aqueduc, les bâtiments municipaux, parcs, etc., qui ont coûté $13,000,000, mais qui valent aujourd'hui beaucoup plus que cela. En outre (bien que cela ne soit pas porté à l'actif dans les livres) la ville possède les voies publiques, etc., sur lesquelles les sommes suivantes, qui font partie de la dette totale, ont été dépensées :

Ouverture, élargissement et pavage des rues...	$8,000,000
Egouts collecteurs...	1,500,000
Port, chemins de fer, etc...	1,500,000
	$11,000,000

4. Son aqueduc seul a rapporté, en 1900 un revenu de $720,000.

5. Son revenu total (sur lequel l'intérêt est une première charge) s'est élevé, en 1900, à plus de $3,150,000.

6. Son revenu va toujours en augmentant, et ses dépenses, chaque année, sont limitées aux recettes réelles de l'année précédant celle où les crédits sont répartis.

Les paiements devront se faire comme suit : 5 pour cent avec les offres : 15 pour cent lors du partage et 80 pour cent 30 jours après le partage.

Soumissions — La plus haute ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée. Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés.

Montréal, 18 mars 1901. 19-26-0

AU PALAIS DE JUSTICE

La Cour de Révision confirme le jugement du juge Curran dans la cause de Valiquette vs Batien

L'AFFAIRE DELPIT.

In re Delpit vs Côté, jugement samedi le 30 du courant à 10 heures a. m., dans la Chambre 33, par Son Honneur le juge Archibald.

COUR DE REVISION : JUGEMENTS

La Cour de Révision a rendu jugement hier sous la présidence de Sir Melbourne Tait. Présents : les honorables juges Mathieu et Loranger.

J.W. Andrew vs Denis Chênevert et Géo. David, opposant.— Jugement infirmé ;

Le demandeur, en exécution d'un jugement obtenu contre le défendeur en Cour de Circuit du district de St-François, a fait saisir, comme appartenant à ce dernier, un morceau de terre situé dans le 13e rang du Canton Windsor, comté de Richmond, district de Saint-François.

L'opposant a demandé à distraire de la saisie dudit morceau de terre la partie d'icelui située au nord-ouest comprenant 66 acres et demi de terre, et les bâtiments sus érigés, la saisie de cette partie du lot ayant été faite "super non domino et non possidente."

La Cour Supérieure de St-François, a renvoyé l'opposition comme non-fondée.

La Cour de Révision casse et infirme le jugement, maintient l'opposition sur le motif que l'opposant a prouvé qu'il était en possession depuis plusieurs années et propriétaire du terrain qu'il réclame, comme le constate un jugement rendu le 2 juin 1899 par la Cour Supérieure de St-François dans une cause de Denis Chênevert vs Edouard David, auteur de l'opposant.

Personne n'ayant appelé de ce jugement, il a force de chose jugée. D'ailleurs le défendeur n'a jamais été en possession dudit terrain.

Dame J. S. Walker vs Dame E. Waldron et al.— Jugement confirmé.

La demanderesse, marchande d'épiceries, réclame des défendeurs la somme de $478.71, pour marchandises vendues et livrées. Elle poursuit également un nommé Fenton, mari de la défenderesse, alléguant que ce dernier est responsable de la dette contractée par sa femme, les choses achetées étant nécessaires à la vie.

Fenton plaide qu'il a été absent du pays environ deux ans, qu'il a régulièrement pourvu à l'entretien de sa femme et de son enfant mineur, que cette dette a été contractée durant son absence et hors de sa connaissance pour l'entretien d'une pension, à la tenue de laquelle il n'a jamais consenti; que, de plus, cette somme de $478,71 est la balance d'un compte de $989.10; que, sur ce compte, de $989.10 il y a $571.69 pour de la boisson, article qui est loin d'être nécessaire à l'existence d'une femme et d'un enfant; qu'enfin, le compte a été ouvert à Mme Waldron personnellement, non à lui.

La Cour Supérieure a maintenu les conclusions du plaidoyer de Fenton avec frais.

Durant l'instance, la demanderesse a pris un bref de capias contre Fenton et effectué une saisie avant jugement, par le motif que les défendeurs fraudaient leurs créanciers en cachant leur meubles.

Fenton a prouvé que le propriétaire de la maison qu'ils occupaient, sa femme et lui, leur avait ordonné d'avoir à quitter la maison pour non-paiement. Ils n'ont fait qu'obéir à cet avis.

Le Cour Supérieure a encore admis la défense de Fenton et cassé le capias, avec frais, condamnant en même temps Mme Waldron à payer à la demanderesse la somme de $478,71 et maintenant la saisie avant jugement.

La Cour de Révision a confirmé ces jugements.

— H. Valiquette vs Theo Rocan dit Bastien. — Jugement confirmé.

— A. E. Gauthier vs dame M. L. Luckett, et al. — Jugement confirmé.

Le demandeur réclamait des défendeurs $780, balance d'un billet de $800 signé par la femme et endossé par le mari.

Madame Morrison a plaidé qu'elle n'avait signé le billet que comme caution de son mari, et le mari a plaidé qu'en janvier 1891 il avait fait un acte de composition avec ses créanciers (au nombre desquels se trouvait le demandeur,) par lequel ces derniers lui avaient donné une décharge complète, moyennant, 30 pour cent, dont 25 comptant et 5 en billets; le demandeur a signé la composition, donnant la décharge. L'honorable juge Pagnuelo, en première instance, a renvoyé l'action, tant en ce qui concerne le mari que la femme, déclarant que le demandeur n'avait pas prouvé ses prétentions que le défendeur Morrison avait payé quelques créanciers de plus que le montant de la composition.

Le demandeur n'était allé en révision que pour cette partie du jugement concernant le mari.

Valiquette vs. Bastien.—Le 9 août 1898, Hermas Valiquette, cultivateur, de la paroisse de St-Vincent de Paul, était arrêté sur la dénonciation de Fabien et Théodule Bastien, cultivateurs du même endroit. Ayant été honorablement acquitté par le grand jury, il a poursuivi ces messieurs Bastien en dommages et l'honorable juge Curran lui a accordé $500 de dommages et les frais. Ce matin, en Cour de Révision, présidée par les juges Tait, Mathieu et Loranger, a confirmé ce jugement.

D. A. Lafortune occupait pour le demandeur.

COUR SUPERIEURE: JUGEMENTS

SON HONNEUR LE JUGE DAVIDSON

Bonnier vs. les Sœurs de la Providence.—Requête pour plaider in formâ pauperis, accordée.—Action en dommages.

HON. JUGE MATHIEU

Le Crédit Foncier Franco-Canadien vs. James Poet et al. et W. E. Blumhart, adjudicataire.—Jugement ordonnant au shérif de payer à James R. Lowden $2,067.59, moins $4.50, ftais du shérif.

La Cité de St-Henri vs. A. Charlebois. Rayé. On inscrivait pour jugement pour taxes foncières.

HON. JUGE PAGNUELO

A. L. Kent et al vs. La Communauté de la Charité de la Providence et Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, m. e. c., et Od. Bastien.—Jugement ordonnant la ré-audition de la cause sur la question de savoir si l'action n'aurait pas due être portée au nom de la Banque Ville-Marie ; et si ce défaut est fatal sans avoir été invoqué.

Dame M. E. Dugal et al. vs Z. Lapierre. — Les demandeurs sont déboutés de leur action. Les demandeurs, exécuteurs testamentaires de feu l'honorable Louis Archambault, réclament du défendeur, leur locataire, la somme de $1989.24 pour dommages résultant de l'écroulement partiel de l'édifice loué, lequel écroulement aurait été causé par la surcharge aux planchers par un nommé Dieumegarde, à qui, du consentement des demandeurs, le défendeur Lapierre aurait sous-loué.

Les demandeurs alléguaient en outre qu'ils avaient loué l'édifice pour servir non pas d'entrepôt, mais de magasin et de manufacture de chaussures ; et que l'eau de certaines cuves placées dans la cave par le défendeur avait, en s'évaporant, fait pourrir les solives. Le défendeur a prouvé que les demandeurs croyaient la maison assez solide pour servir d'entrepôt, attendu qu'ils l'avaient loué pour servir à cette fin à Dieumegarde ; que la pourriture des poutres et solives était due à un défaut de ventilation dans la cave ; enfin que l'affaissement des planchers était dû au bris des boîtes en fer protégeant le sommet des colonnes, ce qui ne résultait que de la vétusté.

A. Duperreault vs E. C. Longchamps. — Action renvoyée, quant au mis-en-cause Lapointe. Le Rév. Dubuc avait cédé, par promesse de vente, soumise à des conditions résolutoires, un terrain situé à la Longue-Pointe, à Mongeau & Sauvageau. Ce dernier, subséquemment a transmis ses droits à Mongeau. Plus tard, Mongeau a cédé au mis-en-cause Lapointe 12 lots de partie dudit terrain, par un acte de vente avec faculté de réméré.

La promesse de vente et la vente avec faculté de réméré ont été enregistrées le même jour par borderau seulement. Le demandeur Duperreault, cessionnaire des droits du curé Dubuc, demande la radiation des charges imposées sur le terrain cédé par promesse de vente sous condition résolutoire. Delongchamps, le défendeur est en cause comme cessionnaire des droits de Mongeau.

Le demandeur conclut à la radiation des actes faits par les acheteurs pour défaut de remplir les obligations imposées par lesdits actes. La clause résolutoire n'a pas été enregistrée. Lapointe, le mis en cause, répond en disant que la promesse de vente était accompagnée de tradition de la part du curé Dubuc et de possession de la part des acheteurs, ce qui équivaut à vente.

La Cour a jugé que l'enregistrement par bordereau antérieur à celui de Duperreault, valait, que Lapointe était régulièrement propriétaire, et a débouté le demandeur de son action.

AMENDEMENT AU CODE CIVIL

M. Philippe Roy, député de St-Jean, à Québec, a déposé à la Chambre le projet d'amendement suivant, qui a déjà été adopté en première et en deuxième délibérations :

1. L'article 1622 du Code civil, tel qu'amendé par la loi 61 Victoria, chapitre 45, section 1, est remplacé par le suivant :

"1622. Il s'étend aussi aux effets mobiliers appartenant à des tiers, lorsqu'ils sont sur les lieux avec leur consentement exprès ou implicite. Il en est autrement si ces effets ne s'y trouvent qu'en passant ou accidentellement, tels que les effets d'un voyageur dans l'hôtel, les articles envoyés chez un ouvrier pour être réparés, ou chez un encanteur pour y être vendus."

2. La présente loi entrera en cigueur le jour de sa sanction.

LES LICENCES

Au café du théâtre Proctor
Le transport des permis

Les commissaires des licences ont discuté hier après-midi la question d'accorder une licence à M. William Mann, le propriétaire du café du théâtre Proctor, rue Guy. Une délégation composée de plusieurs pasteurs d'églises protestantes de la partie ouest ainsi que de citoyens habitant les alentours du théâtre, est venue exposer des objections à cette licence, alléguant surtout le peu de nécessité d'un hôtel en cette localité.

M. Perron, avocat, qui représentait les intérêts de M. Mann, en réponses aux objections, a déclaré que la demande d'une licence d'hôtel ne devait pas autoriser le service du dimanche. Le gérant de l'hôtel, M. Poulin, ancien gérant du Viger, maintenant gérant du café du théâtre Proctor, s'engage par écrit à ne pas vendre le dimanche. Cette licence d'hôtel ne devant être accordée que pour permettre de vendre des liqueurs après minuit, à une banquet par exemple ou lorsque la représentation du Proctor finirait tard. Les personnes qui assistent à la représentation et qui désirent souper après le théâtre ne pourraient le faire si le café fermait ses portes à minuit. En ce cas, une licence de restaurant ne sert à rien.

M. Carson, président de la délégation se déclare entièrement opposé à une licence d'hôtel au Proctor.

Après avoir reçu un rapport favorable du chef Legault de la police provinciale, qui a visité l'établissement, Son Honneur le recorder Poirier, l'un des commissaires, dit que la question pourrait être temporairement réglée par un compromis soit en permettant à M. Poulin de vendre comme s'il possédait une licence d'hôtel jusqu'au 1er mai, où l'on pourra juger de l'effet de ce nouvel état de choses.

Comme le fait remarquer le recorder Poirier, les adversaires de cette demande licence d'hôtel ne sont pas en majorité.

Il est conclu entre les commissaires et la délégation que M. Poulin pourra jouir d'un permis d'hôtel jusqu'au premier mai et que dans les derniers jours du mois d'avril les commissaires décideront ce qui devra être fait.

Le transport de la licence de M.F.H. Turgeon, 2011, rue Ste-Catherine, à Michael Hayes, est refusé. La discussion sur le transport demandé par M. Schwartz 345, rue St-Jacques, à M. Walter Martin, No 45 rue St - Laurent, a été remise à lundi prochain.

Chez Armand Doin

Pour un chapeau de printemps tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de formes et couleur, variété et élégance.

ARMAND DOIN,
Vis-à-vis Palais de Justice
84-3 1584 rue Notre-Dame.

ELLES SONT UN PUISSANT NERVIN.—La Dyspepsie cause du trouble dans le système nerveux, et la débilité nerveuse une fois produite ; est difficile à traiter.

Il existe de nombreux témoignages relatifs à l'efficacité des Pilules Végétales de Parmelee dans le traitement de ce malaise, et ils prouvent que les Pilules ne manquent jamais de produire de bons résultats. En donnant aux organes digestifs le "ton" convenable, elles rétablissent l'équilibre dans les centres nerveux.

SOREL ET SES ENVIRONS

Encore l'émigration — Une église nouvelle pour St-Zéphirin de Courval— La maison Charland agrandit son local—Personnel—La flotte en hivernage à Sorel.

(Spécial au "Journal.")

Sorel, 24 mars 1901. — L'exode des nôtres aux Etats-Unis semble avoir repris son cours momentanément ralenti.

C'est ainsi que, depuis une dizaine de jours seulement, nombre de familles du comté de Richelieu, parmi lesquelles il s'en trouve de très à l'aise, sont parties, soit pour le Rhode Island, soit pour le Massachusetts et autres endroit où se trouvent des filatures.

Mentionnons les familles Louis Mongeon et Jos. Beaudreau, Colbert St-Martin, fils d'Antoine, de Saint-Louis de Bonsecours ; Napoléon Cournoyer, de Saint-Robert ; Elie Péloquin, Ludger Lemoine, Antoine St-Martin, fils de Simon et Dame Veuve Napoléon Paulhus, de Sainte-Victoire. Et que d'autres ?

Quand et par quels moyens arrêtera-t-on ce fléau qui décime nos belles et fertiles campagnes ?

—Ainsi que le "Journal" l'a déjà annoncé, la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, aurait avant longtemps une nouvelle église. Les fabriciens de cette paroisse ont décidé de démolir leur vieille église qui a été condamnée comme étant dangereuse et impropre au culte, dans le cours de l'automne dernier, et ils ont élu entre eux sept syndics, qui auront la mission de s'occuper de l'édification du futur édifice. Ce sont MM. Norbert Côté, Ludger Lahaye, Dosithée St-Germain, Anthime Benoit, Edmond Rousseau, WEusèbe Caya et Onésime Cloutier.

Cette élection a été confirmée le 14 du courant par les commissaires civils, qui ont autorisé les syndics à faire un acte de répartition pour pourvoir aux frais de la nouvelle construction..

La paroisse de Saint-Zéphirin se trouvera à avoir construit deux églises dans le court intervalle de trente ans.

Il y a donc lieu de souhaiter que cette fois on apporte à la construction du temple paroissial tout le soin et toute l'attention voulue, chose qui semble avoir fait défaut lors de la construction du temple qui s'écroule aujourd'hui sous la main du démolisseur.

—Nous avons eu un joli marché, samedi, les viandes surtout étaient abondantes et elles ont eu de bons prix.

Les cultivateurs venus au marché samedi ; et qui ont des sucreries, nous ont dit que bien probablement il y aura de sirop d'érable au marché samedi prochain.

Quelques-uns ont déjà mis tout en ordre dans leurs "cabanes à sucre", et ils sont prêts à faire bouillir la douce eau d'érable qui, d'après eux promet d'être abondante.

—M. H. C. Charland et son fils M. Charles Charland, embouteilleurs et manufacturiers de liqueurs douces et d'eaux minérales hautement prisées ont agrandi leur établissement. Ils occupent en sus de leur premier local, le local y attenant et occupé, depuis nombre d'années, par M. Z. Gauthier, cordonnier.

—M. J.-B. Pagé, notre artiste peintre, dont l'ouvrage se fait toujours remarqué par le goût et le fini qu'il sait y apporter, est actuellement à faire les peintures du magasin qu'occuperont dans quelques semaines MM. J. O. Gagnon, place du Marché Richelieu, porte voisine du magnifique magasin de M. C. O. Paradis.

—Nos amis MM. Gagnon et Cie auront sans contredit l'un des plus beaux et des plus spacieux magasins de la ville.

Nous nous plaisons à les féliciter de leur esprit d'entreprise et leur souhaitons tout le succès que méritent leur énergie et les efforts qu'ils font pour satisfaire leur clientèle toujours grandissante.

—Sorel entre évidemment dans une ère de progrès qu'il fait bon de constater.

Aux magasin exigus qu'avaient plusieurs de nos principaux hommes d'affaires, magasins qui ne leur permettaient pas d'étaler et de faire valoir suffisamment leurs marchandises, ont succédé de beaux et vastes magasins où ils peuvent maintenant offrir à leur clientèle tous les avantages voulus. C'est à tel point que plusieurs de ces établissements sont aujourd'hui méconnaissables.

Nous félicitons qui de droit à ce sujet, en même temps que nous nous réjouissons de la prospérité dont tout cela nous paraît être l'indice.

—M. Romulus Larochelle, fils de notre ami M. A. A. Larochelle, marchand,—l'agent zélé du "Journal",—a dû revenir chez son frère, du séminaire de Saint-Hyacinthe, où il achève avec un succès marqué ses belles-lettres.

M. Romulus souffre d'une maladie des yeux, qui le retiendra à Sorel quelques semaines.

Il est sous les soins d'un spécialiste.

—Au nombre des visiteurs arrivés à Sorel, nous remarquons MM. Ed. Barrette, de Niagara Falls ; L. Frigon, G. Laurier, Ph. Ladouceur, E. A. Cole, L. Baldwin, et M. H. Fisger, de Montréal ; J. M. Perris et M. Dubreuil, de Saint-Hyacinthe ; J. C. Comeau, de Toronto ; et Emile Roy de Trois-Rivières.

—Veut-on avoir une idée du nombre des bâteaux qui sont en hivernage à Sorel comme de l'importance et de la richesse de notre port, ainsi, que des travaux qui s'y exécutent ?

Voici un relevé qui répond à cette question :

Sur la rive est de la rivière Richelieu nous voyons près du brise-glace No 1, dix-huit bâtiments voiliers ; en face des moulins de MM. Sheppard, se trouvent, près du brise-glace No 2, une barge, le moulin à scie et flottant de M. Dansereau, deux chalands, deux bâteaux voiliers ;

Viennent ensuite, le brise-glace No 3, et No 4, où l'on compte quatre barges,

En face de l'aqueduc est le vapeur Préfontaine de M. W. Paul.

Faisant face aux usines du chemin de fer de la Rive Sud, nous voyons les vapeurs Trois-Rivières, Caspian, Pierreville, le palais flottant et le yacht de M. Hyacinthe Beauchemin, une barge, le vapeur Hero, la barge R. R. Christian.

Passant le pont et la gare du chemin de fer de la Rive Sud nous voyons tout auprès de la barge à vapeur Shamrock ainsi que la barge à vapeur Richard, de M. Charles Richard.

Près de l'usine Pontbriand & Frère, on voit le vapeur Montréal et la Barge A. D.-

Un peu plus bas, près de l'importante usine de MM. Beauchemin & Fils, le vapeur Columbian s'offre à nos regards, puis c'est le palais flottant et le yacht "Ti Loup", de M. P. Beauchemin, que nous laissons derrière nous.

Voici ensuite, près des vastes usines de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, les vapeurs Canada et Spartan.

Nous voici près des chantiers et des bureaux et usines de la Cie Sincennes-McNaughton, ou nous remarquons les remorqueurs McNaughton, Nasmith, Virginia, Florence, Dandy, Lucia, Julia et W. C. Francis.

Nous voici près du quai est de l'agence des travaux publics où nous voyons un chaland, l'Arrache-pierres No 2, le remorqueur Parsons et le St-Francis, ainsi que deux autres petits remorqueurs.

Près du quai Leclaire, plus bas que la traverse entre Saint-Joseph et Sorel, est le vapeur Saguenay.

La quai Mullen n'a pas de bateau qui l'ait accosté ; passant le quai Wurtele, nous trouvons le vapeur Berthier ; puis près du quai Morgan, le vapeur Québec, et retenu au quai de la Cie R. & O., se trouve le Laprairie.

Plus loin, nous sommes à l'embouchure du Richelieu, où la glace commence à se couvrir d'eau.

Retournant à notre point de départ, et passant à la rive ouest du Richelieu, nous apercevons tout d'abord, nombre de vieux bateaux sur divers chantiers, puis quatre voiliers. Au chantier Robidoux et Manseau, nous comptons deux bateaux voiliers, une barge, le vapeur Florida, les remorqueurs Roberts Stokes et Larosee, le yacht Alcyone et le Nile, le vapeur Bonenfant, les remorqueurs Jackman, Mary, Charlemagne, Arthur, Verchères, Rodolphe, le vapeur Victoria, la barge C.P.R. et le remorqueur Georgiana. Près de ces divers bateaux se voient trois bateaux voiliers le remorqueur Mathilda, une barge, les remorqueurs Alice et Ethel.

Tout cela est en haut du pont du chemin de fer de la Rive Sud.

Voici maintenant le Bohemian, l'Algerian, le Terrebonne, les vapeurs Island Queen, Hosanna, Hochelaga, le quai flottant de la Cie du Richelieu et Ontario, les vapeurs Rivière du Loup, Sorel, Mouche-à-Feu et le yacht Ste-Anne. Ces derniers bateaux sont auprès des chantiers de la Cie R. & O., sur la rive Ouest du Richelieu.

Viennent ensuite et à la file les remorqueurs Hudson et Sincennes, cinq chalands, deux barges à charbon, le vapeur Corsican, quatre autres chalands, une barge à charbon, le bateau Mesureur, le cure-môle St-Louis, le remorqueur St-James et le remorqueur C. J. Brydes. Ces bateaux sont en face de l'Agence des Travaux publics.

Nous voici de nouveau à la traverse entre Sorel et St-Joseph et nous comptons les divers bateaux, remorqueurs et barges qui sont ancrés en face des vastes usines du gouvernement et que nous nommons comme ils se présentent : le cure-mole Laurier, le remorqueur St-Jean Iberville, les remorqueurs St-Pierre, Emilia, Eureka, J. I. Tarte, un autre remorqueur le cure-môle Nithsdale, un phare flottant, le remorqueur J. C. Howden, deux phares flottants, deux cure-môles, les remorqueurs Lac Saint-Pierre, John Pratt, Cartier, les cure-môles Laval, le cure-môle en fer Minto un arrache-pierres, une chaland, le vapeur Chambly, cinq chalands, une barge à charbon, quatre chalands en construction, le vapeur Carolina et enfin un autre chaland.

De nouveau, nous sommes à l'embouchure du Richelieu, et de là, jetant un coup d'œil sur le port, que nous venons de visiter par le menu, sur les immenses chantiers disséminés sur les deux rives et où se remarque une activité fiévreuse, où des centaines d'hommes, quatre ou 5 cents à peu près travaillent et le jour et une bonne partie de la nuit nous ne nous pouvons nous empêcher d'éprouver un certain sentiment d'orgueil d'être Sorelois et d'être à même de dire, que notre port est probablement le plus riche, en ce moment, de toute la Puissance, les bateaux, seuls, tant ceux construits que ceux en construction, valant de quatre à cinq millions de dollars!

Ce rapide coup-d'œil jeté sur notre port ne sera pas, espérons-nous sans intérêt pour tous ceux qui ont habité Sorel ou qui y comptent soit des parents, soit des amis, ou qui y ont ou espèrent y avoir, dans un avenir plus ou moins rapproché quelqu'intérêt.

En finissant, nous nous demandons: que sera donc notre port déjà si beau et si riche quand les quais projetés seront construits, quand de puissants élévateurs s'y dresseront, que nos voies ferrées y amèneront les produits de partout pour les déposer à bord de transatlantiques au fort tonnage à destination du vieux monde, de l'Amérique centrale et même de l'Amérique du Sud.

Eh nous verrons cela, espérons-nous, dans un avenir très rapproché.

Tout du moins nous porte à le croire.

ARTHABASKAVILLE

(Spécial au "Journal")

4 mars.

—Mademoiselle Lavigne d'Ottawa est en promenade chez son oncle, M. Louis Lavergne, député.

—M, le Dr. E. Blondin, retenu chez lui depuis quelques jours par une sérieuse maladie, a été obligé de subir une opération douloureuse, qui a parfaitement réussi.

Nous avons vu le docteur dans la rue hier.

C'est le Dr. Ahern, de Québec, qui a fait l'opération assisté des Drs Belleau, d'Arthabaska, Triganne, de Plessisville, Ricard, de Warwick, de Duplessis, de Richmond.

—Madame Ulric Talbot, de St-Joseph de Beauce, est en promenade chez M. Trefflé Maheu, son beau-frère.

—L'enquête préliminaire dans la cause de Kirouack vs Wintle, s'est terminé mercredi.

Wintle est accusé d'avoir obtenu certaines marchandises sous de fausses représentations. Plusieurs témoins ont été entendus de la part du plaignant. Le juge reviendra le 27 du courant pour rendre jugement.

ELLE GAGNE 9½ LIVRES

Par l'usage des Pilules Milburn

Victoria, C. A., 8 Mars 1901.

The T. Milburn Co, Limited,
Toronto, Ont.

Chers Messieurs,—Il y a quelque temps ma fille, agée de 19 ans, fut affectée par de graves maux de tête et le manque d'appétit.

Elle était fatiguée et nonchalante la plus grande partie du temps, et elle maigrissait.

Son système était terriblement miné, mais ayant entendu parler si élogieusement de vos Pilules pour le Cœur et les Nerfs, je m'en procurai une boîte, et après l'avoir épuisée elle avait gagné 9½ livres en poids et maintenant elle est en parfaite santé.

Bien à vous,

Mme P. H. CURTIS.

A TRAVERS LES BOIS FRANCS

Spécial au "Journal."

24 mars.

Le préfet du comté de Drummond, cette année, est M. Marier, de Drummondville. M. F.H. McCrea a été proposé, mais il a décliné l'honneur en disant que c'était le tour d'un Canadien-français d'être préfet.

—Voici l'état de la population de St-Pierre de Durham: familles, 188; communiants, 718, non-communiants, 367.

Il y a eu en 1900, 51 baptêmes, 9 mariages et 39 sépultures.

—Mademoiselle Stéphanie Tourigny, de St-Valère de Bulstrode, institutrice, a reçu du Département de l'Instruction Publique, par l'entremise de M. l'inspecteur, une prime de $30.00 comme récompense de son succès dans l'enseignement. Nos sincères félicitations à cette institutrice, qui ne ménage ni son travail ni son dévouement.

—Est décédé ces jours derniers, à St-Léonard, sieur Boniface Leblanc, âgé de 69 ans. M. Leblanc fut l'un des fondateurs de St-Léonard. Il avait réussi, par un travail incessant, à s'acquérir une honnête aisance. Ses funérailles ont été imposantes. Le service a été chanté par le révérend M. Lemire, et le libéra par M. l'abbé Jannelle. Les porteurs étaient : MM. Hercule Beauchêne, Luc Hébert, Adéline Fleury, Gédéon Doucet et Adolphe Hébert, conducteur. Nos sincères condoléances à la famille éplorée.

—Madame Pelletier, de St-Ferdinand d'Halifax, est en promenade chez son amie Madame Méthot, d'Arthabaska.

—M. l'abbé L.H. Castonguay, curé de la paroisse d'Eastman, organise un bazar pour le mois d'août prochain pour venir en aide à son église. Pendant ce bazar, il y aura une lutte de popularité entre deux citoyens influents de la paroisse.

Au vainqueur l'on donnera une canne à pommeau d'or.

—M. Arthur Tremblay, avocat, ancien secrétaire de l'hon. M. Duffy, s'en va s'établir à Waterloo, où il exercera sa profession.

—La semaine dernière a eu lieu une assemblée des maires du comté de Rouville. M. L. Denis, maire de St-Césaire, a été réélu préfet du comté.

—M. F. Arpin, secrétaire de la Chambre de Commerce du comté de Rouville, conformément à une résolution adoptée par cette Chambre à sa dernière assemblée, a demandé à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central d'émettre des communications de passage de Marieville à Montréal, au lieu de Richelieu à Montréal. Déjà les commerçants de Marieville ont eu cet avantage. On ne sait pourquoi la dite Compagnie a annulé ces communications, auxquelles Marieville a droit de par les réglements des compagnies de chemin de fer.

—Très chic réunion chez Mme Noël, femme du Dr Noël de St-Ferdinand d'Halifax, en l'honneur de Mlle Colette, de Lewis. Les invités avaient revêtu de jolis costumes pour la circonstance: Madame Pelletier, Mlle Soixantaine; Mlle Colette, Japonaise; Mlle Florestine Beauchêne, paysanne bretonne; Alice Larochelle, soubrette; Albertine Pelletier, Italienne; Dr Taschereau, paysan Alsacien; notaire Paradis, Turcot; Allyre Roberge, "Brown Shag". Y assistaient aussi, le Dr. et Mme Sirois, et Aimé Roberge.

On s'est beaucoup amusé à ce bal masqué, où il y eut beaucoup d'entrain. Rien n'y manquait, chant, musique délicieuse, superbe réveillon, Mme Noël mérite certainement des félicitations pour avoir si bien fait les honneurs de sa maison.

—Plusieurs personnes de l'Avenir ont assisté dimanche soir à une soirée dramatique et musicale donnée à Wickham-Ouest par des dames et des jeunes filles de l'endroit du profit de la statue St - Antoine de Padoue.

Nos félicitations à ces artistes, qui ont bien su se tirer d'affaires.

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE A SUCRE

L'établissement dans notre pays de la betterave à sucre recevra probablement durant l'année courante, une attention considérable. On parle déjà dans plusieurs parties du pays de diverses fabriques où l'on a fait des expériences dans la croissance et dans la culture de ce légume.

La semaine dernière le conseil de ville de Londres s'appropriait $200 pour faire des investigations dans le but de s'assurer une fabrique et plusieurs endroits importants suivent actuellement le même exemple. Les rapports de ces expériences démontrent que la betterave à sucre peut être cultivée d'une manière satisfaisante dans notre pays, et la seule chose qui puisse empêcher cette industrie de prospérer sera le manque de stimulant ou d'effort suffisant pour permettre l'érection de fabriques. Cette difficulté, cependant, sera sans doute surmontée par l'assistance du Gouvernement comme le témoignage suivant le démontre d'une manière évidente: Il y a un an ou deux une organisation connue sous le nom de ceux qui sont intéressés dans cette affaire, fut formée. Les membres de cette association se sont assemblés, mercredi dernier au "Walker House", Toronto. M. John Parry de Dunnville, Ont., présidait. Il y avait salle comble et parmi cet auditoire nombreux on remarquait des représentants de toutes les parties de la Province.

Quoiqu'un eût annoncé que l'association ne signalerait pas au Gouvernement quelle farme d'assistance pourrait être accordée l'opinion générale semble être que le gouvernement devrait gratifier ou donner une gratification d'un demi centimn la livre à être payé pour un terme de trois ou cinq ans; on signala en outre qu'il se fait généralement une dépense de près de quinze millions de piastres chaque année en Canada et on assura qu'avec l'encouragement voulu une portion considérable de ce produit pourrait être recolté sur notre sol fertile.

Il appert que plusieurs capitalistes seraient prêts même à fournir l'argent pour ériger des fabriques de ce genre et la seule chose désirable est l'assistance nécessaire que les parties intéressées voudront bien accorder à ce sujet. Le coût de cette fabrique serait d'environ un demi-million; cependant à Aylmer on proposait l'érection d'une fabrique qui devait coûter environ un million de piastres.

Les officiers élus pour l'année courante sont:—Président, John Parry, Dunnville, Ont; Premier vice-président, J.M. Shuttleworth, Brantford, Ont. 2e vice-président, B.B. Freeman, Wiarton, Ont. 3e vice-président, T.A. Smith, Chatham Ont. 4e vice-président W.S. Caron, Aylmer. Secrétaire-trésorier, D.H. Price, Aylmer.

Une grande députation de l'association fut déléguée au gouvernement d'Ontario, jeudi matin pour demander un bonus en faveur de cette industrie et une députation similaire alla à Ottawa le même soir dans le même but.

En réponse le Premier Ross donna à la députation un grand encouragement. Le Gouvernement a pris l'affaire en sérieuse considération. Durant l'année qui vient de s'écouler les intéressés ont fait des expériences scientifiques et sont convaincus que la bette à sucre qui croît dans Ontario serait plus riche que la bette à sucre d'Allemagne et aussi bonne que celle du Michigan. Le gouvernement jugea qu'il était bon et prudent d'encourager l'industrie pendant quelques années, pour établir la qualité et créer un marché pour les cultivateurs. On a décidé d'accorder une gratification sur le produit manufacturé et récolté ici.

Un bill en rapport avec cette affaire a été présenté et sera de nouvrau présenté à la prochaine session.

Nous comprenons que c'est l'intention d'approurier $100,00 à cette fin. Tout ce qui est fait doit être fait dans le but d'encourager le cultivateur autant que possible afin qu'il s'adonne à la culture des bettes à sucre.

AVIS IMPORTANT

THE CITY ICE CO'Y, LTD.

Ayant complété son approvisionnement plus avantageusement qu'elle ne s'y attendait, a décidé de

REDUIRE LE PRIX

à ce qu'il était l'an dernier $5 pour 10 lbs.

Les commandes déjà reçues inclues.

26, CARRE VICTORIA

Tél. Main 70. R. A. BECKET, Gérant.

84-6

MISE BAS DE LA VACHE

Une vache porte neuf mois et une semaine environ, sur 760 vaches dont la période de gestation a été observée par Lord Spencer, 600 vêlèrent entre le 279 et le 291ème jour, la moyenne fut de 284 jours, les veaux mâles viennent un peu plus tard que les veaux femelles. Lorsque la mise bas approche, les organes génitaux se dilatent et les mamelles se gonflent, ces dernières atteignent leur gonflement normal un jour ou deux avant le vêlage, lorsqu'on s'aperçoit de ces choses, il faut conduire la vache dans une stalle spéciale fermée, propre, bien aérée et pourvue d'une bonne litière et on lui donne du bon foin et de l'eau.

La vache ne doit pas être attachée pour éviter les accidents il faut la surveiller, lorsque le veau se présente bien les pattes de devant les premières, aucune assistance n'est nécessaire généralement, s'il est nécessaire d'aider, il faut le faire avec précaution, si le veau se présente mal, il vaut mieux recourir à l'aide du vétérinaire.

Une fois la mise bas terminée, on laisse quelque le temps le veau avec sa mère, il faut s'assurer que l'expulsion du placenta se fait bien il ne faut pas laisser la vache le manger, lorsque l'expulsion du placenta tarde, il faut y suspendre une pierre au moyen d'une corde fine, cette pierre exercera sur lui une légère traction qui aidera à son expulsion.

Le placenta peut quelquefois rester plusieurs jours sans venir, dans ce cas, il y a à craindre l'empoisonnement du sang, et il faut avoir recours à des injections dans les organes génitaux au moyen d'une seringue, d'acide carbolique dilué dans de l'eau, (1 d'acide pour 50 d'eau), une fois ou deux par jour il faut aussi tirer très légèrement de temps à autre sur le placenta pour le décoller petit à petit, ayant soin de ne pas déchirer les organes de la vache en faisant cette opération trop rudement. Après le vêlage on a généralement l'habitude de donner à la vache une ou deux boêtes chaudes de son, on y ajoutera avec avantage, des racines cuites, le bon foin, l'eau tiède, les racines bouillies et le son sont les meilleurs aliments à employer pendant quelque jours après la mise bas, il ne faut jamais exposer les vaches fraîches vêlées au vent froid et à la pluie tant qu'elles n'ont pas recouvré leurs forces.

Le nouveau lait n'est pas utilisable avant quatre ou cinq jours, il est très riche en albuminoïdes et convient parfaitement au jeune veau, et ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de lui en donner.

Les vaches en bon état, pas trop maigres, pas trop grasses au moment de la mise bas, n'ont généralement à redouter aucun accident au vélage, aussi faut-il prendre toutes les précautions voulues pour qu'elles soient en excellente santé à ce moment-là. Les vaches trop grasses sont assez sujettes aux accidents de la mise bas.

Les présentations défectueuses [illegible] viennent souvent de ce que les [illegible] ont été malmenées ou brutalisées par ceux qui en ont eu la charge ou [illegible] les chiens.

Chronique Scientifique

UNE POULE PHENOMENE

Un cultivateur de Lentillac (Lot), M. Bouby possède dans sa basse-cour une poule comme on en voit peu

Après une laborieuse gestation qui n'a pas duré moins de trois jours consécutifs, cette poule a pondu des œufs dont le volume respectable atteint celui d'une poire duchesse, En outre, chaque œuf en renferme un autre, parfaitement constitué et libre dans la première coquille.

Un cultivateur de Lentillac (Lot), M. Bouby, possède dans sa basse-cour une poule comme on en voit peu.

Après une laborieuse gestation qui n'a pas duré moins de trois jours consécutifs, cette poule a pondu des œufs dont le volume respectable atteint celui d'une poire duchesse. En outre, chaque œuf en renferme un autre, parfaitement constitué et libre dans la première coquille.

LES MOUSTIQUES ET LA FILAIRE DU SANG.

M. Manson a démontré, comme on sait, que la filaire du sang se trouve dans le corps des moustiques Sur des coupes colorées de moustiques emprisonnées dans la celloïdine, il a réussi à voir la filaire dans l'estomac de l'insecte, dans ses muscles thoraciques, dans les tissus de l'abdomen.

Un de ses élèves, M. Low, a réussi une coupe encore plus démonstrative. Sur cette coupe, on voit le parasite s'allongeant dans toute la longueur de la trompe du moustique.

Cette préparation semble donc bien établir d'une façon indiscutable que c'est par cette voie que la filaire sort du corps de l'insecte et que, dès lors, c'est par la piqûre du moustique que la maladie se transmet à l'homme.

Il faut décidément se défier de ces insectes, qui semblent jouer un grand rôle dans la propagation des maladies contagieuses,

CONSERVATION DES OEUFS

Vingt méthodes différentes ont été proposées et essayées, 400 œufs ont été soumis à l'expérience et ouverts au bout de huit mois.

Voici les résultats qui ont été obtenus :

1o Oeufs conservés dans l'eau salée, tous mauvais.

2o Enveloppés dans du papier, 80 p. cent, mauvais.

3o Plongés dans une solution d'acide salicylique, glycérinée, 80 pour cent, mauvais.

4o Frottés avec du sel, 70 pour cent mauvais.

5o Necouverts de son, 70 pour cent mauvais.

6o Enduits de glycérine salicylée, 70 pour cent mauvais.

7o Couche de paraffine 70 pour cent, mauvais.

8o Action eau bouillante pendant 15 secondes, 50 pour cent, mauvais.

9o Plongés dans une solution d'alun, 50 pour cent, mauvais.

10o Dans une solution d'acide salicylique, 50 pour cent, mauvais.

11o Enduits de verre soluble, 40 pour cent mauvais.

12o Couche collodion, 40 pour cent, mauvais.

13o Couche vernis, 40 pour cent, mauvais.

14o Vernis miste, 20 pour cent mauvais.

15o Recouverts de cendre de bois, 20 pour cent mauvais.

16o Traités par acide borique et verre soluble, 20 pour cent, mauvais.

17o Traités par la permanganate de potasse, 20 pour cent, mauvais.

18o Enduits de vaseline, tous bons.

19o Plongés dans l'eau de chaux, tous bons.

20o Plongés dans une solution de verre soluble, tous bons.

SOIREES DE FAMILLE

"Le maitre de forges".

La représentation du "Maître des Forges" que doivent donner au Monument National les Artistes des Soirées de Famille, jeudi prochain, 28 mars, promet un succès sans égal. C'est M. Arthur Laramée qui remplira le rôle du maître de forges.

Ce rôle avait d'abord été donnée à M. Ernest Tremblay qui est tombé gravement malade.

M. Laramée qui a joué parfois pour des œuvres de charité, mais qui avait définitivement renoncé à la scène a consenti cependant, pour rendre service aux Soirées des Famille, à reprendre le rôle du maître de forges, qu'il a interprété avec tant de succès les saisons précédentes.

M. Arthur Laramée sera soutenu dans cette distribution par M. Elzéar Roy dans le rôle du duc de Bligny, par MM. Duhamel, Bédard, Naud, Denis, Morin, Fournier, Mlle Calder, Mesdames Chapdelaine, Denis, Morin, Mlle Croteau, etc.

La vente des billets se fait rapidement: qu'on se hâte à retenir les sièges.

THEATRE NATIONAL FRANCAIS

S'il faut en juger par les deux représentations de "La Mulâtresse" traduction de "The Octoroon" par MM. P. Cazeneuve et Julien Daoust, qui ont eu lieu hier en matinée et en soirée, le Théâtre National Français tient un autre grand succès comparable à celui de "Faust".

"La Mulâtresse" comporte des tableaux réellement admirables, et les personnages typiques que l'auteur a mis en action: nègres, mulâtres, sauvages et blancs, sont extrêmement intéressants.

Le drame se déroule en Louisiane, au milieu de soirées très pittoresques, que les décors du Théâtre National reproduisent avec un réalisme saisissant, jusque dans les moindres détails.

Les amours tragiques d'un jeune blanc et d'une jolie mulâtresse sont le sujet principal de la pièce, et donnent lieu à de nombreux incidents dramatiques et à des situations palpitantes.

Les spectateurs ont applaudi avec enthousiasme le tableau de l'incendie du "Magnolia" sur le Mississipi. Le quartier des nègres au temps de l'esclavage, avec les chansons poriginales, les airs de banjo et surtout le grand "cake-walk", a obtenu un succès monstre. Le duel au couteau entre l'Indien Wahnotee et McClusky, le traître, au milieu des marécages, a produit le plus grand effet, comme l'assassinat du mulâtre Paul sur la grève du Mississippi.

Dans la plupart des tableaux, la lumière électrique est utilisée avec beaucoup d'à-propos et augmente encore la beauté des décors.

M. Cazeneuve a joué le rôle de l'Indien Wahnotee avec une science remarquable. Il est admirable de souplesse et d'énergie, et sa voix chaude et sympathique captive l'attention. Cet artiste d'élite avait, d'ailleurs, déjà interprété ce rôle, aux Etats-Unis, avec le plus grand succès. Dans le rôle de Zoé, la mulâtresse, Mme de la Sablonnière a eu des accents très dramatiques et a été très applaudie.

Mme Bouzelli a été accueillie chaleureusement à sa réapparition et a obtenue un vif succès, comme, du reste, les autres interprètes du drame— Mlle Rhéa, Mme Nozière, Mlle Bérangère, MM. Hamel, Labelle, Godeau, Petitjean, Palmiéri, etc.

LE ROI DU THEATRE

Lorsque M. Proctor aura terminé la construction de son nouveau théâtre à Newark dont ses architectes viennent de lui remettre les plans, M. Proctor aura droit au titre de roi du théâtre. Personne au monde ne contrôlera en effet autant de théâtres que M. Proctor.

Les travaux de constructions du théâtre de Newark commenceront avec mai et se termineront avec septembre. Le gérant Proctor surveille personnellement les travaux avec son assistant J.-Austin Fynes. Ce théâtre, s'il n'est pas le plus beau d'Amérique, n'aura cependant rien à envier aux autres salles de spectacles américaines.

Argent comptant ou à crédit

Nous croyons fermement que nous vendons nos meubles et tapis pour argent comptant ou à crédit meilleur marché que vous trouverez ailleurs et il n'en tient qu'à vous de voir à la vérité de cette réclame. F. Lapointe, fournisseur d'ameublement complet, 1147-1149 rue Ste-Catherine-Est, et 189-189a rue Montcalm. 84

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Bureau météorologique, Toronto, 25, 8 p.m.—La perturbation mentionnée hier soir, stationne maintenant sur le Michigan et la pression est plus élevée dans les provinces maritimes. Les averses ont été assez générales dans les régions de la baie Georgienne et des lacs inférieurs, il y a aussi eu des tempêtes électriques dans quelques endroits; il a neigé sur le lac Supérieur. Ailleurs, le temps a été beau.

Températures minima et maxima:

Victoria, 42-46; Calgary, 26-46; Qu'Appelle, 18-30; Winnipeg, 24-34; Port Arthur, 28-30; Parry Sound, 36-44; Toronto, 37-46; Montréal, 28-38; Québec, 24-32; Halifax, 30-50.

Probabilités:

Vallée d'Ottawa, Haut et Bas St Laurent — Incertain; doux et pluvieux.

Golfe et provinces maritimes — Vents frais à fortsl d'est à sud; devenant incertain et pluvieux.

UN ACCIDENT

Un accident arrivé à notre pouvoir moteur nous a empêché de donner plus de six pages hier matin.

C'est pour dédommager nos lecteurs de ce fâcheux contretemps que nous publions le "Journal" à dix pages ce matin.

ECHOS ET GLANURES

Les autorités municipales de Delorimier ont poursuivi dix-huit particuliers pour avoir tenu des abattoirs dans ce village. Dix-sept des accusés ont vu leur sentence suspendue sur leur promesse de ses conformer sans délai au règlement. Un autre, M. Blanchard, a subi son procès devant les juges de paix du village et sa cause a été prise en délibéré.

—MM. H. et A. Allan ont signé samedi leur contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des malles acanadiennes à Liverpool. Les paquebots "Tunisian", "Parisian", "Corinthian", Pretorian", "Numidian" et "Bavarian", seront affectés à ce service. Les ports d'été seront Montréal, Québec et Liverpool: les ports d'hiver, St-Jean viâ Halifax, et Liverpool viâ Moville.

Le "Tunisian", de la ligne Allan, prend actuellement à Liverpool une cargaison variée, en destination de Montréal; il fera voile le 10 avril.

—Les exercices préparatoires des étudiants de Laval à la communion du jubilé et à la communion pascale, auront lieu à la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, 26, 27, 28 et 29 mars.

Il y aura messe le matin à sept heures et demie et instruction le soir à sept heures et demie. Mgr l'archevêque dira la messe de clôture des exercices le dimanche des Rameaux, à huit heures et quart. Prédicateur: R.P. Colomban, supérieur du couvent des franciscains à Montréal.

—Un convoi spécial est arrivé d'Halifax dimanche à la gare Windsor, avec quatre cents immigrants italiens. Ces immigrants ont fait la traversée à bord du "Lake Megantic". Deux cents d'entre eux doivent se fixer à Montréal: les autres se rendront à Toronto et dans les autres centres de l'ouest.

—Des 150 Italiens arrivés dernièrement à Montréal en route pour les Etats-Unis, 40 seulement jusqu'à présent ont été admis de l'autre côté des lignes. M. Francis, inspecteur d'immigration américain à Montréal, en a fait arrêter dimanche à la frontière six qui avaient pris leurs billets à Montréal pour Ogdensburg, N.-Y.

Un certain nombre des anciens élèves du collège de Longueuil se sont réunis dimanche après-midi à la mairie de ce village pour jeter les bases d'une réunion générale qui aurait lieu en août prochain. M. J. A. Gariépy présidait, avec M. Charles Pratt, pour secrétaire.

Le comité est ainsi composé:

Président honoraire, Son Honneur le Maire Raymond Préfontaine, de Montréal; 1er vice-président honoraire, M. P. B. Lamarre; 2e vice-président honoraire, le cap. F. Jodoin; président, M. J. A. Gariépy; 1er vice-président, Etienne Benoit; 2e vice-président, J. A. Ste-Marie; secrétaires-conjoints, MM. Henri Bourdon et Charles Pratt; trésorier, Henri St-Mars; L. Mainville, Thomas Ducharme, Arthur Lefebvre, J. Lévesque, H. Sabourin, Ed. Carrière, fils, Louis Birtz, Alph. Vincent, S. Labonté, Nap. Lamarre, J. E. Brossard, Achille St-Mars, Alex. Brissette, Jean Perras, Henri Brissette, H. Brossard, J. Lavoie, A. Dubuc, L. Philie, George Thurber, George Robert, Ernest Bachand, E. M. Favreau, Marcel St-Mars, et Alexandre Jodoin.

Dimanche prochain, le 31 mars, on nommera les sous-comités.

Tous les anciens élèves sont priés de vouloir bien faire connaître aussitôt que possible le lieu de leur demeure à M. Henri Bourdon ou à M. Charles Pratte, à Longueuil.

—Des conférences publiques sur l'architecture, le dessin à main levée, le français, l'anglais, l'allemand, le latin, le grec, les mathématiques, la logique, la peinture, et le modelage, seront donnés à l'Université McGill en mai et juin.

—La Montreal Water & Power Co., va se procurer de la Compagnie de Lachine la force motrice électrique nécessaire aux fonctionnements des machines de la station hydraulique de l'avenue Clarke, à Westmount. Le contrat entre en vigueur, le 15 mai.

Le surintendant du canal de Soulanges, M. L. A. Sauvé, fut dernièrement condamné à l'amende pour avoir outrepassé ses prorogatives de juge de paix. Les co-paroissiens de M. Sauvé qui se sont rendu compte des circonstances de la condamnation de M. Sauvé, se sont, au nombre d'une centaine, réunis chez lui et lui ont présenté avec une adresse et du champagne, une bourse qui recouvrira l'amende imposée... et même un peu plus, ce qui autorise en quelque sorte M. Sauvé à pêcher encore une fois.

—M. J. A. Beaudry, de la maison C. A. Dumaine & Cie, entrepreneurs de pompes funèbres, peut maintenant vaquer à ses occupations.

M. Beaudry cependant souffre encore des lésions qu'il a reçues dans son accident de voiture de ces jours derniers.

—"Mort accidentelle", tel est le verdict rendu hier après-midi dans le cas du nommé Roch Bergeron, qui a eu les deux jambes coupées par un train à Longueuil samedi matin.

—Le coroner McMahon fera une enquête ce matin à la morgue sur la mort du juif Horowitz, trouvé mourant sur le trottoir vendredi soir dernier à l'angle des rues Notre-Dame et St-François Xavier.

Les personnes connaissant quelque chose de cette mort plus ou moins mystérieuses sont priées de se rendre à la Morgue ce matin à 10 heures.

Vers 10 h. 30, hier matin, John Aberfield, employé aux Laurie Engine Works s'est fait écraser un pied. Après avoir été pansé à l'hôpital Général, il a été transporté chez lui.

—Le nombre de personnes reçues à la maison du refuge protestant la semaine dernière a été de 563. On a donné 1415 repas.

—M. Ovila Chaput, de la rue Maisonneuve, et Mlle Chaput, âgée de 14 ans, ont été victimes d'un accident de voiture dimanche dernier, près du pont Victoria, en se promenant en voiture. Leur cheval ayant pris le mors aux dents, ils furent lancés hors de la voiture et traînés sur une distance de plusieurs pieds. M. Chaput a reçu des blessures au bras et au côté droit; Mlle Chaput se plaint de douleurs internes et d'une entorse au pied droit. La voiture a été brisée et le cheval, une bête de prix, a reçu des blessures graves. L'animal a été arrêté dans sa course furibonde à l'angle de la rue Vitré et de la place Victoria.

—Ledocteur D. Gaherty, de Carillon, P.Q., bien connu à Montréal, est décédé hier à l'âge de 48 ans. Le défunt a longtemps habité la Pointe Saint-Charles.

—Le professeur Penhallow, de la faculté des Arts du McGill, a donné sa démission, qui prendra effet en avril prochain.

S'effectuera définitivement aujourd'hui la vente du chemin de fer Shore Line, de Saint-Jean à Saint-Etienne, sur la frontière américaine. Cette ligne, longue de 82 milles, appartient à un capitaliste américain.

—Cent-vingt-neuf personnes sont décédés la semaine dernière à Montréal, dont 108 chez les catholiques, 18 chez les protestants et 3 chez les juifs. Vingt ont succombé à la phitisie; 5 à la bronchite; 2 à la bronco-pneumonie; 3 à la congestion de poumons; 4 à la pneumonie; 12 à la fièvre scarlatine; 2 à la diphtérie; 1 au croup; 3 au croups diphtérique; 2 à la rougeole; 25 à la débilité enfantile; 2 à la grippe; 2 à la coqueluche.

—M. J. M. Herbert, ci-devant surintendant du Grand-Tronc à Montréal vient d'être nommé surintendant général du St-Louis, Iron Mountain and Southern Railway, avec ses quartiers généraux à St-Louis.

—La petite excursion des Vanderbilt, arrivée samedi à Montréal, de New-York et Philadelphie, est partie hier dans le pullman "Luculler" pour New-York.

M. Thomas H. Blair, ci-devant de l'Intercolonial et du Delaware & Hudson, vient d'être nommé agent de la Canadian Express Company, à Ottawa.

—Le docteur Webb, président du New-York Central and Hudson River Railway, qui vient d'arriver à Shelburne, (Varm.) de Californie, rapporte que le voyage qu'il vient de faire établit le record de la vitesse des trains en Amérique. Son train a parcouru, par jour, une moyenne de 70 milles à l'heure.

—M. William Ross, âgé de 92 ans, est mort à son domicile, 20 avenue Union. M. Ross, qui était peut-être le notaire le plus âgé de la ville, avait été admis à la pratique de sa profession, le 10 juillet 1835. Il prit une part active au développement de la corporation des notaires.

—M. le vicaire Préfontaine, de l'église du Saint Enfant Jésus, a reçu du curé Lepailleur un câblogramme daté de Gibraltar. Le curé annonce qu'il est en bonne santé et qu'il va continuer immédiatement sa route pour la Terre Sainte.

—On a reçu, hier, à Montréal, une petite quantité de sucre d'érable nouveau provenant des érablières du comté de l'Assomption. Ce sucre a fait le régal des amateurs qui ont eu la bonne fortune d'y goûter.

L'AFFAIRE DELPIT

Le jugement sera prononcé samedi

Comme on le lira dans la chronique de notre rédacteur judiciaire, le jugesamedi, le 30, à 10 heures du matin, par l'honorable juge Archibald.

UNE PROPOSITION DE M. CHAMPAGNE

M. le député Champagne à fait à la Législature provinciale la proposition suivante:

"Sont déclarés valides, les actes faits avant l'entrée en vigueur de la présente loi par les fonctionnaires et autres tenus de prêter le serment d'allégeance ou de le renouveler, qui ne l'ont pas prêté ou renouvelé."

SINISTRE CANARD

Stuttgard, 25—Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle disant que les baron Von Schottenstein, le premier ministre de Wurtemberg, qui s'est retiré du cabinet dernièrement parce qu'il était impliqué dans un procès pendant, s'est suicidé à Ulm.

FRASQUE D'ECOLIER

L'autre nuit, le constable Trudeau, du poste de police No 4, en faisant sa ronde réglementaire rue St-Laurent, trouva un jeune enfant d'une dizaine d'années endormi au fond d'un passage obscur. Le gosse fut conduit au poste.

L'officier en charge du poste lui demanda l'adresse de ses parents, mais il refusa de répondre: "Je tâcherai de m'en rappeler durant la nuit", dit-il".

Le lendemain matin, il finit par avouer que son père demeure rue Ste-Hipolyte.

Le constable Trudeau, l'ayant conduit à l'adresse destinée, trouva sa famille dans une inquiétude mortelle. On lui déclara que l'enfant était parti depuis mercredi dernier et n'avait pas reparu au logis depuis lors.

Le petit vagabond est un écolier récalcitrant.

A QUOI TIENT LE SORT DES EMPIRES

Nous apprenons, sur le tard, qu'à l'assemblée du New-York Produce Exchange, où fut decrété le boycottage du port de Montréal, a été lue une lettre d'un négociant de Liverpool, M. D. Bingham, qui s'est permis des remarques plus ou moins civilisés à l'endroit d'un nommé Metcalf, qui lui aurait envoyé du grain en mauvais état.

Or! il se fait que le dénommé Metcalf est le président de la Halle aux Blés de Montréal. Celui - ci apprenant ce qui s'était passé dau Produce Exchange de New-York, a immédiatement écrit à M. Bingham de formuler ses plaintes à la Commission du Port de Montréal et aussi d'avoir à s'excuser du langage employé devant le Produce Exchange. Bingham devra rétracter.

Terrible accident dans une mine

Connellsville, Pa., 25. — La première explosion de la région de New-Klondike, dans le comté de Fayette a eu lieu aujourd'hui. Un homme a été tué sur le coup, cinq mourront et dix sont tellement brûlés et broyés qu'il y a peu d'espoir qu'ils se rétablissemtn. Il y a un cadavre qu'on a n'a pu retrouver. Les blessés ont été transportés à l'hôpital.

Les cors durs et les cors mous ne peuvent résister au remède pour les cors de Holloway; il fait effet chaque fois. Achetez-en une bouteille tout de suite, et soyez heureux.

DE QUEL COTE PENCHERA LA BALANCE

Le verdict dans la cause de Barsalou, Landreman, Mme Gougeon et Pelletier sera probablement rendu cet après-midi

Hier matin, aux Assises, le tribunal a renvoyé jusqu'à mercredi prochain à 10 heures les petits jurés non-assermentés. Il était près de 10 heures 30 lorsque Mtre St-Pierre, C.R., défenseur de Barsalou, commença son plaidoyer en français.

Après avoir rendu aux jury les hommages ordinaires, il entre tout de suite dans le vif du sujet. Les prisonniers, dit-il, sont accusés d'avoir conspiré pour incendier la propriété sise au No. 625, rue St-Jacques; d'avoir enduit les meubles de substances inflammables et d'y avoir mis le feu. Les prétendus complices de Landreman et de Pelletier, Barsalou et le femme Gougeon, sont "particeps criminis" au même degré que l'incendiaire Landreman, qui a avoué sa culpabilité.

Ce dernier était pris en flagrant délit, a songé aussitôt à sa personne, les 14 ans de pénitencier qui s'alignaient dans toute leur horreur devant ses yeux lui ont donné le frisson. Il s'est jeté éperdument dans la voie des aveux et a accusé Barsalou et Gougeon.

Dès ce moment, il devient l'enfant gâté des détectives, qui le choyent. Pourquoi n'est-il pas incacéré comme les autres?

Madame Gougeon, continue Mtre St-Pierre, n'avait aucun intérêt à incendier la propriété du No 625 rue St-Jacques. Les meubles à l'intérieur n'étaient pas assurés.

Il est vrai que Mme Gougeon avait une police d'assurance de $1,000 sur son restaurant du No 343 rue St-Jacques, mais sa licence de restaurant lui ayant enlevée, et Mme Gougeon ayant été forcée de démanagée, la police d'assurance se trouvait par le fait même annulée.

Elle n'a jamais cherché à faire assurer les meubles du No 625.

Toute la cause repose sur le témoignage de Landerman, un infâme criminel qui, au dire des témoins, s'est offert à incendier certain atelier de tailleur pour la somme de $1.50.

C'est Landreman qui avait les clefs du logis, lequel était, à cette saison, inoccupé. Il avait mission de voir à ce que le froid n'endommageât pas les meubles, surtout le piano. Il en a profité pour voler les meubles. Plusieurs objets volés par lui ont été recouvrés par les détectives. Il a substitué à une machine à coudre valant $30 une vieille machine valant 50 cents. Il a demandé à un charretier de sortir le piano, qu'il voulait mettre en lieu sûr, avant d'allumer le feu. Ayant volé tout ce qu'il pouvait, il songea à cacher ses vols répété. C'est au moment où Mme Gougeon est sous les soins du docteur Joy, qu'il pénètre dans la boutique de John Hoolahan et vole deux bidons: l'un rempli de vernis, l'autre de benzine. Son plan est arrêté: qu'il incendie le logis et personne ne songera à lui demander où sont allés les objets disparus, tableaux, vaisselle, horloges, etc.

Ces objets ont été trouvés chez les Constantineau, où logeait Landremen.

Quant à Barsalou, il a vécu maritalement avec Mme Gougeon, mais il y a longtemps de cela. Depuis deux ans,ils vivent séparés.

"Je suis parfaitement convaincu, dit Mtre St-Pierre, que Mme Gougeon n'aurait jamais reçu un sou de la compagnie d'assurance, si le ménage avait été incendié ce soir-là.

Elle n'avait même pas de police. L'agent Juneau n'avait reçu aucune autorisation de renouveler la police. Quel intérêt Mme Gougeon avait-elle alors d'incendie son logis?

Si la prévenue n'avait pas d'expérience dans les affaires, Barsalou, dont les propriétés sont assurées et qui connaissaient tous ces détails, aurait certainement fait la leçon à sa complice.

Puis Mtre St-Pierre prend a partie certains agents de la sûreté, qu'il accuse d'avoir cherché à circonvenir des témoins.

L'avocat allait continuer, lorsque un des jurés, Gilbert Brisson, de St-Vincent de Paul, qui s'était senti indisposé toute la journée, perdit connaissance. Au bout de cinq minutes, cependant, Mtre St-Pierre put reprendre son plaidoyer, qui dura jusqu'à 1 heure.

A la reprise de l'audience, à 2 heures, Mtre St-Pierre a commencé son plaidoyer en anglais, qui a duré près d'une heure et demi.

Mtre St-Julien, qui avec Mtre Walsh, représente Mme Gougeon, a parlé près de deux heures en français, puis Mtre Walsh a parlé en anglais jusqu'à 7 heures du soir.

Ce matin, Mtre Geoffrion, qui défend Pelletier, fera son plaidoyer, après quoi les procureurs de la Couronne feront leurs réquisitoires, Mtre Desmarais en français et Mtres Quinn et Cook en anglais.

A moins de complications inattendues le verdict du jury sera rendu vers cinq heures de l'après-midi.

LES EMPRUNTS CIVIQUES

Dix conseillers, par leur vote, tiennent 21 de leurs collègues en échec

IL N'YAURA PAS DE NOUVEL EMPRUNT CETTE ANNEE

La séance spéciale du conseil municipal convoquée par cinq échevins a eu lieu hier après-midi.

Le but de cette séance était de reprendre la discussion sur la question des emprunts et sur les rapports des différentes commissions.

Cette discussion a été remise à une séance ultérieure.

Le conseil a cependant fait exception pour le rapport de M. Barlow, l'ingénieur de la voirie, qui demande encore $10,000 pour l'enlèvement de la neige et de la glace.

Cette demande étant urgente, la Commission se réunira jeudi prochain pour pour autoriser la dépense, et le Conseil se réunira vendredi pour ratifier le vote de la Commission. De cette façon, dit M. Laporte, les travaux pourront se continuer pendant toute la semaine, et l'administration de la voirie aura, lundi, l'argent nécessaire pour payer les travaillants.

Le secrétaire lit plusieurs lettres, requêtes, et résolutions adressées au Conseil, entre autres, une lettre de M. Chaurest, d'Hochelaga, demandant la position de surintendant de l'incinérateur; une résolution de la Chambre Syndicale de la Construction (section de la Chambre de Commerce), remerciant le maire et les échevins pour pour la promptitude avec laquelle ils ont adopté des nouveaux règlements régissant la construction dans la ville de Montréal.

Les directeurs des compagnies d'assurance recommandent à l'attention des échevins, le rapport de M. l'inspecteur Howe sur l'état actuel de notre service de pompes.

La Chambre de Commerce recommande un emprunt suffisant pour mettre le service des pompes sur un pied d'efficacité satisfaisant.

Puis, M. l'échevin Roy ayant expliqué à la satisfaction de ses collègues sa conduite comme pro-maire relativement à la présente assemblée, M. Gagnon propose que le Conseil passe immédiatement à la 6e question de l'ordre du jour, savoir: "2e et 3e délibérations sur un règlement comportant un emprunt destiné à la construction et à l'aménagement d'un poste central de pompiers."

Après une brève discussion à laquelle prennent part MM. Lamarche, Gagnon, Hart, Smith, Wilson, Savignac et Laporte, la motion de M. Gagnon est mise aux voix et remportée par un vote de 21 contre 10, sur la division suivante:

Pour.—Laporte, Hart, Clearihue, Chaussé, Ames, Larivière, Gagnon, McBride, Turner, Sadler, Ouimet, Gallery, Smith Faucher, Raby, Robertson, Savignac, Lespérance, Chevalier, Bumbray, Vallières.—21

Contre.—Martineau, Brunet, Jacques, Ricard, Roy, Wilson, Lapointe, Lamarche, Robillard, Lavallée.

M. Hart propose la première délibération sur le "règlement comportant un emprunt pour l'amélioration du service de protection contre le feu."

La première clause de ce projet de règlement se lit comme suit:

"Sect. 1.—La Cité de Montréal pourra emprunter une somme de $100,000 dans l'unique but de construire un poste central devant coûter $40,000 et de se procurer quatre pompes à vapeur devant coûter $24,000, une échelle a coulisse devant coûter $7,000, deux voitures d'échelles devant coûter $7,000, deux pompes chimiques devant coûter $6,000 deux échelles-déluges devant coûter $1,5000 et des tuyaux au prix de $14,500."

La première délibération, ou "lecture", est votée d'emblée, puis M. Hart propose la deuxième délibération.

M. Lamarche combat cette proposition, parce que l'emprunt demandé est inutile. Le Conseil aura, au mois de décembre prochain, un surplus de $180,000 d'exécuter cette amélioration sans imposer de nouvelles taxes.

M. l'échevin Roy est aussi opposé à l'adoption du projet de règlement.

Les compagnies d'assurance, veulent, dit-il, profiter des circonstances pour exploiter leurs clients; qui nous dit qu'elles diminueront leurs taux, quand la Ville aura dépensé ces $100,000.00.

M. Savignac est en faveur de la référence de tous les emprunts au vote populaire.

M. Chaussé est de l'avis de M. Savignac.

M. Laporte considère l'emprunt absolument nécessaire. Notre manque de protection contre les incendies a porté les compagnies d'assurance à élever considérablement leurs taux.

Les primes d'assurance de MM. Chaput et Cie, Hudon, Hébert et Cie et Laporte et Martin, réunies, accusent une augmentation de $5,000 par année.

Quand Montréal aura fait les améliorations projetées à son système de protection, il faudra que les assurances diminuent leurs taux, sinon d'autres compagnies seront fondées.

M. Laporte connaît un grand nombre de capitalistes prêts à souscrire de $8,000,000 à $10,000,000 pour organiser une compagnie d'assurance, dès que la Ville aura fait son devoir.

Après quelques paroles de M. Ames, M. l'échevin Gallery pose la question préalable, qui est votée comme suit:

Pour: les échevins Laporte Hart, Clearihue, Chaussé, Ames, Larivière, Gagnon McBride, Turner, Sadler, Ekers Ouimet, Gallery, Smith, Tansey, Faucher, Raby, Robertson, Savignac, Lespérance, Chevalier, Bumbray, Vallières 21.

Contre les échevins: Martineau, Brunet, Jacques,, Ricard, Roy, Wilson, Lapointe, Lamarche, Robillard, Lavallée, 10.

La motion principale pour la deuxième délibération sur le règlement est alors mise aux voix:

Pour.—Laporte, Lebeuf, Hart, Clearihue, Chaussé, Ames, Larivière, Gagnon, McBride, Turner, Sadler, Ekers, Ouimet, Gallery, Wilson, Smith, Tansey, Faucher, Raby, Robertson, Savignac, Lespérance, Chevalier, Bumbray, Vallières.—21.

Contre.—Martineau, Brunet, Jacques, Ricard, Roy, Wilson, Lapointe, Lamarche, Robillard, Lavallée.—10.

Le président, M. Gagnon, déclare la motion rejetée parce qu'elle n'est pas appuyée par les deux tiers du conseil.

Le conseil ajourne ensuite à vendredi prochain, à 3 heures p.m.

MGR SWEENEY

Les funérailles auront lieu vendredi

St-Jean, N.-B., 25—Mgr T. Casey, qui est maintenant évêque de St-Jean, est arrivé de Fredericton cet après-midi à cause de la mort de Mgr. Sweeney et des dispositions ont ensuite été prises pour les funérailles du prélat décédé. Les restes mortels seront transportés au palais épiscopal demain après-midi et jeudi matin, ils seront transférés à la cathédrale de l'Immaculée Conception où ils seront exposés jusqu'à vendredi matin, quand aura lieu un service solennel. L'archevêque O'Brien de Halifax, tous ses évêques des provinces maritimes, des prélats de la province de Québec et le clergé du diocèse assisteront à la cérémonie. Le corps sera placé dans un cercueil tapissé de pourpre épiscopale.

WOLVIN A TOUTES LES CHANCES

D'obtenir l'entreprise de la construction des élévateurs dans le port de Montréal

IL FAIT SES CONDITIONS

Et la Commission du Port les accepte pour les soumettre au gouvernement

Les chances sont évidemment au capitaine Wolvin d'obtenir la construction des élévateurs à grain dans le port de Montréal. La Commission du Port a demandé ce qu'ils entendent faire aux particuliers et aux compagnies qui avaient manifesté l'intention de soumissionner, et tous ont décliné l'honneur. Le capitaine Wolvin est donc seul en lice, avec cependant la motion Crathern, qui consent à ne pas se montrer avant une semaine encore, afin de donner au nouveau venu la chance de démontrer l'excellence de ses propositions.

Le capitaine Wolvin a présenté hier ses conditions à la Commission du Port.

Ces conditions ressemblent beaucoup à celles du syndicat Conners, si ce n'est qu'il désire former une compagnie pour la construction et l'exploitation des élévateurs.

Cette compagnie aura un capital souscrit de $750,000.00 et ses obligations seront garanties par le gouvernement fédéral.

La nouvelle compagnie réclame pour son usage, les deux jetées de la Pointe au Moulin à Vent; sur l'une sera construit l'élévateur, et sur l'autre, le hangard nécessaire au fret.

Le capitaine ne consent à garantir aucun chiffre, mais il est d'avis que 12 mois après la construction des élévateurs, au moins 10,000,000 de boisseaux de grain passeront par ces élévateurs de Montréal, à la condition que sera tenu en bon ordre le canal Lachine.

Le contrat que propose le capitaine Wolvin pour l'exploitation des élévateurs, devra couvrir une période de cinquante années, après lesquelles il il pourra être renouvelé.

Et, au cas où la Commission du Port ne consentirait point au renouvellement du contrat, elle achètera ellemême les élévateurs et les paiera un prix que fixeront des arbitres à défaut d'entente entre la Commission et la Compagnie Wolvin.

Le capitaine Wolvin s'offre aussi à fournir la flotte nécessaire au transport du grain entre Port Colborne et Montréal, et, pour $3,500,000 àconstruire les quais, bâtiments et hangars utiles au chargement du grain à Port Colborne.

Le projet de M. Wolvin comprend une foule d'autres clauses qui font qu'en somme le contrat serait autrement profitable à M. Wolvin qu'il devait l'être au syndicat Conners.

La lecture des propositions de M. Wolvin a naturellement donné lieu à une chaude discussion sur les droits de la Commission de contracter de nouveaux engagements avant de s'être dégagée de ceux existant déjà entre elle et le syndicat Conners.

La difficulté sera résolue si M. Wolvin se charge lui-même du contrat Conners, et se rende lui-même responsable auprès des Conners des responsabilités de la Commission.

Le maire Préfontaine est d'avis que la Commission ne peut pas, sans un procès, confisquer les $50,000 du syndicat Conners pour les reporter à la Compagnie Wolvin. Les opinions contraires s'expriment. On décidera plus tard du placement de ces $50,000.

A l'exception de MM. Hodgson et Bickerdike, tous les membres de la Commission adoptent en principe de projet de M. Wolvin, mais ils ne veulent pas l'adopter définitivement avant que le gouvernement, qui y est intéressé, n'y donne son adhésion formelle.

En conséquence une délégation se rendra aujourd'hui même à Ottawa afin de soumettre au gouvernement les propositions de M. Wolvin.

Ainsi que nous l'avons annoncé. M. Geoffrion avait écrit aux commissaires du port leur demandant quelques explications à propos de leur contrat avec le syndicat Conners; cette lettre ayant été transmise à l'inspecteur du port M. Kennedy, celui-ci a donné sa réponse, qui a été lue hier.

Selon M. Kennedy la construction des élévateurs Conners aurait pu se faire cet hiver. A la prochaine séance, l'avocat de la Commission dira si le dépôt des Conners peut être confisqué.

MORT TRAGIQUE DE M. W. MacDONNELL

Il tombe du haut d'un toit, se fracture le crane et expire quelques instants après

M. William Macdonnell, domicilié au No 1031 rue Wellington, dans la municipalité de Verdun, et bien connu à Montréal dans le commerce du foin et des grains, a été victime d'un accident qui lui a coûté la vie. Vers 4.30 heures, hier après-midi, il alla visiter son entrepôt, rue Wellington, près de la rue Ann, et le toit du bâtiment ayant besoin de réparations, il monta dessus pour l'examiner. L'échelle glissa et il se fractura le crâne. Relevé sans connaissance, il mourut quelques instants après.

M. Macdonnell n'était âgé que de 35 ans, il était marié de puis 9 mois seulement et laisse une jeune veuve éplorée.

Les restes du défunt ont été transportés à la morgue par la voiture de M. C. A. Dumaine & Cie. Le coroner fera une enquête aujourd'hui.

LES LOIS AMERICAINES SUR LE MARIAGE

Une loi pour la protection des vieilles filles.- De nouveaux empêchements légaux

New-York, 25—Un membre de la chambre des représentants de l'Etat de Pennsylvanie, à Harrisburg, a présenté un projet de loi dont le but est d'encourager un mariage. Le projet de loi porte que tout citoyen de la Pennsylvanie, âgé de plus de 40 ans, qui fera la demande d'une autorisation de mariage, devra payer un droit au trésor de l'Etat afin de pouvoir établir une maison de retraite dans laquelle seront reçues toutes les vieilles filles ayant plus de 40 ans et qui n'ont jamais été demandées en mariage. Enfin, tout célibataire, âgé de plus de 40 ans, qui prendra femme en dehors de l'Etat devra payer une indemnité de cent dollars qui seront versés au même fonds.

Le sénat du Minnesota vient, de son côté, d'adopter une loi concernant aussi le mariage. D'après cette loi, le mariage est interdit aux épileptiques, aux fous et aux idiots; de plus, toute personne, avant de se marier, devra présenter un certificat de médecin constatant que le postulant au mariage est exempt de ces infirmités. Cependant, par un amendement, il sera fait grâce aux faibles d'esprit, s'ils ont plus de 45 ans. Dans le principe, cette dernière faveur ne s'appliquait qu'aux femmes.

Au Texas, la législature est appelée à se prononcer sur l'annulation d'un mariage entre un jeune homme de 19 ans et une jeune fille de 14 ans. Ce jeune couple s'est marié, au mois de novembre dernier, sans le consentement des parents. Ceux-ci demandent l'annulation du mariage; mais ce cas n'est pas prévu par les lois du Texas attendu que le couple ne demande pas le divorce. Il faut que la législature vote une loi spéciale annulant le mariage pour ce motif que les mariés n'avaient pas l'âge requis par la loi.

UN PROJET ETRANGE

Un garçon qui veut se faire retailler le visage

New-York, 25—Un jeune homme qui se dit originaire d'Indianapolis est en ce moment à Louisville (Kentucky) où il a consulté les médecins de la ville pour faire... retoucher ses traits. Ce jeune homme ne fait pas un secret du motif qui le pousse à demander une si étrange modification. Sa mère et sa tante qui sont, dit-il, très riches, se sont mises à le détester parce qu'il a le malheur de ressembler à son grand-père qui est un objet d'horreur pour les deux femmes. Il a donc demandé à un médecin d'élargir ses yeux; à un autre, d'allonger son nez; à un troisième, de repousser un peu en arrière ses oreilles qui s'étalent trop en feuilles de chou; à un quatrième, de redresser sa bouche qui se tord à gauche; à un sixième, de retailler son menton de galoche et de lui donner une forme plus artistique. En somme, les ixsix médecins réunis devaient déployer tout l'art plastique d'un habile sculpteur. Par malheur, les médecins ont refusé, avec ensemble, d'entreprendre une pareille tâche. Aujourd'hui, il reste donc à savoir ce qu'il adviendra du pauvre homme à la face mal taillée.

ERREUR DE NOM

Le nommé James Dwyer, remis en liberté dernièrement, n'était pas le bon James Dwyer

On vient de s'apercevoir au pénitencier de St-Vincent-de-Paul que le nommé James Dwyer libéré récemment sous condition n'était pas le bon James Dwyer; il court encore. Quant à celui emprisonné il y a un an, et que son vieux père attendait avec impatience après en avoir obtenu le pardon, il est encore au bagne.

EST-CE LUI?

Les détectives Côté et Wilson ont arrêté hier soir rue Sherbrooke l'individu qui, la semaine dernière, serait entré dans une maison de la rue St-Charles Borromée No. 102, et aurait menacé la maîtresse de la maison avec un revolver. L'accusé a déclaré se nommer Armand Gibert. Il a été logé pour la nuit au poste de police No 4, et comparaîtra ce matin en cour de police.

UN PEU DE SOCIALISME

La Economic League tonne contre la monarchie

Afin d'appuyer l'attitude du Conseil des Métiers Fédérés et du Travail, la Economic League a adopté, à sa dernière assemblée, des résolutions de protestation contre l'octroi de $10,000 aux décorations devant être faites lors de la visite du duc de Cornouailles à Montréal.

Une résolution de la Ligue se lit comme suit: "Attendu que l'entretien d'un souverain britannique coûte au peuple près de $3,000,000 par an pour lui faire tenir un rang que le président des Etats-Unis tient aussi bien avec $50,000; attendu aussi qu'avec le système monarchique une inutile aristocratie doit également être entretenue par le peuple, directement ou indirectement par des lois injustes; en conséquence il est résolu que nous exprimons l'opinion que les classes laborieuses sont mieux traitées avec la république qu'avec la monarchie."

PROCTOR'S | 10c 25c 50c
Le THEATRE POPULAIRE des FAMILLES . . . .
Succès Permanent de représentation continue

Les Pickaninnis de Turner et Pauline Moran, Elseeta, Sidney Grant, Westman et Wren, Julia Ralph; le Kalatechnoscope, montrant un Panorama de la rue Ste Catherine et autres sujets nouveaux; les Hoseas et les reproductions artistiques de Marcel, et autres numéros nouveaux.
Numéros spéciaux pour dames et enfants.
Portes ouvertes à 1.30 heures et 7 heures p.m., tous les jours.
Après-midi: Orchestre, 25c.; tous autres sièges, 10 cts.

CE SOIR! CE SOIR!
Salle Windsor TOUTE CETTE SEMAIN
McEWEN
Le plus célèbre Hypnotiseur et Diseur de bonne aventure du monde.
Billets en vente chez Shaw, 50c, 35c et 25c.

ON POURRA SE FAIRE BRULER

Par un vote de 11 à 7 le Conseil Législatif a ratifié la clause du projet de loi du cimetière du Mont-Royal qui autorise la crémation des cadavres.

DANS LES PAYS D'EN BAS

Un Gaspésien vante le chemin de fer de l'intérieur

M. A. T. Carter, de Gaspé, était de passage à Montréal hier, et un journaliste lui a demandé son avis sur le projet de construction d'un chemin de fer raccourci à travers la Gaspésie. M. Carter dit que ce chemin de fer serait par excellence l'agent de la prospérité de cette région. Il livrera à l'industrie de la pulpe des centaines de milles carrés et ouvrirait un splendide domaine à la colonisation que les habitants du littoral n'ont pas en respect assez profond.

"En outre, dit M. Carter, le chemin de fer à l'intérieur donnera accès à une multitude de puissants pouvoirs d'eau qui rendront d'immenses services aux pulperies qui ne manqueront pas de se fonder en ces parages.

M. BEAUCHESNE

M. L. E. A. Beauchesne, ci-devant secrétaire de la rédaction au "Journal", remplace au "Star" notre confrère Charles Marcil, député de Bonaventure, passé à la rédaction de la "Patrie".

M. Beauchesne est pour le "Star" une précieuse acquisition.

LE FEU CHEZ LEEMIMG, MILES & CIE

L'enquête sur l'incendie du magasin Leeming Miles & Cie a été reprise hier par les commissaires des incendies.

M. J. Cardinal, veilleur de nuit, dit que la nuit de l'incendie il passa vers les 2 heures 20 devant l'édifice; il n'y vit rien d'étrange.

Plus tard, alors qu'il était à l'angle des rues St-Sulpice et DeBresoles, il vit les flammes à l'étage supérieur de l'édifice. Il ne connait pas la cause de l'incendie.

M. Jos. Lauzon, plombier, déclare qu'il a travaillé avec M. Desormeau jusqu'à 2.20 heures, samedi matin. Le poêle à gazoline dont il s'était servi dans la soirée s'est éteint à 10 heures la veille. Par conséquent le feu n'a pu être mis par le poêle.

Vers trois heures M. Miles est appelé en témoignage, et après les questions préliminaires l'enquête est ajournée à deux heures demain après-midi.

LES CAMBRIOLEURS PILLENT UNE CONFISERIE

Un vol des plus audacieux a été commis hier matin vers 4 heures chez M. D. H. Welsh, confiseur, au No 133 rue St-Pierre, près de la ruelle des Fortifications. Le constable Lavallée, du poste Central, a découvert le vol en faisant son inspection habituelle des portes du quartier.

Non seulement la porte donnant sur la rue St-Pierre était ouverte, mais une porte de derrière aussi était enfoncée. Tous les tiroirs avaient été vidés, et les restes d'un repas abondant laissés sur le comptoir.

M. Welsh fixe sa perte d'argent à $20.00; la perte des marchandises est considérable.

DÉCÈS

ROSS — Dame Arline Lanouette, épouse de l'hon. J. J. Ross, de Ste Anne de la Pérade.

Pas de lettres de faire part.

Les funérailles auront lieu à Ste Anne de la Pérade, mercredi à 10 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les personnes de Montréal et d'autres localités pourront se rendre aux Trois-Rivières par un des trains du mardi après-midi et de là, un train spécial qui partira à 8 1-2 heures les conduira à Ste Anne de la Pérade.

Retour après les funérailles.

LABERGE — En cette ville, le 19 courant, au No 386 rue Sanguinet, l'épouse de M. Omer Laberge, un fils.

Parrain et marraine, M. et Mme Cléophas Thibault, grand parents de l'enfant.

Photo-Gravure...
Vignettes et Gravures pour Catalogues, Pamphlets, Livres illustrés, Journaux, etc.
Spécialités: Demi-Ton (Half-Tone)
J. L. Smeaton
1784 NOTRE DAME ST
Toutes vos commandes sont exécutées dans le plus court délai possible. 50-n-m js

GRAND CHOIX
d'Objets de Piété
Pour RETRAITES et MISSIONS
A LA LIBRAIRIE
Napoléon Giroux
1641 RUE NOTRE-DAME, - MONTRÉAL
Renseignements fournis sur demande

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Electrique, Limitée, propriétaire. Milton McDonald, gérant, 75 rue St Jacques.